

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 13 mai 2011, pour le vendredi 20 mai 2011 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 818).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 818).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredis 18 février et 18 mars 2011. (page 818).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 818).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 826).
- M. le Maire** n° 6 - Ecole élémentaire des Guernazelles. Désignation. (page 827).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. le Maire** n° 7 - Communication sur la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (P.O.C.L). (page 828).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 8 - Rapport de développement durable de la Ville. 1^{ère} édition. Approbation. (page 854).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 9 - Communication sur le bilan carbone et le plan climat énergie territorial. (page 893).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 10 - Charte orléanaise de l'arbre urbain. Approbation. (page 893).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 11 - Amélioration de la propreté et de l'environnement du patrimoine de R.F.F. et de la S.N.C.F. sur le territoire communal. Approbation d'une convention de partenariat. (page 894).

Mme MARECHAL n° 12- Collecte et traitement des déchets ménagers assimilés
Mme RICARD par les écoles maternelles et élémentaires publiques. Approbation d'un contrat à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 896).

FINANCES

M. MARTIN n° 13- France Loire. Construction de 12 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 002 198 €. Approbation d'une convention. (page 897).

M. MARTIN n° 14- France Loire. Construction de 18 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 716 838 €. Approbation d'une convention. (page 899).

M. MARTIN n° 15- France Loire. Acquisition-amélioration de 6 logements pour la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale situé 39 rue du Colonel O'Neil à Orléans. Garantie d'un emprunt de 385 000 €. Approbation d'une convention. (page 901).

VIE SPORTIVE, EDUCATIVE, SOCIALE ET CULTURELLE

Mme GRIVOT n° 16- Master's de patinage artistique et de danse sur glace. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 903).

Mme GRIVOT n° 17- « Vivre ensemble à Orléans – Sport et handicap ». Approbation d'une convention avec le Comité Départemental Handisport Loiret. (page 904).

Mme GRIVOT n° 18- Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles. (page 905).

Mme MARECHAL n° 19- Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets. (page 909).
Mme RICARD

Mme MARECHAL n° 20- Réseaux d'aides spécialisées auprès des enfants en difficulté. Frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2010-2011. Demande de subvention. (page 909).
Mme RICARD

Mme MARECHAL n° 21- Education musicale dans les écoles élémentaires. Année 2010-2011. Demande de subvention. (page 912).
Mme RICARD

Mme LECLERC n° 22- Aides en faveur d'associations relevant du secteur social. (page 917).

Mme LECLERC n° 23- Dispositif « Deuxième chance » d'Orléans Val de Loire. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 918).

Mme BARANGER n° 24- Politique de la Ville. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 920).

- M. SANKHON** n° 25- Réalisation d'une fresque sur le gymnase de la gare. Approbation d'une convention de partenariat. (page 924).
- M. VALETTE** n° 26- Orléans Jazz 2011. Approbation de conventions de partenariat culturel à passer avec les associations Le Nuage en Pantalon, Jazz à Tours et L'Esprit Jazz. Attribution de subventions. (page 925).
- M. VALETTE** n° 27- Orléans Jazz 2011. Approbation de conventions de partenariat. (page 927).
- M. VALETTE** n° 28- Attribution de subventions à des associations culturelles. (page 928).
- M. VALETTE** n° 29- Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Polysonik. Approbation d'une convention. (page 932).
- M. VALETTE** n° 30- Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention à passer avec l'Ecole du Louvre. (page 932).
- M. VALETTE** n° 31- Musée des Beaux-Arts. Dépôt d'œuvres d'art. Approbation d'une convention à passer avec le Musée du Louvre. (page 933).
- M. VALETTE** n° 32- Musée des Beaux-Arts. Mécénat de compétences. Approbation d'une convention à passer avec la compagnie IBM. (page 934).
- M. VALETTE** n° 33- Patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Travaux d'entretien. Demandes de subventions. (page 934).
- M. VALETTE** n° 34- Ville d'art et d'histoire. Etude signalétique patrimoniale. Demande de subventions. (page 935).
- M. VALETTE** n° 35- Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Fonds patrimoniaux. Acquisition d'un lot de cartonnages romantiques. Demande de subventions auprès du F.R.R.A.B. (page 936).
- M. VALETTE** n° 36- Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre). Tarifs année scolaire 2011-2012 : frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles. (page).
- M. MOITTIE** n° 37- 14 juillet 2011. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances. (page 937).
- M. MOITTIE** n° 38- Associations d'anciens combattants. Attribution de subventions pour l'année 2011. (page 944).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 39- Appels et bourses à projets. Attribution de subventions. (page 944).

Mme DE QUATREBARBES n° 40- Corporation de la Saint-Fiacre. Attribution d'une subvention. (page 946).

DEVELOPPEMENT URBAIN, LOGEMENT, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. CARRE n° 41- Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 946).

M. CARRE n° 42- Z.A.C. du Clos Sainte-Croix. Approbation d'une convention de participation à passer avec les consorts GAYOLA et la S.N.C. ORLEANS SAINTE-CROIX. (page 949).

M. CARRE n° 43- Cession à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais d'une partie du site de l'ancien collège Etienne Dolet. Approbation. (page 950).

M. CARRE n° 44- Quartier Madeleine. Cession à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais d'un ensemble immobilier de quatre logements. Approbation. (page 951).

M. CARRE n° 45- Quartier de La Source. Parc d'activités Buffon rue Georges Cuvier. Cession d'un terrain d'activités. Approbation. (page 953).

M. CARRE n° 46- Quartier de la Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Réserve foncière. Acquisition d'un terrain. (page 954).

M. MARTIN n° 47- Quartier Saint Marceau. Acquisition d'une maison d'habitation avenue du Champ de Mars. Approbation. (page 955).

M. CARRE n° 48- Aide en faveur d'associations relevant du secteur du logement. (page 958).

Mme BARRUEL n° 49- Projet de plate-forme PERSyA 2011-2012. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 959).

Mme BARRUEL n° 50- Aménagement du Centre Universitaire et de Recherche. Demande de subventions. (page 961).

ESPACE PUBLIC

Mme DE QUATREBARBES n° 51- Sécurisation des chantiers à proximité des réseaux. Présentation de la réforme et de l'expérimentation conduite à Orléans. Approbation d'une convention de partenariat. (page 963).

Mme DE QUATREBARBES n° 52- Arcades Madeleine Rive de Loire. Travaux de bardage métallique. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 966).

Mme DE QUATREBARBES n° 53- Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Espace loisirs. Actualisation des tarifs. (page 967).

Mme CHERADAME n° 54- Stationnement en ouvrage. Abonnements résidents et non résidents. Actualisation des tarifs. (page 969).

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n° 55- Tableau des effectifs. Modifications. Approbation. (page 979).

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 56- Mise en œuvre et maintenance d'un parapheur électronique. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire ». (page 998).

Mme GRIVOT n° 57- Stade omnisports d'Orléans La Source. Aménagement d'un terrain en gazon synthétique. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 998).

Mme MARECHAL n° 58- Marchés de maintenance des photocopieurs des écoles
Mme RICARD publiques maternelles et élémentaires, des activités périscolaires et des A.L.S.H. Approbation d'avenants de transfert. (page 1000).

Mme SAUVEGRAIN n° 59- Exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid. Approbation de marchés passés après appels d'offres. (page 1001).

Mme SAUVEGRAIN n° 60- Téléphonie mobile. Mise à disposition de la cheminée de l'îlot 4 sis 2 bis rue des Minimés. Approbation d'une convention à passer avec S.F.R. et la S.O.D.C. (page 1003).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 24 mai 2011.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi vingt mai deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 24) ;

Mme LECLERC (jusqu'à 21 h 13), M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL (jusqu'à 21 h 35), SAUVEGRAIN (secrétaire), CUGNY-SEGUIN, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 21 h 20), POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON (à partir de 18 h 28), MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE (à partir de 19 h 25), BARANGER, BARRUEL, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE (à partir de 18 h 59), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, MAGNIER, VALLE, RICOUD (à partir de 19 h 40), Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD, Mme NGANGA, M. GRAND, Mme PELLOIE (jusqu'à 20 h 37), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme LECLERC	à.....	Mme RICARD (à partir de 21 h 13)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 21 h 35)
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 21 h 20)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	M. GABELLE
Mme CARRE	à.....	Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 25)
Mme HEAU	à.....	M. VALETTE
M. LABED	à.....	M. MAGNIER (à partir de 20 h 40)
Mme CASTERET	à.....	M. PEZET
M. RICOUD	à.....	M. LEBRUN (jusqu'à 19 h 40)
Mme NOEL	à.....	Mme KOUNOWSKI
Mme FERKATADJI-HUME	à.....	M. CHAPUIS
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à.....	M. GRAND
Mme MIKO	à.....	M. BRARD
Mme PELLOIE	à.....	M. VALLE (à partir de 20 h 37)

Absents et excusés : M. LABED (jusqu'à 20 h 40) Mlle SOUAID

La séance est ouverte à 18 h 08.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme LECLERC	à.....	Mme RICARD (à partir de 21 h 13)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 21 h 35)
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 21 h 20)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	M. GABELLE
Mme CARRE	à.....	Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 25)
Mme HEAU	à.....	M. VALETTE
M. LABED	à.....	M. MAGNIER (à partir de 20 h 40)
Mme CASTERET	à.....	M. PEZET
M. RICOUD	à.....	M. LEBRUN (jusqu'à 19 h 40)
Mme NOEL	à.....	Mme KOUNOWSKI
Mme FERKATADJI-HUME	à.....	M. CHAPUIS
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à.....	M. GRAND
Mme MIKO	à.....	M. BRARD
Mme PELLOIE	à.....	M. VALLE (à partir de 20 h 37)

N° 3 – **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des vendredis 18 février et 18 mars 2011.**

ADOPTES A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de mars – avril 2011 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

MARCHES

11-113	29/03/11	Courrier Postal. Contrat de remise ponctuelle à domicile. LA POSTE. 215,28 € T.T.C.
--------	----------	---

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-134	25/03/11	Marché de fourniture de gaz pour divers équipements de la Ville d'Orléans. Société EDF minimum 55 000 € T.T.C., maximum 110 000 € T.T.C.
11-135	29/03/11	Collecte sur sites, affranchissement et acheminement de colis et de courriers, plis et colis express pour la France et l'international pour la Ville d'Orléans et le C.C.A.S. Société La Poste S.A. DOCT Beauce Sologne. Pour la Ville : montant minimum : 3 000 € T.T.C. montant maximum : 10 000 € T.T.C. Pour le C.C.A.S : sans montant minimum, montant maximum : 2 000 € T.T.C.
11-137	29/03/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Approbation d'un contrat d'animation. Association MARCHING BAND GALAXY. Montant global maximum 700 € Net de T.V.A.
11-140	4/04/11	Projet de rénovation urbaine quartier de l'Argonne. Mission d'animation et de rédaction de la convention de gestion urbaine de proximité dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne. Société « Conseil, Développement, Ville et Sécurité », 11 960,00 € T.T.C.
11-141	4/04/11	Spectacle «Becs de Loire » au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Compagnie Allo Maman Bobo. 600 € T.T.C.
11-142	4/04/11	Spectacle «Au fil de l'eau » au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Compagnie Allo Maman Bobo. 750 € T.T.C.
11-143	4/04/11	Spectacle «Les contes jardiniers » au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Compagnie Allo Maman Bobo. 750 € T.T.C.
11-145	11/04/11	Captation du Conseil Municipal. Vidéo et mise en ligne sur le site de la Ville d'Orléans. Société MULTICAM Systems SAS / Endirectv. 38 678,64 € T.T.C.
11-147	11/04/11	Spectacle «La Brigade de dépollution» au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Compagnie Les Sanglés. 2 814,74 € T.T.C.
11-148	20/04/11	Festival de Jazz 2011 et 2012. Direction artistique. Approbation d'un Contrat de prestation de service. Association Secrétariat Artistique (A.S.A) 44 000 € net de T.V.A.
11-149	19/04/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. SET ELECTRO. Approbation de deux contrats de cession de spectacle. SARL Savoir Faire. Montant maximum global 26 902,50 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-150	19/04/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Fête médiévale, base de loisirs de l'Île Charlemagne. Approbation de contrats de cession de spectacle. Montant global maximum de 45 000,50 € T.T.C.
11-154	19/04/11	Muséum. Etude typologique comparative des gîtes de chauve souris à Orléans. Approbation d'un contrat de prestations de services. Société Ad'Missions. Montant global 7 176 € T.T.C.
11-155	19/04/11	Ateliers municipaux 205, faubourg Saint-Vincent. Lot unique : fourniture et pose de système de ventilation. Société SACATEC. 20 654,62 € T.T.C.
11-157	20/04/11	Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique d'Orléans. Approbation d'un contrat de cession de spectacle avec l'Association 'BRASS ACTION' pour un montant de 700 € T.T.C.
11-202	17/05/11	Direction des Sports et des Loisirs. Open d'Orléans-Internationaux de Tennis. Convention de prestations de services pour les éditions 2012, 2013, 2014 et 2015. Europe Promotions Services. 80 000 € T.T.C.
11-203	17/05/11	Palais des Sports (Europe Promotion Services). Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>FIXATION DE TARIFS</u>		
11-136	29/03/11	Musée des Beaux-Arts. Richelieu à Richelieu. Architecture et décors d'un château disparu. Fixation du prix de vente du catalogue.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
11-08	14/04/11	Bail dérogatoire de 23 mois attribué à M. El Mostapha AARAB pour le local commercial situé 4 bis, rue de la Bolière, Centre commercial de la Bolière.
11-121	7/04/11	Locaux sis Place Ernest Renan. Centre Commercial 2002. Mise à disposition de l'Association « Les Restaurants du Cœur du Loiret ».
11-138	4/04/11	Complexe Nautique de la Source. Approbation d'un contrat de mise à disposition. Société AUTOBAR OUEST.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-144	14/04/11	Locaux au sein du lycée Jean Zay pour l'installation des bureaux de vote n° 6 et n° 7 lors des élections cantonales des 20 mars 2011 et 27 mars 2011. Mise à disposition par le Conseil Régional au profit de la Ville. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-146	14/04/11	« Bourse du Travail » sis 10 rue Théophile Naudy. Mise à disposition d'une pièce supplémentaire au Syndicat CGT.
11-153	14/04/11	Local sis 6, Avenue de Montesquieu. Mise à disposition de l'association « Amicale des Habitants Turcs d'Orléans » et de l'association « AN-NOUR ».
11-159	21/04/11	Locaux sis 99, Faubourg Saint-Jean (association « Les Ateliers de la Paésine »). Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>ASSURANCES</u>		
11-151	15/04/11	Assurance « Multirisques Propriétaire Non Occupant ». Cinéma des Carmes. SMACL. Cabinet PIOUX. 557,58 € T.T.C.
11-160	19/04/11	Contrat d'assurance n° F099963.007T. GMF. Risques Locatifs. Surface à assurer de 7561 m². Prime 2011 : 6 261,18 € T.T.C.
<u>CONTENTIEUX</u>		
11-139	4/04/11	Constitution de partie civile. Outrages et violences volontaires avec arme par destination à agents de police municipaux. Ville d'Orléans contre M. NEDJAR Kouider.
11-156	13/04/11	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parking de la base de loisirs de l'Île Charlemagne à Saint-Jean-le-Blanc. 10 avril 2011.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 29 mars 2011 et le 19 avril 2011.

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0182	CM0008	130 ter rue de l'Argonne	Préemption
DA 45234 11 0183	CY0037 CY0038 CY0039 CY0040 CY0041 CY0042 CY0043 CY0044 CY0045 CY0047 CY0048 CY0049 CY0050 CY0051 CY0052 CY0148 CY0149	Avenue du Champs de Mars	Non préemption
DA 45234 11 0212	AO0470	16 rue de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0254	BI0074 (lots 23-4-40-47)	20 rue de la Vieille Monnaie	Non préemption
DA 45234 11 0255	CN0158	79 rue du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 11 0256	AL0073 (lots 587-614-664)	52 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 11 0257	AM0070	30 bis rue Gustave Vapereau	Non préemption
DA 45234 11 0258	DL0190	5 rue Michel Bourdin	Non préemption
DA 45234 11 0259	AN0140 (lots 13-4-8)	38 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 11 0260	AX0269 (lots 13-2)	106 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 11 0262	AI0723	49 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 11 0264	BP0001 (lots 12-2-7)	8 place Halma Grand	Non préemption
DA 45234 11 0265	EL0168 EL0171 EL0172 (lots 11-58)	29 rue Romain Rolland	Non préemption
DA 45234 11 0266	EL0168 EL0171 EL0172 (lots 14-61)	29 rue Romain Rolland	Non préemption
DA 45234 11 0267	DE0159	54 avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 11 0268	AK0201 (lots 1243-1335-1343)	8 place Jean Monnet	Non préemption
DA 45234 11 0269	DE0359	103 bis rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0270	DY0053	17 rue des Sorbiers	Non préemption
DA 45234 11 0271	BK0083 (lot 8)	229 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0272	CK0579	14 rue Louise Bonne	Non préemption
DA 45234 11 0273	EL0186 (lot 23)	Allée Camille Flammarion	Non préemption
DA 45234 11 0274	AT0124 AT0163 AT0242 (lot 47)	Rue Daniel Jousse	Non préemption
DA 45234 11 0275	AB0415 (lots 14-15-16)	453 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0276	BD0097 (lots 21-9)	11 place du Général de Gaulle	Non préemption
DA 45234 11 0277	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 121)	Allée Germain Audebert	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0278	BK0004 (lot 56)	303 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0279	BC0283 (lot 31)	34 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 11 0280	CH0090 (lots 1-2)	148 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 11 0281	AX0107 AX0216 AW0138	Rue de la Lionne	Non préemption
DA 45234 11 0282	AM0137 AM0140 AM0136	11 venelle Dauphin	Non préemption
DA 45234 11 0283	CW0107	1 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0284	CW0117	15 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0285	BO0074	170 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0286	BC0007 (lots 4-6)	6 rue de la Hallebarde	Non préemption
DA 45234 11 0287	BK0165 (lot 6)	80 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 0288	BD0097 (lot 4)	11 place du Général de Gaulle	Non préemption
DA 45234 11 0289	BH0015 (lots 14-17- 18-22-23)	1 rue Sainte Anne	Non préemption
DA 45234 11 0290	BI0108 (lots 12-13)	9 rue Saint-Eloi	Non préemption
DA 45234 11 0291	BT0226	28 rue du Champ Rond	Non préemption
DA 45234 11 0292	CK0248	20 rue du Champ Bourgeois	Non préemption
DA 45234 11 0293	BI0116 (lots 2-22- 26-27)	7 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 11 0294	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 112- 113-114-52-53)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 0295	AL0073 (lots 847- 874-942)	52 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 11 0296	BK0364 BK0361	Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0297	BV0243	24 rue de Bel Air	Non préemption
DA 45234 11 0298	AW0249 AW0250 (lots 12-6)	37 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 11 0299	EM0001 (lots 107- 161-194)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0300	BV0395	163 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0301	DV0004 DV0028 (lots 146-147-19-20)	46 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 11 0302	BM0047 (lot 26)	77 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0303	CE0854 CE0367	Clos du Colombier et 3 rue des Prateaux	Non préemption
DA 45234 11 0304	CN0387	36 bis rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 11 0305	CP0418 CP0419 CP0428 CP0429 (lots 13-9)	51 et 53 ter rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 11 0306	BK0070 (lots 1-14- 15)	34 rue de l'Empereur	Non préemption
DA 45234 11 0307	ET0849	13 allée Georges Brassens	Non préemption
DA 45234 11 0308	EK0210 EK0214 EK0218 (lot 37)	Avenue du Président Kennedy - Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 11 0309	ET0922	13 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 11 0310	BI0363 (lots 14-21)	20 rue des Pastoureaux	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0311	BH0055	1 rue Croix de Malte	Non préemption
DA 45234 11 0312	CE0003 CE0566 (lot 1)	116 et 118 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0313	AR0189	11 avenue de la Libération	Non préemption
DA 45234 11 0314	BH0004 (lot 20)	5 rue Adolphe Crespin	Non préemption
DA 45234 11 0315	BK0203 (lots 10-11-5)	66 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0316	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119	193 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 11 0317	CP0517	45 rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 11 0318	AO0302	8 rue de Jargeau	Non préemption
DA 45234 11 0319	ES0187	2 rue Louis Antoine Macarel	Non préemption
DA 45234 11 0320	AM0131	54 rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 11 0321	AW0068	81 rue Banner	Non préemption
DA 45234 11 0323	CS0084 (lot 74)	16 rue Jousselin	Non préemption
DA 45234 11 0324	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 179-40)	allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 0325	AE0018 (lot 3)	40 rue des Hauts Champs	Non préemption
DA 45234 11 0326	BL0065 BL0239 (lots 16-19-3)	161 rue de Bourgogne et 6 rue Jean Calvin	Non préemption
DA 45234 11 0327	AI0073	57 rue du Petit Chasseur	Non préemption
DA 45234 11 0328	AI0264 AI0258 AI0494 AI0495 AI0497 AI0501 (lots 102-103)	12 venelle de la Couture	Non préemption
DA 45234 11 0329	AE0232	31 venelle des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 11 0330	AT0007 (lots 15-4)	46 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 11 0331*	BH0015 (lots 15-16-19-20-21)	1 rue Sainte Anne	Non préemption*
DA 45234 11 0332*	AM0163 AM0531	66 rue des Beaumonts	Non préemption*
DA 45234 11 0333	AM0492 (lot 87)	1 bis rue des Maltôtiers	Non préemption
DA 45234 11 0334	BD0221 (lot 27)	64 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 11 0335	EK0238 EK0241 (lot 163)	Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 11 0336	BO0089 (lots 10-11-25-34-5-6-7-8-9)	4 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 11 0337	DP0060	48 rue Greffier	Non préemption
DA 45234 11 0338	CI0039	3 bis rue du Belneuf	Non préemption
DA 45234 11 0339	BD0327	51 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 11 0340	AV0156 (lots 1-12-13-5-9)	20 rue Antigna	Non préemption
DA 45234 11 0341	AS0042	12 rue Charles Gravier	Non préemption
DA 45234 11 0342	ET0487	15 rue François Marchand	Non préemption
DA 45234 11 0343	BS0501	101 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0344	BT0320	18 rue du Champ Rond	Non préemption
DA 45234 11 0345	BO0061 (lots 6-7-9)	5 rue Saint-Etienne	Non préemption
DA 45234 11 0346	CW0627 CW0628	9 rue de la Flore	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0347	CX0078 (lot 5)	43 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0348	CX0078 (lot 3)	43 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0349	CX0078 (lot 7)	43 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0350	CX0078 (lot 8)	43 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0351	CX0078 (lot 4)	43 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0352	CX0078 (lot 6)	43 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0354	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119 (lot 29)	Rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 11 0355	BL0200 (lots 1-13)	18 bis rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 11 0356	EK0211 EK0215 EK0219	Avenue du Président Kennedy	Non préemption
DA 45234 11 0357	BR0126 (lot 4)	31 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 11 0358	EM0028 (lots 136-165-275)	1 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0359	ES0006	7 rue Pierre de Ronsard	Non préemption
DA 45234 11 0360	AE0169	72 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 11 0361	EM0030 (lots 165-233-39)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0362	BY1200	105 ter rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 11 0363	BY0740 BY0373	43 rue du Petit Pont	Non préemption

* Droit de priorité : les deux déclarations ont été déposées par l'Etat au titre du droit de priorité, en application des articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité sur les projets de cession d'un bien de l'Etat.

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DA 45234 11 0182 :

Petite maison inhabitée située 130 ter rue de l'Argonne cadastrée section CM n° 8 vendue au prix de 63 162 € (60 000 € en prix principal + 3 162 € de frais de négociation) + frais d'acte et droits fiscaux à la charge de la Ville d'Orléans.

Par décision du 18 avril 2011, la Ville d'Orléans a décidé de préempter ce bien, en considérant :

- la situation de ce bien, rue de l'Argonne, dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne, opération pour laquelle une convention ANRU a été signée pour la période 2008-2012 notamment entre la Ville d'Orléans et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- l'agence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie aménagée dans un local appartenant à la Ville situé au n° 132 rue de l'Argonne contiguë au bien cité en objet.

Cette décision de préemption est motivée par l'objectif d'incorporer ce bien dans la réserve foncière de la Ville pour un aménagement ou un projet s'inscrivant dans les orientations de la Convention Territoriale de l'Argonne.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre du 26 mars 2011 au 13 avril 2011.

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0027	BC0187	11	rue	du Cheval Rouge	Non préemption
AU 45234 11 0028		9	boulevard	Pierre Ségelle	Non préemption
AU 45234 11 0029	BO0104	196	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0030	0	16	place	du Châtelet	Non préemption
AU 45234 11 0031		125	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0032	BC0059	7	rue	du Vieux Marché	Non préemption
AU 45234 11 0033		87	rue	Eugène Turbat Résidences Les Floralties	Non préemption
AU 45234 11 0034	CX0100	9	quai	de Prague	Non préemption
AU 45234 11 0035		3	rue	Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0036	EP0253		avenue	de la Bolière Centre Commercial de la Bolière	Non préemption
AU 45234 11 0037	BK0261	3	rue	Pereira	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants :*

- *France Bénévolat ;*
- *Secours Populaire Français ;*
- *Mouvement du Nid – délégation du Loiret ;*
- *Association Familiale d'Orléans ;*
- *Université d'Orléans ;*
- *Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc ;*
- *Association Orléans-Münster ;*
- *Association L'Art O'Contemporain ;*
- *Association pour la Fondation Sologne Domaine du Ciran ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- U.S.O. Patinage Artistique (soutien régulier apporté au club) ;
- Association Polytech'Foot (mise à disposition de l'Île Charlemagne ainsi que de matériel pour l'organisation du tournoi de Beach Soccer le 16 avril 2011) ;
- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (visite guidée de la Ville et prêt de l'hôtel Groslot pour l'organisation d'une réception lors de la venue du personnel de la direction du service national de Compiègne) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – **Ecole élémentaire des Guernazelles. Désignation.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Il est proposé de remplacer Mme Marie CUGNY-SEGUIN par M. Tahar BEN CHAABANE au sein du conseil de l'école élémentaire des Guernazelles, sise 4 rue des anciens combattants en Afrique du Nord.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation suivante :

- M. Tahar BEN CHAABANE en remplacement de Mme Marie CUGNY-SEGUIN au sein du conseil de l'école élémentaire des Guernazelles. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

*
* *
*

M. le Maire – *Nous avons un Conseil Municipal qui par ailleurs est assez chargé comme vous avez pu le constater, notamment avec des présentations et des délibérations relatives au développement durable. Je pense que c'est évidemment et particulièrement important, vous le savez :*

- Une communication que je vais essayer de faire synthétique sur un dossier qui engage véritablement l'avenir de notre territoire : la ligne T.G.V. Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon ;

- La première édition -c'est une première - du rapport du développement durable de la Ville qui sera présentée par Mme CUGNY-SEGUIN ;

- Une communication sur le bilan carbone. Il y a eu un très gros travail qui a été fait là dessus, ainsi que le plan climat énergie territorial ;

- La charte orléanaise de l'arbre urbain, qui est également une première ;

- Une autre première en France à ma connaissance - décidément ce soir, il y en a plusieurs - à savoir une convention avec Réseau Ferré de France (R.F.F.), dans un premier temps d'expérimentation, pour améliorer la gestion du foncier maîtrisé par R.F.F., et éventuellement à étendre par la suite si cela fonctionne bien. Je crois que c'est très important parce que nous faisons le maximum pour nos espaces Ville et c'est donc bien que des

institutions comme R.F.F. accepte d'y participer ;

- Enfin nous aurons une délibération sur la question des déchets produits par les écoles avec une convention à passer avec l'Agglomération, M. le Président de l'Agglo.

Cela fait donc beaucoup de choses sur le développement durable et des sujets qui sont particulièrement lourds.

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 7 – Communication sur la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (P.O.C.L).

M. le Maire - Si vous le voulez bien et sans plus attendre, je vais commencer par la présentation du projet que l'on appelle P.O.C.L. C'est moyen d'ailleurs comme terme, mais enfin il est pratiquement passé : le Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon.

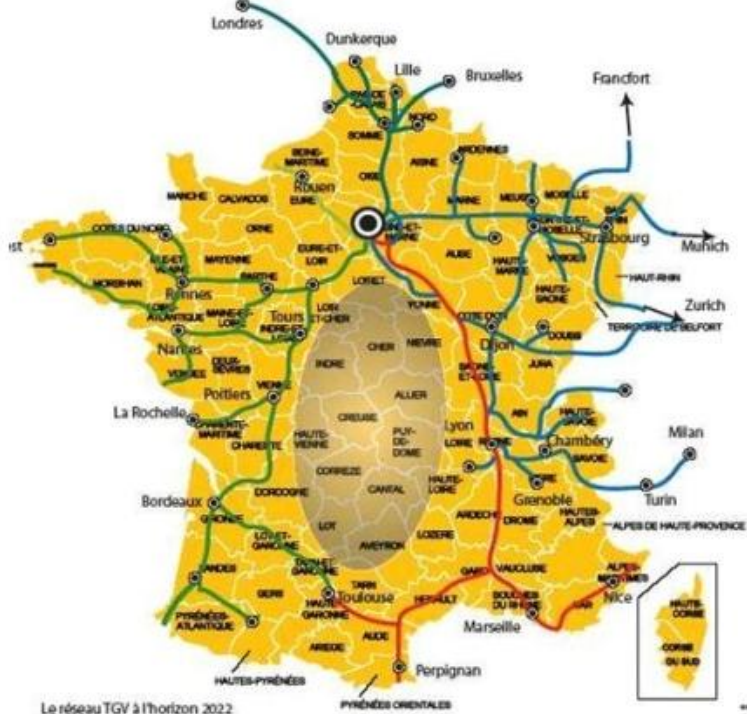


*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. le Maire.

*
* *
*

Desserte ferroviaire actuelle



Une situation inacceptable avec 2 capitales régionales non desservies : **Orléans et Clermont-Ferrand**

Le réseau TGV à l'horizon 2022 (source SNCF (www.tgv.com))

M. le Maire – Voici une carte qui vous résume les choses de manière très simple. C'est ce qu'on appelle « la patate vide » - il y a la pelure mais pas la pomme de terre - et l'absence de ligne à grande vitesse sur une partie extrêmement importante du territoire français. Et donc, nous considérons que c'est une situation anormale, d'autant que deux capitales régionales, Orléans et Clermont-Ferrand, ne sont pas desservies par une ligne à grande vitesse.

Le nouveau contexte du Grenelle de l'Environnement (Article 12 de la Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement):

- L'objectif : Construire un modèle de développement qui assure une croissance durable sans compromettre les besoins des générations futures.
- La loi intègre la LGV « Paris – Orléans - Clermont-Ferrand – Lyon » dans un programme de 2500 kilomètres de lignes à grande vitesse supplémentaires
- La loi fixe le principe de fongibilité des projets

M. le Maire – *Que s'est-il passé récemment dans les dernières années ? Dans le Grenelle 1 de l'environnement ... non M. GRAND, cela ne vous va pas ? Excusez-moi, je croyais que vous vous adressiez à moi !*

La loi Grenelle dite « Grenelle 1 » de l'environnement, dans un de ses articles, a listé un certain nombre de lignes à grande vitesse à réaliser. Initialement d'ailleurs, je dois le dire, dans le texte, il n'y avait pas de Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon. Cela a été ajouté par un amendement bienvenu, je dois dire, à l'Assemblée Nationale et conforté par un autre amendement, également bienvenu, au Sénat déposé par le Sénateur Rémi POINTEREAU. Cela s'est donc fait en deux phases de telle sorte que, et c'est ce qui est important, la ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon figure dans le texte de loi telle que je viens de la nommer.

CALENDRIER

3 août 2009:	Loi Grenelle 1
2 mars 2011:	Décision de la CNDP de lancer un débat public sur le projet LGV POCL
6 juillet 2011:	Décision de la CNDP sur le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, le dispositif de débat public
oct 2011 / janv. 2012:	Débat public - Présentation du dossier du maître d'ouvrage (RFF)
mars 2012:	Compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP
juin 2012:	Décisions de RFF sur les suites à donner au projet et le dispositif de concertation d'après débat public



M. le Maire – Je rappelle le calendrier. Premier point : la loi, c'est important.

Deuxième point : après tout le travail préalable d'instruction par Réseau Ferré de France, le travail du préfet coordonnateur, notamment Patrick STEFANINI, en mars dernier, le dossier a été déposé auprès de la commission nationale du débat public car, pour ce type de projet vous le savez, il faut qu'il y ait débat public et la C.N.D.P. doit lancer le débat public. C'est une deuxième étape extrêmement importante parce que si la C.N.D.P. dit « il n'y a pas lieu de débattre », le projet tombe. Il est donc important effectivement que la C.N.D.P. ait pris la décision de lancer le débat public sur le projet tel que présenté dans le dossier qui lui a été remis par R.F.F. et avec la validation de l'ensemble des partenaires du projet.

Troisième point qui va être extrêmement important : le débat public va avoir lieu à partir d'octobre de cette année jusqu'au mois de janvier 2012. Ce sera un des éléments déterminants de la suite qui sera donnée au projet. Et je vous dis les choses clairement, peut être crûment, mais il faut bien comprendre :

- soit il y aura une forte mobilisation et l'on peut espérer un relatif consensus, ce sont deux paramètres déterminants dans la suite qui sera donnée au dossier,
- soit il en manque un, l'un ou l'autre, soit les deux et auquel cas, le dossier aura du mal à franchir cette étape.

Et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle, au-delà de vous tenir informés de l'évolution du dossier, j'ai souhaité qu'il y ait cette présentation vers la fin mai, sachant qu'il y aura la période de vacances où il ne se passera pas grand chose, pour vous sensibiliser le plus

possible à la nécessité, dès lors que l'on pense qu'il faut cette ligne, bien évidemment. Si on pense qu'il ne la faut pas, alors il ne faut surtout pas se mobiliser. Mais si l'on pense qu'il faut cette ligne, il est extrêmement important que notre territoire se mobilise et que vous, qui en êtes les élus, vous puissiez porter ce message afin que les uns et les autres y participent. C'est extrêmement important.

A la suite de cela, au mois de mars 2012, la C.N.D.P. tirera le bilan de ce débat public et il y aura les suites données par R.F.F. au projet et bien évidemment que ce qui aurait été dit dans le débat public sera là aussi très important pour l'orientation du projet, pour son contenu concret et je vais y venir dans un instant.

M A I R I E D ' O R L É A N S

Les objectifs de la LGV POCL pour Orléans



- Liaison Île de France et notamment aux aéroports (Orléans - Paris : 4 millions de voyageurs par an).
- Connexion aux autres villes de France, voire de l'Europe.
- Orléans en tant que capitale régionale: renforcer les liens déjà très forts avec les autres villes de la région Centre.

5

www.oreans.fr



M. le Maire – *On va passer rapidement sur cette diapositive. Il est évident que si on veut qu'Orléans rayonne, il faut que la capitale de la Région Centre s'inscrive dans un schéma de transports qui soit celui, de mon point de vue, du XXIème siècle. Aussi, il est évidemment extrêmement important pour nous de nous raccorder au réseau des lignes à grande vitesse à l'échelle européenne. C'est un petit peu, toute chose égale par ailleurs, ce qui s'est passé au XIXème siècle quand le train est arrivé. Il y a les villes qui ont participé et qui se sont inscrites dans ce développement du réseau ferré et puis celles qui sont passées à côté. Aujourd'hui encore, celles qui sont passées à côté, j'allais dire, en portent le deuil quelque part. Celles qui au contraire se sont inscrites pleinement dedans en ont récolté les fruits en terme de développement. Pour ce qui concerne Orléans, comme Tours d'ailleurs, nous sommes très proches de ce point de vue là aussi. On a accueilli le train et avec réserves, vous le savez bien, et on a fait des gares en cul de sac. C'est le problème à la fois pour Tours et pour nous. On a accueilli sans vouloir vraiment accueillir. C'était mi-figue, mi-raisin.*

Je crois personnellement, c'est mon point de vue, qu'il faut résolument s'inscrire dans la perspective de cette ligne à grande vitesse et encore une fois, de se relier au réseau européen qui aujourd'hui est en gestation. Avec une LGV qui passe sur le territoire orléanais, on ira directement à Londres. Beaucoup de gens voient comme logique la desserte de Paris et on réduit un peu les délais de transport pour Paris. Mais ce n'est pas cela l'enjeu ! De gagner dix minutes sur Paris, ce n'est pas cela l'enjeu ! L'enjeu est de se relier au réseau qui est en cours de constitution, en cours de création et qui va se constituer dans les 20 ou 30 ans qui viennent. Soit on y est, soit on n'y est pas ! C'est pour moi aussi limpide – pardon d'être un peu simple, un peu simpliste même -, mais je suis convaincu de cette perspective et de cet enjeu.

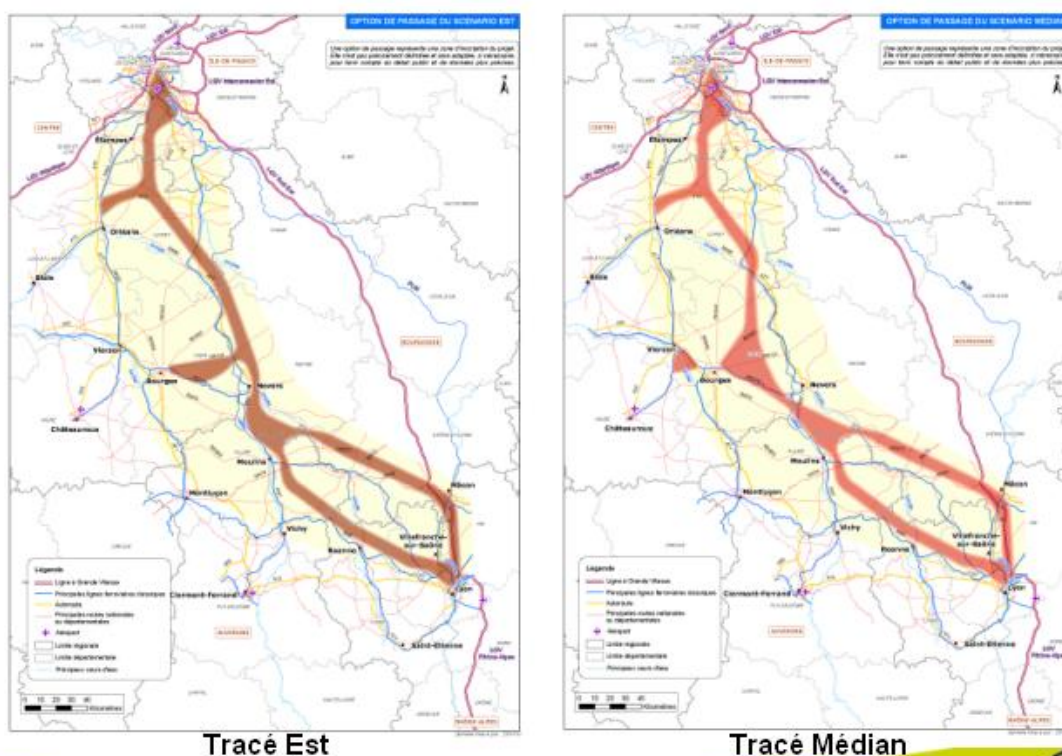
Développement et stratégie territoriale pour Orléans

1. Conforter Orléans dans son rôle de métropole dynamique.
2. Se relier directement et physiquement au projet OIN du plateau de SACLAY.
3. Permettre à Orléans et au Loiret de s'affirmer comme destination touristique et nouvelle porte des châteaux de la Loire pour les villes du sud.
4. Conforter l'effet réseau existant avec Paris et les villes de la Région Centre et de l'Ouest.
5. Accompagner les projets de réhabilitation près de la gare de Fleury-les-Aubrais.
6. Illustrer la démarche orléanaise de développement durable.

M. le Maire – *Voici la conclusion logique de ce que je viens de dire sur les différents éléments que l'on peut mettre en avant. Il y a un point qui est particulièrement important : c'est de mieux relier les aéroports parisiens et notamment celui de Roissy Charles de Gaulle. Quand on le dit, c'est évident. Il y a des évolutions sur le Grand Paris qui nous intéressent, on en parle peut-être peu ici et on a tort. On a marqué notamment l'évolution future peut-être du projet du plateau de Saclay, projet de recherches. On est tout près de Saclay. Je ne suis pas sûr que ce soit totalement lié au développement de la ligne à grande vitesse, mais enfin cela y contribue.*

Voilà un certain nombre d'éléments, mais surtout le réseau européen et les aéroports.

Les scénarii proposés qui seront présentés au débat public (1/2)



Tracé Est

Tracé Médian

7

www.orleans.fr



M. le Maire – *Passons maintenant au contenu le dossier. Pardon, j'ai laissé passer., ce ne sont pas de tracés dont il s'agit et je voudrais que l'on retire cela. Je suis désolé, sur ces cartes, cela a été rajouté en légende, c'est faux ! Il n'y a pas de tracés, mais des scénarii. Si on était sur des tracés, alors on ne saurait pas à quoi va servir justement la commission du débat public. Là, on est en avance de phase. C'est vrai que l'on avance à un bon rythme, mais là on va carrément direct à l'arrivée. Ce ne sont donc pas des tracés, j'insiste là dessus, ce sont des scénarii pour reprendre la terminologie utilisée.*

Là dessus initialement, il y avait trois scénarii et un quatrième a été ajouté, notamment à ma demande.

Les deux premiers scénarii – je vais essayer d'être le plus clair possible, parce que vous allez voir que la terminologie est parfois un peu floue – et donc il faut bien savoir de quoi on parle. Et pour le débat public, je le dis, il faudra bien savoir de quoi on parle. Je m'explique. Il y a les deux premiers tracés - moi-même je me fais avoir - que vous voyez à l'écran : scénario Est et scénario Médian.

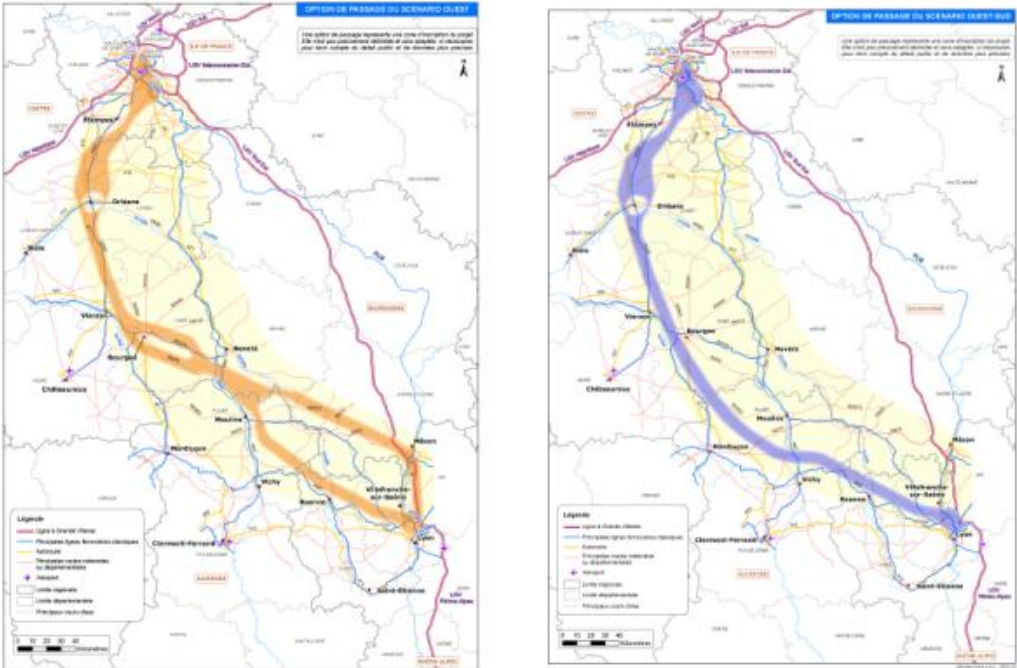
Comme son nom l'indique, le tracé Est passe très loin d'Orléans, de même que le tracé Médian. Excusez-moi, mais j'ai ce terme à l'écran et à chaque fois, je lis « tracé » et voilà bêtement je répète « tracé ». Si Jean-François BAZIN et Patrick PREVOST peuvent cacher la légende ! (rires). Sur ces deux scénarii, concernant la partie Paris Orléans jusqu'à la Loire, les scénarii sont assez ressemblants voire identiques. Et puis après, vous voyez qu'ils ont quelques différences qui expliquent pourquoi l'un est qualifié d'Est, puisqu'il est un peu plus proche de la ligne TGV Paris-Lyon existant actuellement, et l'autre Médian qui descend un petit peu plus au

sud. J'insiste sur le fait que ces deux scénarii sont dans la présentation à peu près à l'identique sur Paris-Orléans. Je fais remarquer également qu'ils passent loin d'Orléans et qu'ils obligent pour les rejoindre à avoir une bretelle de raccordement ferrée qui n'existe pas aujourd'hui pour aller rechercher le TGV et permettre éventuellement qu'il vienne sur Fleury-les-Aubrais, voire sur Orléans centre. Donc, il y a une ligne qui passe. On est de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres d'Orléans, voire un peu plus puisqu'aujourd'hui, encore une fois, il n'y a pas de tracé précisément établi.

Je fais tout de suite un commentaire sur ces deux scénarii, commentaire qui a d'ores et déjà été fait auprès de Réseau Ferré de France, du Préfet coordonnateur, y compris de la S.N.C.F. De mon point de vue, ces scénarii ne sont pas dans la logique de la loi Grenelle 1, parce que la loi cite nommément Orléans et dès lors que l'on cite une ville, il est logique que le tracé vienne sur le territoire de cette ville ou vraiment à proximité s'il y avait des problèmes techniques d'insertion dans le site. C'est donc ma position personnelle sur le sujet.

M A I R I E D ' O R L É A N S

Les scénarii proposés qui seront présentés au débat public (2/2)




Tracé Ouest **Tracé Ouest-Sud**

→ Les tracés Ouest et Ouest Sud sont les seuls tracés qui prévoient la desserte directe d'Orléans avec une hypothèse de passage à l'ouest d'Orléans qui a été intégrée, à la demande de la Ville, dans les scénarii ouest.

8

www.orleans.fr



M. le Maire – Les deux autres scénarii et c'est là où il faut faire attention à la terminologie, ils sont tous les deux « tracé ouest ». Alors, c'est pareil, la légende n'est pas exacte, je le dis. Déjà, ce n'est pas « tracé », mais ce n'est pas « Ouest » et « Ouest-sud ». Ce ne sont pas cela les scénarii. « Tracé Ouest », c'est la terminologie de la S.N.C.F. et de R.F.F., mais c'est un scénario qui passe à l'est d'Orléans. Mais ils considèrent eux que c'est à l'ouest de l'est et du médian.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *La terminologie n'est pas indifférente, croyez-moi sur parole.*

(réaction hors micro de M. BEN CHAABANE).

M. le Maire – *Elle n'est pas neutre, M. BEN CHAABANE, absolument. Mais l'ouest pour nous n'est pas l'ouest et j'insiste lourdement.*

(réaction hors micro de Mme d'AUX).

M. le Maire – *Non, mais on pourrait perdre le nord, Mme d'AUX, à mesure de vouloir faire passer l'ouest à l'est !*

Puis, il y a un deuxième scénario qui passe à l'ouest d'Orléans et c'est celui que j'ai souhaité qu'il soit ajouté. Il est appelé le scénario ouest et ouest-sud pourquoi ? Je vais y venir dans un instant.

Vous remarquez que sur ces deux types de scénarii, il peut y avoir aussi une partie commune entre Paris et Orléans. Vous voyez d'ailleurs que le orangé ou le bleuté sont larges. Il y a deux logiques différentes là dedans, parce qu'on pourrait dire que c'est la même famille de scénario, alors que ce n'est pas vrai.

La famille ouest, typologie R.F.F., qui passe à l'est est une logique d'une ligne qui va se rapprocher du territoire orléanais, qui peut passer en forêt d'Orléans, qui traverse la Loire on ne sait pas trop où, mais toujours à l'est d'Orléans et qui peut passer en Sologne. Et oui, vous faites de gros yeux ! Si je pouvais mon raisonnement à ce stade de la présentation – oubliez le quatrième scénario, je vais y revenir -, il y a trois scénarii initiaux : « Est », « Médian » et « Ouest ». Le scénario « Est » est assez loin, il va tangenter Paris Lyon. Il dessert très moyennement la région Centre et donc, on peut le mettre de côté. Le scénario « Ouest », toujours à l'est, est lui bien compliqué parce qu'il passe en pleine forêt, il va abîmer la Sologne et fait plein de choses désagréables. Donc, que reste t-il ? Le scénario « Médian », CQFD. Et comme personnellement, je ne souhaite pas que les dés soient jetés avant même d'avoir commencé à aller plus avant dans le sujet, pour cette raison de principe et parce que je pense qu'au fond il y a d'autres logiques, j'ai souhaité qu'il y ait le vrai scénario « Ouest » d'Orléans. Il passe à l'ouest d'Orléans celui-là ! Ensuite, vous me suivez toujours bien, il peut avoir deux variantes :

- un scénario ouest ouest ;*
- un scénario ouest sud.*

Et oui, c'est pour cela que je vous ai dit tout à l'heure que la terminologie avait son importance. Quelle est la différence entre ces deux variantes ? Il y en a une qui va descendre plus au sud et qui va aller plus vers Bourges et une autre qui va descendre un peu plus sur Nevers pour faire simple.

Quel est l'intérêt et pourquoi ai-je souhaité défendre l'inscription de ce scénario au débat public ? D'abord pour éviter, je l'ai dit, que les cartes soient jouées d'avance. Deuxièmement parce que je pense que la construction d'une ligne à grande vitesse est à la fois évidemment un atout, mais ce sont également des contraintes, des difficultés, et si je vais au bout de ma pensée, je dirais des destructurations de territoires et de paysages. On a une grande logique en France qui est une logique, je m'en excuse auprès de ceux qui sont dans cette belle corporation, d'ingénieurs qui fait que finalement techniquement, et c'est d'ailleurs pas forcément faux, de passer en plein milieu de la campagne. C'est souvent plus simple que de s'embarrasser avec d'autres considérations. Ce qui nous a amené, toujours de mon point de

vue, à bien esquisser notre très beau pays. Pour ma part, je pense que l'on peut arriver à réconcilier cette logique de protection avec l'insertion d'une ligne à grande vitesse. Comment faire ? En utilisant la proximité des infrastructures déjà existantes. On a quand même des autoroutes qui passent par là, des réseaux EDF haute tension. Enfin, on a beaucoup de choses qui font joli dans le paysage. Pourquoi n'en profiterions-nous pas au moins pour étudier ? Moi, je ne sais pas à l'arrivée ce qui pourra en être dit justement par les études techniques, mais je n'admets pas qu'on n'étudie pas, qu'on ne regarde pas et qu'on exclut par avance ce qui était le cas initialement. Donc, la logique du scénario « Ouest », qui me semble être un deuxième avantage très important, est de pouvoir tangenter au maximum ces infrastructures déjà existantes et éviter de déstructurer encore d'autres sites naturels, notamment que ce soit la forêt d'Orléans, la Sologne, le Gâtinais, ou encore le Sancerrois. Ce sont des hypothèses qui peuvent passer en plein milieu des champs de vignes quand même ! Sacrilège, surtout pour le Sancerrois ! Et oui, je vois vos têtes consternées ! Donc, je demande une forte mobilisation là dessus. Je le dis en souriant, mais c'est tout à fait sérieux.

Le troisième intérêt qui me paraît majeur est une véritable logique d'aménagement du territoire. Quand on prend les scénarii « Médian » et « Est », je crains beaucoup que l'on ait guère de logiques d'aménagement du territoire pourquoi ? Parce qu'on va chercher à rejoindre le plus vite et le mieux possible la région lyonnaise et quelque part, on est au fond dans un doublement de Paris–Lyon–Marseille. Quand on vient véritablement sur la partie orléanaise, à l'extrême en mettant les deux autres scénarii, qu'est-ce que cela permet ? Cela permet d'innover tout le territoire ouest et sud d'Orléans. Cela permet d'innover toute la région de Blois qui sinon, plus on passe à l'est et plus elle est shuntée. Or, il y a quand même beaucoup d'habitants dans cette partie de notre région. Cela permet également de se rapprocher de toute la région de Châteauroux qui, sinon elle et vous le voyez sur les scénarii, se trouvera complètement exclue de la grande vitesse. Enfin j'ajoute, et il y a eu hier à l'Assemblée Nationale un colloque intéressant là-dessus à propos de l'ancien P.O.L.T., Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, et la complémentarité de la desserte P.O.L.T. avec le Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon. Et pour avoir cette complémentarité pour tous ces territoires et cela va bien au-delà de la région Centre seule, pour descendre ensuite quand on va justement vers Limoges, Brives, etc, si l'on veut avoir une véritable logique d'aménagement du territoire, il me paraît assez clair qu'il y a deux scénarii qui l'autorisent dans le futur et deux qui rendent la chose extrêmement complexe voire impossible, vous l'avez compris : d'un côté les scénarii « Est » et « Médian », et de l'autre les scénarii « Ouest » et « Ouest », selon la terminologie que l'on prend.

Il y a beaucoup d'autres arguments, mais je ne vais pas tous les développer car j'ai dit qu'il y avait encore beaucoup d'autres choses au menu de ce soir.

La Ville d'Orléans:

- Exprime sa satisfaction quant à la bonne avancée du dossier et à l'ouverture prochaine du débat public
- Invite les Orléanaises et les Orléanais à se mobiliser dans le cadre du débat public
- Veillera à ce que les engagements de la Loi Grenelle 1 soient respectés :
 - en termes d'aménagement du territoire : desservir des territoires trop longtemps délaissés par la LGV
 - En termes de respect de l'environnement : veiller à jumeler le plus possible la nouvelle ligne aux infrastructures préexistantes afin d'éviter de nouvelles saignées d'espaces jusque là préservés



M. le Maire – *Voici donc un vœu que nous pourrions formuler que ce soit ce soir ou peut-être plus tard quand le débat public viendra. Mais en tout cas, pour ce qui concerne maintenant, ce dossier a véritablement bien avancé. Il va très vite, notamment pour plusieurs raisons, mais je crois pouvoir le dire, grâce à tout le travail qui a été fait et qui continue de l'être par l'association T.G.V. Grand Centre Auvergne, avec le nombre de réunions que l'on a faites. La mobilisation de l'ensemble des élus est importante et au-delà des élus, des acteurs économiques, culturels, universitaires. Il y a donc une forte mobilisation qui, j'allais dire sans jeu de mots faciles, nous permet de prendre un train d'avance. Aujourd'hui, vous le savez, la commission nationale du débat public est saisie ou peut être saisie de plusieurs autres projets. Il est clair qu'il y a un enjeu majeur dès lors que l'on veut réaliser cette ligne : ce sera le financement de cette ligne et le financement rapporté aux autres besoins de financement sur l'ensemble du schéma national de transport. Aujourd'hui, on le sait bien, le financement est complexe. Je vous donne l'ordre de grandeur, c'est un coût de 300 milliards d'euros sur l'ensemble du schéma national des infrastructures de transport. Les évaluations qui sont faites aujourd'hui pour notre ligne L.G.V. la mettent aux alentours de 12 milliards d'euros. C'est une évaluation.*

Je pense et ce sera mon dernier point, que nous avons le moyen d'économiser là dessus. Les 12 milliards, c'est une ligne totalement nouvelle. Alors, ce sera sans doute un peu plus ou un peu moins. Il y a notamment pas mal d'infrastructures à faire, notamment les traversées de Loire, etc. Il y a beaucoup d'ouvrages d'art à réaliser. Pour ma part, je défends une autre logique, je vous le dis. J'ai peut-être tort ou peut-être raison. Notre pays n'aura pas la capacité financière de réaliser l'ensemble du schéma tel qu'il est prévu, je le dis franchement. Personne ne veut le dire, moi je le dis, tout le monde le sait. A partir de là, est-ce qu'il faut faire

quelques lignes nouvelles et pas les autres ou est-ce que l'on peut chercher un optimum global qui dévalue quelque peu, au regard des critères retenus, les optimums particuliers ? Je m'explique. Sur notre ligne P.O.C.L., le critère majeur, pour R.F.F. et la S.N.C.F., c'est le temps de parcours Paris-Lyon. Moins de deux heures et le moins possible par rapport aux deux heures. D'accord très bien. Très franchement, si on met cinq minutes de plus, voire dix minutes de plus, est-ce un drame, pourvu qu'on ait la fiabilité des horaires ? On sait quand on part, on sait à quelle heure on arrive ; qu'on ait un certain confort et qu'on ait la liaison avec le réseau. Je crois vraiment que l'on se trompe de paramètres. Ce sont là les paramètres hérités des années 60. Je ne crois plus que l'on soit aujourd'hui acharné à gagner cinq ou dix minutes.

Si on modifie un peu les postulats et que l'on ne cherche plus à gagner forcément minute par minute, alors on peut construire une ligne qui coûte moins chère pourquoi ? Parce qu'on peut utiliser des infrastructures existantes. Et c'est l'intelligence remarquable du T.G.V. français : il circule sur tout rail pourvu que cela soit électrifié. Je trouve que c'est presque le génie de l'invention, c'est tellement simple ! Encore fallait-il le faire. Donc, que l'on ait le T.G.V. avec une ligne L.G.V., là effectivement sur l'essentiel de la ligne, mais que dans certains cas, on puisse s'affranchir de certains ouvrages d'art, notamment qui coûtent très chers, en utilisant de la ligne existante et en vérifiant bien sûr qu'en terme de cadencement, ce soit possible. Je peux vous dire que l'on descend dans le détail là dessus et nous, on pense que c'est possible. On pense que c'est tout à fait possible sur les lignes existantes. A ce moment là, on va économiser par rapport au coût initial tel que présenté. Je pense que cela permet effectivement de mieux assurer la constitution de l'ensemble du réseau à l'échelle du demi siècle qui vient, parce que c'est de cela dont il s'agit.

J'ajoute un dernier point. Il y a donc derrière tout cela, là j'ai parlé du P.O.C.L., la création d'une ligne nouvelle, mais par rapport au financement, aujourd'hui il y a un besoin, tout le monde le sait, d'investissements importants sur la modernisation, l'entretien du réseau actuel. Il ne faudrait surtout pas – là aussi, c'est mon point de vue – que l'on soit dans une sorte de logique d'exclusion de l'un par rapport à l'autre. La modernisation de l'ensemble du réseau est évaluée à presque 100 milliards d'euros. C'est pour vous donner des ordres de grandeur. Donc, aujourd'hui, on peut toujours dire qu'il faut tout faire, moderniser, faire des lignes nouvelles, oui, mais concrètement quand on ait au pilotage, on fait comment ? Je pense que l'on peut avoir une conception un peu différente de celle qui prévaut depuis des décennies dans notre pays, de faire à tout prix des lignes totalement neuves. Non, je crois qu'il faut à la fois moderniser et pour Orléans d'ailleurs vous le savez, que ce soit la ligne Tours ou la ligne Orléans, ce sont des lignes qui sont inscrites prioritairement par la S.N.C.F. pour faire l'objet de cette modernisation parce qu'il y a quand même un certain nombre de choses qui ne vont pas. Je ne lance pas ce sujet là ce soir, c'est un autre sujet. Voilà ce que je voulais vous présenter en quelques mots. C'est un sujet essentiel pour l'avenir, me semble t-il, du territoire orléanais.

M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND – M. le Maire, mes chers collègues. Je voudrais commencer par dire que je suis moi-même très heureux de prendre le T.G.V. lorsqu'il est dans sa plus grande utilité, c'est-à-dire être un moyen de transfert de l'avion vers le train. Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue justement que l'objectif du T.G.V. était bien celui d'avoir de longues distances parcourues et de longues distances entre chaque arrêt.

Ceci étant dit, je pense que les usagers du train en région ont exprimé ces derniers mois leur colère devant la dégradation du réseau régional S.N.C.F. Ils réclament avec raison d'avoir des trains qui assurent une bonne desserte et qui arrivent à l'heure, bien plus que de gagner quelques minutes pour aller à Paris ou à Lyon. Le P.O.C.L ne répondra pas à ces attentes légitimes des usagers et cinq arguments majeurs peuvent être avancés pour le

démontrer.

Sur sa faisabilité financière, dans le contexte que nous connaissons, cela paraît totalement irréaliste. 12 à 14 milliards, vous venez de le dire, c'est un coût qui est jusqu'à vingt fois supérieur au coût d'optimisation des lignes. Donc, cela n'est pas réaliste de ce point de vue.

Pour ce qui est de l'intérêt du maillage territorial, P.O.C.L. est en réalité le doublement de la L.G.V. Paris-Lyon et sa réelle raison d'être. Quelques arrêts à Orléans ne sauraient constituer une opportunité structurante pour notre ville. C'est le renforcement de l'axe connu Paris-Lyon qui sera le seul gagnant.

Sur son intérêt pour le développement économique orléanais, je pense sincèrement que c'est un mythe. Vous parliez tout à l'heure de l'arrivée du train au XIXème siècle, je pense que l'on a absolument aucune comparaison à avoir entre l'arrivée du train au XIXème siècle et l'arrivée du T.G.V. On n'est pas du tout sur la même échelle, tout simplement pour la raison des moyens de déplacement utilisés aujourd'hui par les Français. La L.G.V. rapproche les grands centres de décision, mais n'apporte que très marginalement des opportunités économiques. Ce qu'elle amène aux villes intermédiaires, c'est éventuellement de l'économie résidentielle, mais avec son lot d'impacts sur le prix de l'immobilier, sur la demande en services coûteuse pour les collectivités traversées. L'exemple de Vendôme, j'en discutais avec des élus U.M.P. du Vendômois, devrait nous servir pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Sur son impact environnemental, vous en avez parlé, quel que soit le tracé ou le scénario, cela serait déplorable. Une nouvelle ligne, ce sont des milliers d'hectares de terre artificialisés. Le passage au plus près d'Orléans suppose de construire un nouveau pont sur La Loire, en plus des cinq prévus entre Meung-sur-Loire et Sully, et une véritable saignée en Sologne. Alors, vous avez apporté un élément de réflexion, mais cela n'est pas ce qui aujourd'hui présenté dans les scénarii.

Sur son intérêt pour les usagers enfin et sans doute avant tout, la tarification des billets L.G.V. repose sur un principe simple : plus la demande est forte, plus le tarif est élevé. De plus, l'arrivée d'une desserte L.G.V. diminuera automatiquement l'offre T.E.R. et Intercités sur la même ligne avec des conséquences prévisibles pour les titulaires d'abonnement T.E.R. sans accès au T.G.V., une diminution du nombre de trains accessibles avec leur abonnement sur Orléans-Paris. Là encore, l'exemple vendômois est explicite : le service T.E.R. a largement diminué avec la desserte L.G.V. dont le tronçon Vendôme-Tours propose un des tarifs les plus élevés de France. Le gain de temps serait plus que modeste : pour Paris-Orléans, le meilleur parcours est annoncé à 35 minutes. Il me semble que l'on peut arriver à peu près au même résultat avec l'actuel Aqualys en réalisant quelques travaux notamment la mise en place d'une quatrième voie entre Toury et Cercottes.

Au final, si le débat n'intègre pas une alternative au P.O.C.L., dont l'intérêt n'est réellement pensé qu'à partir de leur point de départ et de leur point d'arrivée, nous risquons d'offrir aux usagers un réseau dualisé. D'un côté, les L.G.V. rapides, modernes, chères et reliant peu de gares de la France d'en haut et de l'autre côté, un réseau classique plus abordable mais de plus en plus dégradé pour la France d'en bas.

C'est la raison pour laquelle je soutiens un scénario alternatif au P.O.C.L. qui s'appuie sur un plan de fiabilisation et d'optimisation du réseau existant, notamment sur la croix nord/sud/est/ouest, à savoir les axes Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, le P.O.L.T., et l'axe est/ouest Lyon-Bourges-Tours-Nantes, nettement plus structurant pour le maillage régional et même pour les liaisons interrégionales. Le P.O.L.T. a le double avantage d'améliorer la desserte interrégionale, mais aussi de servir le réseau régional. Aux Aubrais, il se raccorde à la ligne

Orléans-Blois-Tours avec les réouvertures aux voyageurs de Chartres-Orléans et d'Orléans-Châteauneuf, le P.O.L.T. s'intégrerait à Orléans dans une véritable étoile ferroviaire et permettrait aux habitants d'Eure-et-Loir de rejoindre le sud de la région sans passer par Paris. L'axe est/ouest Lyon-Bourges-Tours-Nantes est lui aussi structurant pour le réseau T.E.R. Centre. Il est aussi à l'échelle de l'Europe si on veut bien considérer que toutes les liaisons entre l'Atlantique et la Mer Noire ne passent pas obligatoirement par Paris. On pourra très prochainement relier Nantes à Lyon dans un temps aussi rapide qu'en passant par Paris.

Enfin, ce qui me paraît le plus important, la perspective d'une connexion du P.O.L.T. au réseau T.G.V. au sud de Paris est étroitement liée à ce débat sur l'opportunité du P.O.C.L. La modernisation enfin décidée de la ligne Massy-Valenton et puis la création d'un barreau T.G.V. pourraient signifier une meilleure connexion de notre réseau régional, et notamment d'Orléans, au réseau T.G.V. national sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle L.G.V.

Il est donc urgent de peser dans le débat public en cours sur cette interconnexion au sud de Paris pour qu'elle prévoit l'accès du P.O.L.T. Cette proposition répond aux vrais besoins des trains qui arrivent à l'heure et qui desservent correctement le territoire, aux impératifs énergétiques et climatiques, aux enjeux de préservation de nos espaces naturels, à une vision équilibrée de nos aménagements du territoire aux réalités budgétaires, ce qui fait de ce projet le seul qui soit réaliste de mon point de vue. Je vous remercie.

M. le Maire – M. LEBRUN, c'est à vous.

M. LEBRUN – C'est important que l'on parle de ce projet ici car c'est une question de transport, mais aussi une question d'avenir des territoires et en même temps, il s'agit de relier Orléans à l'ensemble du réseau, y compris à des capitales régionales européennes. Je pense que ce projet a le soutien des élus communistes, en sachant qu'il doit être complémentaire des projets qui doivent voir le jour et de ce qui existe aujourd'hui. Le P.O.C.L. n'est pas contradictoire avec le fait qu'il faut soigner les lignes malades, ni avec le P.O.L.T. et je pense aussi qu'Orléans devrait soutenir un peu plus le projet Orléans-Châteauneuf parce que si on a un scénario qui passe légèrement à l'est d'Orléans, on peut avoir des choses à travailler.

En même temps évidemment, ce projet est aussi la possibilité de faire venir des personnes à Orléans et de donner la possibilité aux Orléanais de pouvoir aller ailleurs. C'est important également. Pour ma part, je vais souvent dans le sud pour des raisons familiales et je prends le train, mais j'avoue que passer par Paris pour aller à Lyon, lorsqu'on est deux ou trois, il est préférable de prendre la voiture au train.

Donc, cela doit être complémentaire. Enfin, peut-être que l'on ne pourra pas tout faire, mais cela ne doit pas servir de prétexte à mettre les projets en concurrence.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN, vous avez la parole.

M. LEMAIGNEN – M. le Maire, chers collègues. Je voudrais tout d'abord remercier à la fois Rémi POINTEREAU et puis Serge GROUARD de leur action pour avoir fait inscrire ce projet P.O.C.L. expressément dans le texte de la loi Grenelle 1, car il est prévu que ce projet dessert Orléans. C'est essentiel parce qu'on le voit bien, et Serge GROUARD nous l'a bien démontré, qu'il en résulte et je partage totalement son avis que les scénarii dits « Médian » et « Est » ne respectent pas l'esprit de la loi, voire même le texte de la loi.

Ce n'est pas simple parce qu'effectivement il y aura une bagarre, Serge GROUARD a eu raison, Hervé MARITON l'a montré dans le rapport qui est sorti avant hier, tous les projets T.G.V. ne pourront sans doute pas être financés. Donc, il y aura des choix et à nous de montrer

tout le volontarisme politique pour que notre projet puisse être prioritaire, parce qu'il est fondamental, M. GRAND. Quand on voit la carte de France de la grande vitesse, ce n'est pas du tout celle du siècle dernier. C'est le temps qui détermine l'attractivité et la compétitivité des territoires. Or, de plus en plus, il y aura une compétition entre les territoires, qu'on le veuille ou qu'on le regrette, c'est une réalité objective et dans cette compétitivité des territoires, le rôle des élus est de faire du marketing territorial. C'est de donner tous les atouts à nos territoires pour qu'ils puissent bien se comporter dans cette compétition, créer de la valeur et donc des emplois. Ces valeurs et ces emplois nous permettront d'avoir une politique de solidarité. Donc, c'est essentiel d'avoir ces atouts pour l'attractivité des territoires. Et en ce sens, ne comparons pas, s'il vous plaît, Orléans et Vierzon. Vous auriez même pu comparer avec la gare des betteraves sur le T.G.V. nord. Evidemment, la gare des betteraves n'a pas généré une nouvelle ville, évidemment non. Je vous rappelle que Vendôme, c'est 18 000 habitants. Orléans est un bassin de vie, une aire urbaine de 370 000 habitants. On en n'a pas souvent assez conscience que l'on ait une des grosses agglomérations, une des grosses aires urbaines de France. Il faut donner donc tous les atouts à cette aire urbaine et évidemment le T.G.V. est un atout fantastique pourquoi ? Pour deux raisons essentielles :

- d'abord une raison de liaison avec les aéroports parisiens et avec les T.G.V. européens et c'est cela l'essentiel. Il ne faut pas oublier que le P.O.C.L. nous apporte aussi un intérêt : la liaison Lyon – Turin – Milan est autrement plus importante que la liaison Toulouse. Attention, c'est un vrai enjeu pour nous, un enjeu très important. Cette liaison avec les aéroports parisiens, je vous rappelle que l'on a eu à l'Agglomération deux contacts d'entreprises qui souhaitaient venir d'Île de France s'implanter sur le territoire orléanais. La question qui a été posée à Dominique GUY et son équipe : « Est-ce qu'il y a un T.G.V. ? ». Il n'y a pas de T.G.V., alors on ne vient pas. Nos liaisons avec Paris, ce n'est pas le sujet. M. GRAND, même avec une amélioration des travaux, on n'aura jamais 35 minutes sur la ligne Orléans-Paris, ce n'est pas possible. On est à 1 heure. On descendra éventuellement au maximum de 2, 3 ou 4 minutes, mais pas plus par la voie classique. Mais encore une fois, la liaison avec Paris, ce n'est pas l'essentiel. C'est vraiment cette liaison économique avec les aéroports et les T.G.V. européens.

- le deuxième intérêt et c'est pour cela que je soutiens totalement la proposition d'utiliser des voies existantes sur une partie, la plus petite possible pour ne pas perdre trop de temps. Je rappelle quand même que le T.G.V. va quand même à 360 km/heure de vitesse commerciale et il peut très bien être sur 10, 15 kilomètres, à une vitesse entre 100 et 180 kilomètres, et il ne perdra donc pas un temps considérable et à ce moment là, on peut totalement utiliser notre site des Aubrais pour le valoriser complètement, ainsi que tous ces grands terrains autour de Rivierre Casalis, les 130 hectares, sur cette liaison avec une ouverture de la gare à l'ouest. Il y a un projet fantastique pour les 20, 30 ans à venir pour le développement de notre agglomération.

C'est pour cela qu'il faut absolument que tous ensemble, et que la Région également n'ait pas le comportement de la Région Poitou-Charentes, comportement quasi suicidaire, avec un volontarisme politique fort nous soutenions ce projet, car ce n'est que si on soutient complètement ce projet que celui-ci a des chances d'être en haut de la pile pour les T.G.V. qui seront effectivement financés.

M. le Maire – Merci. M. CHAPUIS, vous avez la parole.

M. CHAPUIS – Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour ce débat et que l'on puisse aborder cette question qui concerne l'avenir du territoire orléanais. Certes, il y avait des échanges dans d'autres lieux, dans les associations ou lors de rencontres entre élus, mais je pense en effet qu'on avait besoin de cet échange en Conseil Municipal.

Un petit mot introductif pour dire que l'histoire d'Orléans et des lignes à grande vitesse n'a pas forcément commencé avec la loi Grenelle 1. On reviendra très rapidement sur le fait qu'il y a eu un choix de fait par un maire précédent qui était également Ministre des Transports, ce que je n'avais d'ailleurs pas forcément fait le lien quand j'ai préparé mon intervention. Il avait fait le choix de ne pas forcément raccorder Orléans au T.G.V. Atlantique, mais plutôt Tours en évoquant tout simplement le fait qu'Orléans était à une heure de Paris.

Dans un deuxième temps, il y a eu une grande discussion autour du P.O.L.T. – c'est vrai qu'il y a beaucoup d'acronymes ce soir – avec le lancement d'une étude en 1996, qui a été freinée et presque abandonnée en 2003 par le Ministre de ROBIEN qui, malgré une convention quasiment signée, avait décidé d'autres priorités sur le réseau ferré.

Et donc, on arrive avec la loi du Grenelle 2008 et là dessus, c'est vrai que je partage complètement ce qui a été dit précédemment sur l'importance de cette L.G.V. J'ai une lecture de la loi qui est un peu différente, mais je pense que vous avez la même, car malheureusement on n'est pas dans le premier wagon des lignes qui seront mises en place d'ici 2020, mais dans le deuxième wagon en espérant que l'on puisse rester accroché à cette dynamique. Dans cette réflexion autour du P.O.C.L., on a de véritables enjeux de développement du territoire avec ce qui n'est pas forcément un atout aujourd'hui, mais un handicap si plus tard nous ne sommes pas raccordés à la ligne à grande vitesse. Les premières réflexions de ce débat autour du P.O.C.L. étaient plutôt une vision assez financière et économique. Il y avait une certaine saturation sur le Paris – Lyon et donc une volonté de désengorger cet axe là en créant une voie la plus rapide possible entre Paris et Lyon. Et derrière cela, de nombreux élus se sont exprimés sur ce sujet, au-delà de l'efficacité, il y a une vraie réflexion d'aménagement du territoire qui dépasse ces enjeux quasi financiers et de désengorgement de Paris-Lyon. Vous parliez de diagonale du vide ou de patate, on peut appeler cela comme on veut, mais il y a un besoin sur ce territoire là de créer des liaisons rapides et de raccorder notamment, et là on peut faire un peu de chauvinisme, Orléans au réseau européen et d'être sur les grands axes nationaux.

On est donc face à une situation particulière. Le projet en lui-même n'est pas, comme je le disais, dans les priorités premières fixées dans la loi Grenelle 1. Malgré tout, on sent bien qu'il y a une volonté partagée d'un certain nombre d'élus, notamment au niveau régional et interrégional puisque plusieurs régions se sont mises autour de la table, pour pouvoir avancer sur cette question. Cependant, j'ai pu lire des choses que je trouve inexactes. Le P.O.C.L. et le P.O.L.T. ne s'opposent pas. Pour moi, et je pense que c'est ce qui a pu être précisé lors du débat à l'Assemblée Nationale, le P.O.C.L. relance le P.O.L.T. et donc il y a une vraie vision cohérente sur le développement du territoire.

Après concrètement sur le tracé, je pense en effet que le bon sens, mais ce n'est pas forcément ce qui fera marcher les ingénieurs, voudrait que l'on utilise les voies existantes et l'emprise autoroutière. Moi même, je ne suis pas ingénieur et je ne peux pas savoir si cette utilisation est plus efficace et techniquement faisable, mais comme vous l'avez bien précisé, M. le Maire - et au début j'ai été un peu surpris lorsque j'ai vu les tracés - nous ne sommes là que dans les scénarii. Il y aura une enquête publique où tous ceux concernés, peut-être les associations, les pouvoirs économiques, pourront s'exprimer et le fait de laisser le choix à l'expression est, je pense, nécessaire.

On est donc sur une vision à plutôt long terme, peut-être 15, 20 ou 25 ans. Malgré tout, on est face à une situation que vivent quotidiennement les Orléanais et là je rejoins mon collègue Jean-Philippe GRAND. On a en effet une dégradation du service et il ne faut pas abandonner le réseau actuel pour une vision d'un grand projet et se lancer la fleur au fusil sur ces questions. Il faut absolument que l'on garde une démarche sur ses deux jambes, c'est à dire à la fois avoir une vraie réflexion sur le réseau existant avec l'amélioration du trajet Orléans-

Paris, les circulations intermédiaires. On parlait d'Orléans-Châteauneuf, on peut parler d'autres liaisons, mais en effet il est indispensable de ne pas perdre de vue qu'aujourd'hui il y a une situation, et la S.N.C.F. l'a bien souligné également, sur des lignes considérées comme étant des points noirs du réseau ferré. On a une vraie dégradation du patrimoine ferré notamment en région Centre. On pourrait revenir sur le choix de la séparation de la S.N.C.F. et de R.F.F., et du déficit chronique de R.F.F. qui ne peut que difficilement investir, mais je pense qu'il faut que l'on ait cette même mobilisation et cette volonté d'union sacrée de l'ensemble des élus autour de cette vision d'aménagement du territoire. Il faudrait aussi qu'on l'ait et qu'on la garde sur l'amélioration de l'existant qui aujourd'hui inquiète de nombreux Orléanais. Je pourrais être très long sur cette question, car c'est vraiment une question passionnante d'avenir du territoire, mais je pense qu'il est nécessaire de laisser le choix aux futurs usagers, aux personnes concernées de pouvoir s'exprimer sur le sujet. Je pense aussi que le fait d'avoir présenté un autre, non pas tracé mais scénario, permettra d'alimenter plus globalement le débat. J'espère que l'on pourra avoir peut-être un temps d'échange, puisqu'il arrive assez tardivement les discussions ayant déjà avancées - on aurait peut-être pu, mais c'est un vœu pieu, anticiper ces questions au Conseil Municipal -, et faire des points d'étape régulièrement pour voir l'avancée de ce projet.

M. le Maire – M. BRARD, c'est à vous.

M. BRARD – M. le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'avoir une expression à grande vitesse pour ne pas perdre de temps, même si c'est une question importante. Tout d'abord, je tiens aussi à vous remercier, M. le Maire, de nous avoir proposé cette communication, en sachant que le Président de l'Agglomération, M. LEMAIGNEN, nous propose une communication et sans doute un débat sur le train le mois prochain. Je crois que nous allons voir toutes ces questions en détail et je pense que c'est extrêmement important.

Pour tout dire, M. le Maire, je crois que je partage à peu près l'intégralité de vos propos sur à la fois votre présentation et je dirais sur la nécessité, il me semble en tout cas, de soutenir cette perspective de pouvoir faire partie d'un réseau T.G.V. français et européen, parce que c'est effectivement, je le crois très sincèrement, une chance pour les usagers mais aussi pour notre ville et notre agglomération.

Du point de vue d'Orléans, se raccrocher au barreau T.G.V. est quelque chose dont on parle et qu'on essaye de faire depuis longtemps. Aujourd'hui, je pense que je serai assez enthousiaste, avec un petit bémol et je vais dire pourquoi après, sur le fait de participer à ce projet s'inscrivant véritablement dans cette perspective, même si on ne sait pas trop finalement quand cela pourra se réaliser vraiment, mais dans un projet où Orléans effectivement pourra pour ses habitants, mais aussi pour toutes ses activités, être raccrochée à ce barreau T.G.V. européen.

L'autre aspect également important, et pratiquement tous les intervenants l'ont dit, est l'aménagement du territoire. Par rapport à vos propositions de scénarii, moi je trouve que les seuls scénarii qui nous intéressent, mais aussi bien au-delà de nous, est ce grand centre de la France, l'oublié de l'aménagement du territoire il faut bien le dire, même si on a fait des efforts sur les routes, mais en terme ferré j'entends, c'est-à-dire la région Centre bien sûr, mais les régions du Massif Central, le Limousin, ces régions qui, on peut l'espérer, pourraient bénéficier à travers des projets dont me semble t-il, pour ce qui concerne notre hexagone, l'aménagement du territoire serait prioritaire. Ces régions du grand centre de la France : Orléans quand on vient du nord étant cette porte au sud de toute cette région et qui pourrait être irriguée par une ligne à grand vitesse, si celle-ci veut bien desservir, vous l'avez cité, Bourges par exemple et Clermont-Ferrand avant de rejoindre la région Rhône-Alpes. Je trouve que dans les aménagements qui ont été faits dans notre pays, on a extrêmement favorisé dans un premier temps Paris, Lyon, Marseille, cet axe considérable qui permet c'est vrai ensuite de rejoindre les pays du sud, le

nord de l'Europe, on a fait un petit bout vers l'ouest, mais on a vu toutes les difficultés que cela présentait et bien sûr le nord qui nous permet de rejoindre tous les pays du nord. Mais on a quand même oublié cette région centrale et quand on a vu finalement qu'on abandonnait le seul projet existant, enfin je dis « on abandonnait » pas forcément officiellement, mais on a bien vu qu'il était remis en arrière par rapport à d'autres, ce Paris–Limoges–Toulouse qui était effectivement un axe de développement extrêmement important, je trouve qu'aujourd'hui il faut avoir véritablement cette volonté pour inscrire un projet d'aménagement de ligne à grande vitesse sur Orléans vers ce centre de la France pour rejoindre ensuite Lyon.

Mon bémol n'est pas forcément fondamental, mais il est simplement le constat de cette réalité dont vous avez également fait l'écho, à savoir la question financière. Je pense qu'il est important de s'inscrire, d'être volontariste, d'être partant pour un projet comme celui-là, mais il y a les réalités des financements et les capacités financières pour le réaliser. Moi, je souhaiterais et c'est ce qui me rendrait vraiment totalement à 100 % enthousiaste pour ce projet, que l'on soit capable de nous démontrer, et ce serait important pour nous, en terme de responsabilité de collectivités, mais pour les usagers surtout, qu'on est capable de financer aujourd'hui ce qui existe, qui fonctionne avec difficulté et qui surtout donne le sentiment, et ce n'est pas qu'un sentiment, c'est une réalité, d'une sorte de décroissance progressive du service public du transport ferré sur cette ligne dite malade par le Directeur Général de la S.N.C.F., Paris–Orléans–Tours, et qui, il faut le dire, d'année en année dessert de moins en moins les usagers d'Orléans et de notre région. Donc, je crois qu'il faut aujourd'hui démontrer que l'on a la capacité financière de remettre sur pied ce dispositif qui sert aujourd'hui quotidiennement plus de 5 000 Orléanais, de le faire fonctionner dans de très bonnes conditions, de démontrer qu'un projet à moyen et long terme de grande ambition ne vient pas au détriment du service au quotidien pour les Orléanais qui ont besoin du train tel qu'il est aujourd'hui et qui rend service de façon considérable pour aller travailler, pour aller étudier ou pour les déplacements quotidiens. Donc, je pense vraiment que d'avoir cette ambition pour un projet d'avenir, c'est aussi répondre financièrement au quotidien. Est-on capable aujourd'hui de résoudre ces difficultés sur ce réseau actuel, de façon très correcte, de ne pas nous supprimer les navettes entre Fleury-les-Aubrais et Orléans en nous les remplaçant par on ne sait pas quoi, mais en tout cas peut-être ...

M. LEMAIGNEN – Là, je suis bien d'accord !

M. BRARD - ... en venant saturer le tramway dont on sait qu'il ne pourra pas absorber aux heures de pointe les arrivées des trains. Moi je crois que c'est une question importante. Si ce n'est pas cela qu'on nous propose, c'est très bien. Si ce sont d'autres aspects, comme des trains rentrant plus souvent à Orléans, tout cela restent des questions importantes.

Donc est-on capable financièrement d'assurer cela, c'est-à-dire d'assurer ce service public et de démontrer qu'on peut le faire fonctionner et le rendre vraiment efficace, avec des horaires ? Vous avez dit, M. le Maire, pour le T.G.V. qu'on n'est pas à 5 à 10 minutes pour aller à Lyon, mais on est quand même pour avoir un train qui arrive à peu près à l'heure, en tout cas pas avec une demie heure de retard. On est quand même pas, pour les usagers du vendredi un vendredi sur deux, pour que l'on supprime le train de 18 h 10. Je crois que ce sont des points extrêmement importants. Donc, qu'on soit capable de résoudre cela, de le faire bien et de démontrer que financièrement on est en capacité avec ce que vous avez dit peut-être en utilisant l'existant pour un certain nombre de points, en tout cas de financer sur le long terme un projet comme celui-là. Dans ces conditions, moi je suis tout à fait en accord avec vos propositions sur à la fois cette desserte d'Orléans et cet aménagement du territoire pour ce grand centre de notre pays.

M. le Maire – Sur ce que vous avez dit à propos du quotidien, on est parfaitement d'accord. C'est la raison pour laquelle Charles-Eric LEMAIGNEN a proposé le mois prochain

que ce soit débattu au Conseil d'AggLO, parce que cela touche tous nos concitoyens et aussi directement la ville de Fleury-les-Aubrais. Donc, on va en débattre le mois prochain.

M. LEMAIGNEN – En sachant que lorsque débutera le grand débat au mois de septembre, l'AggLO fera un peu le débat que l'on a eu ici en Conseil Municipal à sa session de septembre.

M. le Maire – Mme CUGNY-SEGUIN, vous avez la parole.

Mme CUGNY-SEGUIN – Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais essayer d'aller directement à l'essentiel. Ce qui m'étonne est que pour avoir travaillé au S.G.A.R. de la région Centre durant 10 ans à partir de 1995, ce débat ne cesse d'avoir lieu, c'est-à-dire que la diagonale du vide ne cesse d'exister. Il y a des débats récurrents et on relance à chaque fois ce débat sur des transports dans ces zones là et chaque fois, il y a une sorte de sort qui est jeté sur les infrastructures de transport, et chaque fois c'est repoussé.

Autre point, je ne voudrais pas opposer le transport que j'appellerai de proximité, un transport régional, avec un transport à grande vitesse qui est absolument nécessaire pour la compétitivité des territoires. Il est évident aujourd'hui qu'on assiste à une contraction de l'espace grâce à la grande vitesse et que les territoires qui s'en sortent, les gagnants, sont ceux qui justement sont les plus facilement accessibles et surtout les plus facilement connectés au réseau européen. Toute connexion vers les hub est une garantie pour les territoires. Alors bien sûr, il faut que le territoire ait lui-même les ressorts nécessaires pour être à la dimension européenne.

Enfin, je souhaiterais rappeler que oui, il faut de la grande vitesse, oui il faut créer des infrastructures, mais il ne faut pas oublier qu'une infrastructure est aussi une saignée que l'on fait sur un territoire. Il suffit de voir dans quel état est le territoire rhodanien. Donc, il faut véritablement anticiper au moment de la création tous les impacts qui peuvent exister et qui généralement sont par la suite irréversibles.

M. le Maire – D'où le quatrième scénario ! La parole est à vous, M. MARTIN.

M. MARTIN – Je voulais dire que pour moi ce dossier est hautement stratégique pour notre territoire. Je me souviens très bien et en ce sens, je rejoins l'analyse qu'a fait M. CHAPUIS, des difficultés qui ont suivi le fait que nous n'avons pas eu la première ligne T.G.V. à Orléans. Et croyez-moi, à l'époque, j'avais entendu la S.N.C.F. nous expliquer que finalement des compensations seraient données en terme de flux, en terme de nombres de trains, en terme d'horaires, en terme de qualité de services et en fait, il s'est passé le contraire. C'est-à-dire que comme nous n'étions pas finalement dans le réseau du T.G.V. qui passait, je le rappelle, à Vendôme, pour gagner du temps ce n'était pas démontré du reste. Mais, nous avons à ce moment là connu la lente dégradation que certains aujourd'hui dénoncent. Moins de trains, moins d'horaires, une qualité de service dégradée et finalement aujourd'hui un bilan désastreux. Tout cela parce qu'Orléans ne s'était pas inscrite dans cette politique de la dynamique. Il faut prendre conscience du fait que de toute façon, le T.G.V. comme cela a été dit, c'est l'interconnexion, c'est la liaison avec les gares, c'est la liaison avec les trains, c'est la liaison avec d'autres T.G.V., c'est la liaison avec l'Europe, c'est la liaison avec les aéroports. Et donc, si nous ne sommes pas, à un moment donné, dans cette tendance irréversible, de toute façon nous serons perdants même sur le quotidien, même sur des petites lignes et parler aujourd'hui de Châteauneuf ou autre, si vous voulez, ce n'est pas pour moi le sujet. Ce n'est pas à l'échelle.

Les interconnexions, c'est un sujet stratégique. Ce qui a été dit concernant l'implantation des entreprises par rapport au T.G.V., c'est quelque chose de tout à fait

fondamental.

A propos de l'aspect financier, je lisais ces jours ci que finalement la ligne Tours-Bordeaux est définitivement arrêtée. Donc, le fait à un moment – je n'oppose pas Tours à Orléans, mais je cite simplement les faits – que Tours se soit inscrit dans le T.G.V. fait qu'aujourd'hui le Tours-Bordeaux est voté. Il s'agit de 7 milliards d'euros. C'est vrai que les collectivités, notamment territoriales et régionales, ont été appelées pour plus de 25 % du financement. Il est vrai également que l'Etat a beaucoup moins d'argent aujourd'hui, mais c'est là où nous devons nous mobiliser. C'est là où notre région a un rôle stratégique et fondamental. Je lisais notamment en ce qui concerne le financement des régions pour la ligne Tours-Bordeaux, que c'est la région Poitou-Charentes qui a refusé de financer et je ne comprends pas pourquoi ? C'est la raison pour laquelle moi j'appelle de mes vœux non seulement que cette ligne on la soutienne, mais qu'aussi on appelle notre région à s'investir fortement dans ce projet qui, encore une fois, est stratégique et fondamental.

M. le Maire – *J'ai encore deux inscrits : Mme CHERADAME et puis M. BEN CHAABANE. Y a-t-il d'autres demandes de parole ou pas ? M. CARRE, pardon.*

Mme CHERADAME – *Merci M. le Maire. Effectivement, beaucoup de choses ont été dites. Une carte aurait été intéressante à montrer, celle des distances par rapport aux points. Il y a quelques temps, on demandait à combien de kilomètres habitez-vous et maintenant, on dit : « Vous habitez à combien de temps ? ». Aujourd'hui, Orléans est à 3 heures de l'aéroport de Roissy. Vous mettez plus d'une heure en train, vous prenez le métro, vous changez, vous prenez le R.E.R. et donc vous avez mis 3 heures !*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme CHERADAME – *Oui, Madame, le T.G.V. parlons en ! Justement 3 jours par semaine je peux terminer s'il vous plaît !*

M. le Maire – *On va laisser Mme CHERADAME terminer.*

Mme CHERADAME – *Effectivement, lorsque le T.G.V. va jusqu'à Roissy 3 fois par semaine, on met 1 h 30 pour s'y rendre et toute la différence est là. Quand vous êtes à 3 heures, vous êtes plus loin que Lyon pour aller jusqu'à Roissy, imaginez ! Cela veut dire en fait que les territoires ont été complètement remodelés avec l'arrivée des lignes à grande vitesse. L'avantage qu'avait Orléans sur certaines villes a complètement disparu en matière géographique et je crois qu'il est urgent de rétablir ces éléments, notamment parce qu'on est dans le cadre de gros travaux qui se font au niveau technologique, au niveau des recherches d'entreprises. On a un territoire extrêmement dynamique et il faut aussi qu'il le soit en matière de déplacements.*

M. BEN CHAABANE – *M. le Maire, chers collègues, je dois d'abord vous dire que je suis un militant du train. Je vais commencer par vous féliciter, M. le Maire, pour votre implication, vous et vos collègues de l'association, d'avoir porté ce projet. Vous avez raison quand vous avez dit qu'il fallait la mobilisation de tous les élus. Je ne vous cache pas lorsque j'ai écouté certaines interventions, je suis un petit peu inquiet. C'est un projet d'avenir et il faut absolument la mobilisation de tous les acteurs. Mais vous riez, M. GRAND, et justement j'allais m'adresser à vous ! Je n'ai pas compris votre intervention. Vous dites que « ce n'est pas le même cas qu'au XIXème siècle pour Tours et Orléans » et bien c'est absolument le même. Demandez-le aux Auxerrois ! Je ne sais pas si vous avez transité un jour par la gare de Laroche-Migennes - moi il m'arrive très souvent de le faire - et vous comprendrez pourquoi ?*

Vous avez dit « qu'Orléans c'est Vendôme ». Orléans, comme l'a dit M. LEMAIGNEN, ce n'est pas Vendôme.

Ensuite, vous avez le problème en temps de parcours. Vous avez dit que « cela n'améliorera pas », vous êtes hors sujet tout à fait ! La question n'est pas le temps de parcours. La question est le raccordement au réseau européen. Mais si, vous l'avez dit ! Relisez-vous.

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. BEN CHAABANE – *Vous dites que cela va faire la France d'en haut et d'en bas. Tout de suite, vous polluez le sujet. Moi, je suis d'accord avec mon collègue communiste qui a dit, si je puis dire, fromage et dessert – T.G.V. et lignes ordinaires, parce que cela dégage des sillons. Ceux qui connaissent le problème le savent. Quand vous faites une ligne nouvelle, vous dégagez des sillons, généralement pour le fret. Vous devriez être pour le fret ferroviaire, M. GRAND ?*

Par ailleurs, vous dites que « vous êtes pour une ligne Lyon-Bourges », mais elle existe déjà. La région a investi sur Bourges-Saincaize. Donc, ce n'est pas un projet. Vous proposez cela comme un projet d'avenir alors que c'est déjà programmé et financé.

Vous parlez de Massy-Valenton. Or, elle est déjà saturée sans le T.G.V. avec le R.E.R. C qui passe là-bas. De toute façon, il faudra de nouvelles infrastructures.

Moi, quand je vous ai écouté, franchement, j'ai été très étonné, très surpris, très déçu et je vous trouve conservateur. Vous devriez être enthousiaste à l'idée de privilégier le train. Franchement, je ne comprends pas.

Alors, je lance un appel aux élus ici présents, M. GABELLE, Conseiller Général, M. BRARD que je félicite pour son enthousiasme, les Conseillers Régionaux, mais avec M. GRAND, je reste un peu sur ma faim. Mais vraiment, Orléans ne peut pas rester un laisser pour compte du réseau à grande vitesse. Et si on commence le débat comme cela ... et M. LEMAIGNEN, bien sûr, mais M. LEMAIGNEN n'est pas dans la majorité !

(brouhaha).

M. BEN CHAABANE – *Là-bas, voilà !*

M. le Maire – *Attendez, où cela ?*

(rires).

M. BEN CHAABANE – *Au Conseil Régional !*

M. le Maire – *Je voudrais tout de même que l'on m'informe !*

M. CARRE – *Décidément, il y a des problèmes de boussole ce soir !*

M. BEN CHAABANE – *Je félicite enfin M. LEBRUN pour son intervention, M. LEMAIGNEN et l'enthousiasme de M. BRARD. J'espère que M. CHAPUIS sera plus enthousiaste, car je l'ai trouvé un peu timoré, mi-chèvre, mi-choux.*

M. le Maire – *Non, il a dit oui !*

M. BEN CHAABANE – *Il a dit oui, alors, ça va !*

M. le Maire – *Vous avez vu, M. CHAPUIS, il arrive quand même des choses extraordinaires !*

M. CHAPUIS – *Je tiens à le saluer.*

(rires).

M. BEN CHAABANE – *Voilà, j'en ai terminé, merci.*

M. le Maire – *Vous avez la parole, M. CARRE.*

M. CARRE – *Tout d'abord, un premier témoignage puisque j'étais aussi dans l'hémicycle au moment où Serge GROUARD a défendu son amendement. Il a eu l'humilité de ne pas dire que c'était lui qui avait poussé cet amendement effectivement très opportun.*

Il y avait aussi le « C » à inscrire dans la loi, puisqu'au départ, il était vaguement question d'un sillon de dédoublement et on est ramené à quelque chose de structurant. Derrière des noms de villes, il y a des axes, des territoires et une logique, M. GRAND. Je ne veux pas continuer ce qui serait un acharnement après l'intervention de M. BEN CHAABANE, mais c'est effectivement un peu surprenant. Moi benoîtement, je pensais que les Verts en général étaient particulièrement favorables au ferroviaire. Comme cela a été rappelé par les différents témoignages personnels, il faut des lignes de proximité, vous l'avez défendu, mais il faut aussi des lignes qui relient des grands points intermodaux qui sont des lieux d'échange par lesquels, de toute façon, on doit se rendre. Et quand on doit se rendre quelque part, on a effectivement un choix et ce choix est vite fait si jamais la destination n'existe pas par d'autres moyens que la voiture puisqu'en fait, c'est le seul moyen je dirais un peu universel, d'aller d'un point à un autre. Aussi, tout le travail des uns et des autres collectivement est de construire une alternative par rapport à ce choix et je pensais que vous en étiez un des grands défenseurs de cette alternative. Sauf que pour construire une alternative, il faut qu'elle soit crédible et dans les éléments de crédibilité en terme de transport, il y a, comme cela a été souvent dit, le temps, la durée. Je veux bien recevoir l'aspect économique aussi, et c'est vrai que le train n'est pas forcément très bon marché - entre parenthèses, le train français est un des meilleurs marchés d'Europe voire du monde -. Or la S.N.C.F., parce que c'est sa tradition, et tous les gouvernements l'ont toujours encouragée dans cette voie même s'il y a les difficultés que l'on a évoquées ces jours ci, a toujours visé la massification avant la différenciation comme vous l'avez évoquée. D'ailleurs, je crois que vos mots sur une sorte de train à deux vitesses auraient particulièrement mis en colère le Président actuel de la S.N.C.F. dont on peut penser qu'il perpétue une certaine tradition bien au-delà des différentes majorités de ce pays, justement parce qu'il défend cela à chaque fois qu'on le rencontre, avec arguments à l'appui et avec des éléments qui prouvent qu'en France, le train est quelque chose de démocratisé.

Cela m'amène au troisième point, un de ceux qui n'a pas été évoqué, sachant que je rejoins complètement l'intervention sur l'attractivité du territoire dès lors qu'il est desservi par le réseau T.G.V. notamment à l'égard des entreprises. On a devant nous en cours un bouleversement de l'offre ferroviaire. C'est ce que nous rappelle justement sans cesse la société S.N.C.F. mais aussi les autorités d'organisation des réseaux. Leur problème, comme cela a été souligné tout à l'heure, est de faire face à une augmentation de la demande de fret qui aujourd'hui ne peut pas être satisfaite en France. Le fret recule et pas que pour des raisons d'organisation syndicale de la S.N.C.F. On a aussi des problèmes de faisceaux, d'organisation et de partage de lignes. A partir de là, il faut améliorer l'offre quitte à en redévelopper une de proximité, encore une fois, mais ce n'est pas du tout la même échelle. Je ne les oppose pas

d'ailleurs, c'est complémentaire, mais ce n'est pas du tout le même usage et la même fonctionnalité.

En tout cas, à partir du moment où on aura l'exigence de grandes compagnies, notamment à l'échelle européenne et c'est cela qu'il faut viser, parce que j'ai parlé de la voiture mais il y a aussi l'avion dont j'ai compris que ce n'était pas forcément pour des trajets de 1 000 kilomètres le moyen le plus économe d'amener des passagers. Le train bat tout le monde sur ces distances là, mais le train à grande vitesse, parce qu'il y a quand même cette question d'horaire qui compte. Et donc la multiplication de la demande de l'usage de ces réseaux est aussi un élément qui est devant nous. D'ailleurs, c'est ce que R.F.F. appelle le mur d'investissements parce que justement il faut qu'ils arrivent à être à la page au moment où cette offre va arriver - elle arrive dès le 1^{er} janvier 2012 - on va dire dans les 10 prochaines années et en même temps, on sait que le réseau est déjà en grande partie saturé, d'où la nécessité de ces engagements. Aussi, si on en profite pour qu'Orléans soit de ce point de vue là désenclavé, parce que c'est le terme, et bien je pense que ce sera une très grande avancée pour notre territoire.

M. le Maire – Je redonne bien volontiers la parole à M. GRAND ... pardon Mme LECLERC, vous vouliez prendre la parole.

Mme LECLERC – C'est juste un petite intervention. Je pense que dans cette assemblée, nous sommes, enfin j'espère, très majoritairement pro européens et c'est vrai que pour moi le P.O.C.L., c'est vraiment inscrire Orléans et son agglomération comme une aire urbaine dynamique et européenne. C'est une dimension européenne. Et porter Orléans à la mesure de l'Europe est quelque chose d'ambitieux pour notre ville et j'y serai.

M. le Maire – M. GRAND, c'est à vous.

M. GRAND – C'est un grand moment pour moi, je suis seul contre tous !

M. le Maire – Vous êtes un peu solitaire effectivement !

(brouhaha).

M. GRAND – Cela arrive et ce n'est pas grave du tout d'autant plus que, et je pense que vous l'avez repris les uns et les autres dans vos interventions, M. BEN CHAABANE évidemment taille un petit peu à la serpe, mais ce qui est fondamental de mon point de vue, c'est évidemment que le fret, le train sont importants pour moi. J'ai dit en commençant que le T.G.V. était également un outil important pour éviter de prendre l'avion. Tout cela, je suis totalement d'accord avec vous. Ce que j'ai voulu exprimer dans mes propos, qui du coup étaient peut-être un petit peu longs et donc ont permis déjà certaines interprétations, aujourd'hui on a un projet qui est porté depuis de nombreuses années qui s'appelle le P.O.L.T. Ce projet là, faisons le et une fois qu'il aura été fait, nous verrons les limites que vous avez. D'autre part, vous me dites depuis tout à l'heure, les uns et les autres « oui, mais gagner 5 minutes, cela n'est pas grave », si ce n'est que toutes les interventions que vous avez faites tournaient toutes autour du fait qu'il fallait gagner quelques minutes justement pour aller d'un point à un autre.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. GRAND – Mais sur un axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, on a déjà fait une bonne partie de la France et ce à une vitesse qui, certes n'est pas de 360 km/h, mais avec la ligne P.O.L.T., on est tout de même à une vitesse nettement supérieure aux vitesses commerciales actuelles et donc on a un intérêt à travailler sur ce type de ligne.

Ce que j'exprimais avec les différents grands points, c'est que si on commence, et là dessus on était pratiquement tous d'accord si j'ai bien compris à l'idée qu'il fallait cette ligne P.O.L.T. et que cela n'était opposé au P.O.C.L., alors faisons cette ligne P.O.L.T., voyons si par hasard cela règle un certain nombre de problèmes, si on a l'argent pour faire cette ligne P.O.C.L. et puis lançons la ensuite. On est quand même sur des délais qui permettront d'avoir une vraie réflexion sur l'engagement vers une ligne P.O.C.L.

Maintenant, vous savez, que ce soit ici dans cet hémicycle ou à la Région, si mon avis reste minoritaire, cela n'est pas grave du tout. On fera un P.O.C.L., on fera un P.O.L.T., le principal est qu'en effet on développe le train d'une manière générale. Et que mon avis dans cette affaire soit minoritaire, ce n'est pas grave du tout, il sera majoritaire à un moment ou à un autre. Je vous remercie.

M. le Maire – *Juste quelques éléments pour conclure provisoirement ce débat tout à fait intéressant. Avant tout, je remercie les uns et les autres de leurs prises de parole.*

Premièrement, je voudrais dire et notamment à Mme CUGNY-SEGUIN par rapport à son intervention sur la période de 1995-2005, qu'il y a une différence fondamentale. On n'est plus dans le simple débat, mais dans l'inscription de la loi et dans un processus qui ouvre ou plus exactement qui vient d'ouvrir la perspective de réalisation de la ligne. Et ce processus fait qu'il y a l'instruction du dossier avec l'inscription au débat public. Ce débat public qui va avoir lieu dans très peu de temps est dans le processus et c'est la première fois que cela se passe. A propos du P.O.L.T. ou autre, comme vous l'avez dit d'ailleurs M. CHAPUIS, ce n'était pas dans le processus ou disons que cela a changé en cours. C'est donc un point très important.

Maintenant sur le déroulé justement, vous avez dit que nous n'étions pas dans le premier wagon de la loi. C'est exact, mais lors du débat, j'étais notamment intervenu à plusieurs reprises sur ce point là. J'avais demandé au Ministre des Transports de l'époque de bien vouloir préciser que si le dossier avançait bien, il ne serait contraint par l'état d'avancement des autres, y compris ceux qui sont dans le premier wagon. Donc, le Ministre avait eu l'obligeance de répondre qu'effectivement les dossiers qui seraient prêts seraient instruits et avanceraient sans nécessairement avoir l'ordonnancement du premier ou du deuxième wagon, l'image est assez bonne, car c'était cela initialement. C'est donc tout à fait important et cela veut dire quoi ? Cela veut dire très concrètement que si le dossier P.O.C.L. avance bien, comme il le fait actuellement, si l'on a ce débat public qui est porteur et qui montre à la fois l'enthousiasme dont on a parlé tout à l'heure et le consensus le plus large possible, le dossier va continuer de bien avancé et peut venir avant d'autres. Je suis un petit peu désolé de raisonner comme cela, mais c'est bien de cela dont il s'agit, car effectivement, il y a d'autres lignes L.G.V. qui sont, à la suite du Grenelle, en gestation et on ne peut pas dire que toutes avancent aussi bien que la nôtre. Donc, là dessus, on a une double opportunité qu'il faut bien voir. La première, celle que je viens de dire et la deuxième, vous l'avez évoquée tout à l'heure, est que tout est venu de la nécessité projetée du doublement de Paris-Lyon-Marseille et du Paris-Lyon qui vient à saturation. Et c'est là notre formidable chance, car s'il n'y avait pas cette saturation, ce serait bien difficile. Or là, il y a un besoin et qu'avons-nous dit ? Je crois que c'est une question de bon sens : faisons d'une pierre deux coups ! Profitons de cette logique de décongestion de Paris-Lyon pour intégrer une logique d'aménagement du territoire et ainsi remplir la patate vide. C'est donc cette double opportunité qui permet d'en arriver à cela.

De plus, c'est aussi important pour d'autres lignes sud France en gestation. Aujourd'hui, avec ce qui est en projection – je suis désolé, je n'ai pas pensé à montrer la carte globale de la perspective des L.G.V. -, il va y avoir a fortiori une saturation de la région lyonnaise. Et donc à l'extrême, je caricature un peu, mais c'est pour faire comprendre l'idée, cela ne servirait à rien de créer un nouveau potentiel au sud si tout le monde vient

congestionner un peu plus Lyon. Cela veut dire quoi ? Il y a besoin pour cette décongestion sud de notre ligne à nous. Et ça, c'est également une formidable opportunité. Il est même possible voire probable que certaines lignes sud ne puissent pas vraiment se réaliser et être intéressantes dès lors que la nôtre ne se fait pas. Donc, c'est véritablement un maillage, un réseau qui se met en place.

Sur les débats, bien sûr, l'Agglo va organiser le mois prochain un débat plus sur le problème de la gestion des trains : fréquence, cadencement, horaires, etc. C'est très bien et je remercie M. le Président de l'Agglo parce qu'on a tous constaté une dégradation et le Directeur Général de la S.N.C.F. l'a reconnue lui-même. Pour cela, il n'a pas de langue de bois et je trouve que c'est très bien. Il faut que l'on trouve les moyens d'améliorer cette situation au quotidien, on est parfaitement d'accord.

Ensuite l'Agglo, lorsque le débat public va venir, à la rentrée prochaine, je ne sais pas très exactement, aura l'occasion comme Charles-Eric LEMAIGNEN l'a dit de rediscuter de tout cela en fonction de l'avancement.

Enfin, il est probable que je propose que l'on réinscrive le sujet à l'ordre du jour pendant le débat public pour que nous puissions, si vous en étiez d'accord, adopter une position qui permet ... alors, je ne sais si M. GRAND nous rejoindra, cela me paraît un peu compliqué ...

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. le Maire – *Vous dites que ce n'est pas grave, mais tout de même !*

Quant à la réalisation concrète de la ligne, on est quelque part, à mon avis, entre 2020 et 2025, ce qui paraît très loin lorsqu'on dit cela, mais on est en 2011 et c'est donc dans une dizaine d'années. Quand on voit ici et on en débat souvent les autres projets de la Ville de bien moindre importance, on a plusieurs années pour sortir ceux qui sont tout de même un peu lourds, je crois qu'il n'est pas du tout réaliste de penser qu'on ferait en moins d'une petite dizaine d'années. Après l'objectif est d'être le plus proche possible de 2020. C'est ça l'idée et donc je situe la réalisation à peu près dans cette période là.

Je veux terminer sur deux choses. La première est la double complémentarité de la logique de modernisation du quotidien et la logique d'une ligne à grande vitesse. Je ne crois pas au raisonnement qui dit : c'est l'un ou l'autre. Parce que si l'on n'a pas l'un, c'est-à-dire la L.G.V., et Michel MARTIN l'a bien montré, c'est l'autre qui continue de se dégrader aussi. Donc, je pense qu'il y a une logique de complémentarité. C'est vraiment fondamental parce qu'on pourrait s'interroger si on était dans une logique de choix : vous faites une ligne L.G.V. ou vous faites une modernisation, j'allais dire, au quotidien. Là effectivement, vu le nombre de personnes, de voyageurs, on pourrait s'interroger. Mais là, je pense qu'on est vraiment dans une logique de complémentarité.

Je veux dire à M. GRAND qu'il y a une logique de complémentarité très forte et que cela n'apparaissait pas complètement évident au tout début. Mais il y a une logique de complémentaire très forte entre P.O.C.L. et P.O.L.T. Mais la différence en fait de nos points de vue, c'est que vous dites la chose suivante : « Il y avait une antériorité du P.O.L.T., puisqu'on en parlait avant, et donc faisons le P.O.L.T. et on verra après le P.O.C.L. parce qu'il est complémentaire et pourquoi pas ? », si j'ai bien compris votre précision. Je pense très sincèrement que là dessus, vous vous trompez pourquoi et je pense que c'est essentiel ? Parce que je pense que si l'on est dans cette logique là, on n'aura ni l'un, ni l'autre, parce que le P.O.L.T. aujourd'hui, il ne se fera pas sans le P.O.C.L. Cela est ma conviction. On ne peut pas après tout le travail que l'on fait maintenant depuis des mois, voire quelques années sur le

P.O.C.L., alors qu'il est bien parti, on le met de côté et on revient au P.O.L.T. Vous n'aurez aucun consensus là dessus, y compris des élus locaux des régions, des villes, des départements traversés, c'est évident. Vous n'aurez pas le soutien de l'Etat et ce n'est pas la perspective S.N.C.F./R.F.F. Donc, même si, ce que je ne pense pas, dans l'absolu vous aviez raison, je pense que cela ne pourrait pas se faire. En revanche, je vous sollicite si vous le voulez bien, pour réfléchir à cela - je sais que vous y avez déjà réfléchi -, mais je crois que c'est vraiment important, de dire le P.O.C.L. aujourd'hui, il fait l'objet d'un large consensus, il est bien avancé. R.F.F. a beaucoup travaillé sur le sujet. D'ailleurs, je les en remercie car ils ont énormément travaillé sur le P.O.C.L. Il y a une réunion des élus de toute tendance pour défendre ce dossier et on l'a vu dans l'association T.G.V. Grand Centre Auvergne. Il y a une logique forte qui est, encore une fois, l'opportunité de doublement du Paris-Lyon-Marseille qu'il n'y a pas sur le P.O.L.T. Donc, il y a une formidable opportunité et si on ne passe pas dans la porte, elle va se refermer cette porte, c'est sûr ! Et donc saisissons cette chance là et c'est là où moi je fais l'articulation avec le P.O.L.T., parce que je dis que lorsqu'on regarde la carte, pourvu que l'on fasse de mon point de vue le choix d'un scénario vraiment « Ouest Ouest », alors là sur la carte, cela saute aux yeux qu'il y a la complémentarité. Plus on descend avec le P.O.C.L. plein sud jusque vers Bourges, plus l'articulation, le « Y renversé : P.O.C.L. – P.O.L.T. », est évidente quelque part du côté de Vierzon. C'est là qu'il y a l'articulation des deux lignes. Et s'il n'y a pas le P.O.C.L., il n'y aura jamais et d'ailleurs on le voit bien, le P.O.L.T., on en parle depuis 15 ans ou plus, il ne viendra pas. La fenêtre pour le P.O.L.T. est refermée. Voilà et donc ce que je pense vraiment, c'est le P.O.C.L. qui aide à la réalisation du P.O.L.T. parce que le P.O.L.T. s'imposera presque d'évidence.

Cela pose après, mais je ne vais pas rentrer là dedans, la question de l'organisation du réseau dans son ensemble. Voilà, je n'en dirais pas plus, si vous avez P.O.C.L. et P.O.L.T. C'est parfaitement cohérent. Il faut que tout soit cohérent avec cela. Il faut que le S.N.I.T., le Schéma National des Infrastructures de Transport, soit cohérent avec P.O.C.L. plus P.O.L.T. Certains comprendront. Il y en a qui ne comprennent pas ? Comme disait l'autre : je me comprends, mais je suis sûr qu'il y en a un certain nombre d'entre vous qui connaissent le sujet qui me comprennent, mais je ne veux pas aller plus loin dans mon propos.

Donc, je crois que c'est une articulation totalement cohérente et d'ailleurs, c'est ce qu'on a vu lors de la réunion du colloque d'hier à l'Assemblée Nationale avec l'association qui défend le P.O.L.T. par la voix de son président Jean-Claude SANDRIER. Je crois vraiment qu'il a compris, mais j'ai horreur de parler à la place des autres, qu'il y avait véritablement cette complémentarité entre les deux et je trouve que c'est très important. D'ailleurs, je pense que l'association P.O.L.T. va participer au débat public sur le P.O.C.L. parce qu'elle a bien vu que c'était une clé, comme Massy-Valenton. Si on ne fait pas Massy-Valenton, le P.O.C.L., on peut prendre un tortillard, cela ne servira à pas grand chose. Il faut que l'on ait Massy-Valenton, c'est clair et vous l'avez dit d'ailleurs.

C'est un très bon débat et nous sommes appelés à en reparler. Merci aux uns et aux autres.

Je vous propose Mme CUGNY-SEGUIN d'en venir à notre premier rapport du développement durable de la Ville d'Orléans.

N° 8 – **Rapport de développement durable de la Ville. 1ère édition. Approbation.**

*
* *
*

Présentation d'un power-point par Mme CUGNY-SEGUIN.

*
* *
*



Mme CUGNY-SEGUIN – Je vais donc vous présenter le premier rapport du développement durable de la Ville. En fait, quand nous agissons la question est : va t-on dans la bonne direction ? Ce que l'on fait est-il vraiment ce que l'on doit faire ? La question du développement durable est une question éminemment complexe qui nous oblige à agir dans tout un ensemble de directions, que ce soit sur l'environnement, dans le domaine social, etc. Au fond, a-t-on une vision un petit peu globale et transversale de notre activité ? Est-on sûr que les actions que l'on met en œuvre, que l'on mesure souvent d'un point de vue financier, apportent les résultats que l'on attend ? Très concrètement, les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs qui ont été fixés ?

Pour répondre à cette question qui finalement nous renvoie à notre action au quotidien, nous avons décidé de faire un rapport du développement durable. Ce rapport est prévu dans la loi Grenelle, mais je vous signale que les décrets ne sont toujours pas sortis à ce

sujet. Donc, nous avons très peu d'exemples sur ce travail là et pour le mener à bien, nous avons dû tâtonner, essayer et tester.

→ Du bilan des actions à la mesure des résultats

2006
- Lancement de l'Agenda 21 après 2 ans de travail et de concertation avec les Orléanais

2007- 2008
- Réalisation de bilans annuels des actions

2009
- 90% des 234 actions initialement prévues sont mises en œuvre (urbanisme, transport, énergie, recherche, risque, social, gouvernance)

- Lancement d'un nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité (connaissance, protection, sensibilisation sur les ressources végétales et animales au sein du territoire communal)

M A I R I E D ' O R L E A N S

www.orleans.fr

Mme CUGNY-SEGUIN – Ce rapport s'inscrit bien sûr dans le travail qui a été fait dans le cadre de l'Agenda 21. Celui-ci a été lancé en 2006 et il a été réalisé en concertation avec les habitants.

2007-2008, nous avons fait des bilans assez traditionnels plutôt sur les moyens que sur les résultats.

2009 : 90 % des 234 actions étaient terminées. Mais, qu'est-ce que cela veut dire quand on va devant la population en disant : nous avons terminé 90 % des 234 actions ? Cela n'a pas beaucoup de sens. Donc, nous avons décidé de lancer ce rapport.

→ Du bilan des actions à la mesure des résultats

2010

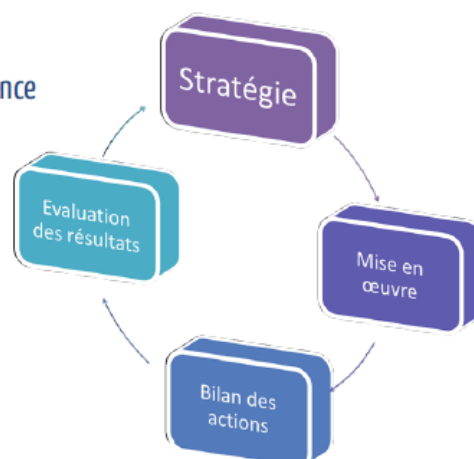
- Labellisation de l'Agenda 21 local par le Ministère en charge de l'écologie

2011

- Évaluation des résultats obtenus en toute transparence

Rapport du développement durable

- Conformément à l'article 255 de la loi Grenelle 2
- Un processus d'amélioration continue
- Vers de nouvelles stratégies
(ex: Plan Climat Energie Territorial)



www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – En 2010, l'Agenda 21 a été labellisé par le Ministère en charge de l'écologie. Cette labellisation n'est pas formelle, mais cela a été fait très sérieusement. Nous avons passé plusieurs grands oraux avec des bureaux d'études et des associations qui étaient associés à ce travail d'investigations pour savoir si vraiment nous mettions en œuvre les actions que nous avons définies.

Cette labellisation nous oblige à réfléchir à l'évaluation, car nous savions que cette évaluation était le point faible de l'Agenda 21 puisqu'il n'y en avait pas eu au départ. Aussi, nous devons innover et inventer une évaluation. C'est pour cela que nous nous sommes lancés dans ce travail de rapport sur le développement durable qui, d'autre part, nous permettra de présenter devant les habitants les résultats concrets que nous avons réalisés au travers des actions de la Ville.

M A I R I E D ' O R L É A N S



→ **Réalisation du rapport**

6 grands thèmes du développement durable passés au crible (selon le référentiel des projets territoriaux)

- Lutter contre le changement climatique et économiser l'énergie
- Préserver la biodiversité et limiter l'épuisement des ressources naturelles
- Favoriser les modes de consommation et de production responsables
- Permettre l'épanouissement de chacun
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Préparer l'avenir

www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – Pour faire ce rapport, nous nous sommes basés sur le référentiel de l'Agenda 21 qui a été mis au point par le Ministère et nous avons travaillé sur plusieurs chapitres, des chapitres transversaux :

- Lutter contre le changement climatique et économiser l'énergie.
- Préserver la biodiversité et limiter l'épuisement des ressources naturelles.
- Favoriser les modes de consommation et de production responsables.
- Permettre l'épanouissement de chacun.
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale.
- Préparer l'avenir.

Ce sont donc des sujets transversaux qui, on le voit, se placent à l'interface des trois cercles qui composent le développement durable, c'est-à-dire l'économie, le social et l'environnement.

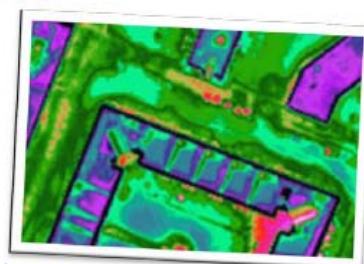
→ Lutter contre le changement climatique & économiser l'énergie

Plan Climat Énergie Territorial

Un diagnostic : 758 000 teCO₂/an sur le territoire en 2010 (6,7 teCO₂ par habitant) principalement dans le bâtiment et le transport

Des réalisations :

- Rénovations thermiques (GPV La Source) de 250 à 150 kWh/m²/an
- Nouvelles constructions HQE (ZAC, Nouvel Hôpital...)
- Premières constructions BBC (65 kWh/m²/an)
- Thermographie aérienne réalisée en partenariat avec JCE (2010) pour conseiller les habitants sur les travaux d'isolation à engager dans leurs logements



Une concertation : au premier semestre 2011 → Livre blanc en juin 2011

Objectif : diminuer les émissions de CO₂ sur le territoire de - 20% d'ici 2020

5

www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – Première thématique : lutter contre le changement climatique et économiser l'énergie.

Nous avons donc lancé un plan climat territorial qui nous a permis de faire un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire. Ce plan climat a montré que nous émettons sur le territoire 758 000 teCO₂/an, ce qui est à peu près l'équivalent de 6,7 teCO₂ par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne nationale. Ceci dit, c'est normal puisque nous sommes une ville et que dans la moyenne nationale, il y a des zones rurales où il y a parfois plus de déplacements, donc ce n'est pas surprenant.

Nous avons également travaillé sur des réalisations comme :

- la rénovation thermique, notamment dans le cadre du G.P.V. de La Source avec une amélioration sensible de la qualité thermique des bâtiments, puisque nous sommes passés de 250 kWh/m²/an à 154 kWh ;
- de nouvelles constructions dans le cadre des Z.A.C., du nouvel hôpital ;
- les premières constructions BBC.

Donc, nous espérons lorsque nous présenterons à nouveau ce bilan carbone, nous aurons des améliorations très nettes et vraiment chiffrables de nos émissions de gaz à effet de du territoire.

M A I R I E D ' O R L É A N S

→ Lutter contre le changement climatique & économiser l'énergie

Bilan Carbone patrimoine et services

Un diagnostic :

- 110 000 teCO₂ /an émises par les activités et le patrimoine de la Mairie, y compris les réseaux de chaleur qui représentent 72% des émissions
- Stabilité des consommations d'énergie sur les bâtiments communaux sur les 3 dernières années (à périmètre constant)


Des réalisations :

- Baisse de 7% de la consommation de carburant entre 2009 et 2010 pour les véhicules de la Mairie (1/3 de véhicules propres)
- Bâtiments neufs (École Pauline Kergomard, Médiathèque de la Source...) et réhabilitations (École Olympia Cormier)

Des projets en cours de mise en œuvre :

- Biomasse pour les réseaux de chaleur sur le secteur de la Source (- 43 000teCO₂/an, soit l'équivalent des émissions de 19 000 voitures)
- Un projet équivalent est en cours au Nord de la Ville (-24 000teCO₂)
- Travaux dans les bâtiments municipaux (remplacements de chaudière, isolation...) suite à l'audit énergétique de 84 bâtiments
- Sensibilisation des agents aux éco-gestes (formations...)

www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – *Pour lutter contre le changement climatique et économiser les énergies, nous avons travaillé concrètement sur nos propres activités en réalisant un bilan carbone du patrimoine et des services.*

Il s'avère que la Mairie en tant que telle émet 110 000 teCO₂/an et il faut savoir que les réseaux de chaleur représentent à eux seuls 72 % des émissions. Si on les retire, on est à peu près à 30 000 tonnes pour les activités de la Mairie. Bien sûr que les réseaux de chaleur touchent aussi les habitants puisqu'ils chauffent des bâtiments, mais c'est bien la Mairie qui en est responsable. Nous avons donc pris en fait toutes les activités dont nous étions responsables.

Concrètement, nous avons déjà fait des réalisations avec :

- *une baisse de 7 % de la consommation de carburant entre 2009 et 2010 pour les véhicules de la Mairie. De plus, nous essayons autant que faire se peut d'acheter des véhicules propres et d'utiliser aussi des moyens de transport doux comme la bicyclette ;*
- *la réalisation de bâtiments mais aussi des réhabilitations. Quand nous réhabilitons un bâtiment, nous essayons dans la mesure du possible, car c'est souvent très difficile et financièrement très lourd, d'améliorer les qualités thermiques du bâtiment.*

Je crois que le projet phare dans ce domaine reste le passage à la biomasse des réseaux de chaleur, puisque ce passage va nous permettre de diminuer nos émissions de 43 000 teCO₂/an, soit environ l'équivalent de 19 000 voitures.

→ Lutter contre le changement climatique & économiser l'énergie

Densification raisonnable

- Lutte contre l'étalement urbain compatible avec le respect du cadre de vie, de la biodiversité : 500 logements ou plus construits par an depuis 2004
- Eco-quartier des Groues (création du SIVU)

Favoriser l'utilisation des modes de transport doux

- Mise en œuvre d'une 2^{ème} ligne de Tram et restructuration du réseau bus
- Objectif de doubler la part du vélo (pistes cyclables, arceaux vélo, ateliers de réparation, Vélo +)
- Réduire l'impact de l'automobile (extension des zones piétonnes, disque vert en 2009, projet de déploiement de bornes électriques dans les parkings souterrains...)

Promouvoir un commerce de proximité de qualité et diversifié

- 120 créations en 2010 (plus de 1000 commerces en centre ville)
- Mesures de préemption
- Nouveau schéma de développement commercial
- Plus de 2 marchés/jour en moyenne sur 8 quartiers
- Livraisons propres en centre ville (réglementation adoptée en 2010)



www.orleans.fr



7

Mme CUGNY-SEGUIN – A nouveau dans la thématique de lutte contre le changement climatique, un des objectifs stratégiques qui est fixé à la fois dans le S.C.O.T. et dans un ensemble de documents, est la densification raisonnable. La densification a souvent très mauvaise presse auprès de la population parce qu'il y a une confusion entre ce que peut être la densification et la bétonisation. Densifier, c'est déjà réduire considérablement les quantités de matières utilisées pour créer des voies, c'est diminuer les quantités de réseaux qui sont utiles à la vie de la cité, c'est diminuer également l'artificialisation des zones agricoles qui se trouvent à proximité de la ville et donc de limiter l'étalement urbain. Il s'agit de densifier en laissant la place à une ville qui soit agréable et dans laquelle la biodiversité puisse avoir sa place.

Aussi en ce qui concerne cet objectif, il y a effectivement un ensemble de logements qui a été créé chaque année et donc depuis 2004, 500 logements ont été construits chaque année, ce qui est relativement important et nous avons prochainement l'éco-quartier des Groues qui va entrer dans sa phase de réflexion puis de réalisation.

Ensuite, autre objectif : favoriser l'utilisation de modes de transport doux. Nous créons régulièrement et l'AggLO crée des pistes ou des bandes cyclables. La difficulté en matière d'évaluation est de savoir si ces pistes sont utilisées ou pas. Nous avons donc installé des compteurs situés à différents endroits de la Ville et ainsi voir effectivement s'il y a une augmentation de la pratique de la bicyclette sur ces sites là.

Autre action sur la question urbaine : le commerce de proximité. Si l'on veut qu'une ville soit vivable et aussi diminuer la quantité de déplacements par des transports individuels, il

faut avoir un ensemble de commerces de proximité. C'est donc un ensemble d'actions qui est mis en œuvre pour maintenir ces commerces de proximité et on constate qu'il reste plus de 1 000 commerces en centre ville, mais que d'une manière générale, les commerces s'établissent plus à l'extérieur de l'agglomération.

→ Préserver la biodiversité & limiter l'épuisement des ressources naturelles

La nature plus présente en ville

- 23 m² d'espaces verts (publics) par habitant
- Incitation à la végétalisation des murs et façades
- Réalisation de toits végétalisés (médiathèque et complexe sportif à la Source...)
- 1400 végétaux plantés sur le tracé CLEO
- Création de jardins partagés (Madeleine, La Source) et familiaux (Barrière St Marc...)



Une gestion écologique des espaces publics

- Division par 4 des espaces verts traités avec pesticides en 20 ans (35 ha en 2010) et extension aux voiries, aux cimetières...
- « Charte Zéro pesticide » testée à Saint Marceau en 2009-2010 puis étendue à l'ensemble du territoire de la Ville : gestion différenciée, protection biologique, acceptation de certaines plantes

Mme CUGNY-SEGUIN – Deuxième thématique : la biodiversité.

En ville, on a à peu près 23 m² d'espaces verts par habitant. C'est assez difficile à comparer car les villes ne calculent pas de la même manière la quantité d'espaces verts. Il faut reconnaître que lorsqu'on a fait ce rapport, on s'est rendu compte qu'il était extrêmement difficile d'avoir des chiffres fiables comparables d'une ville à l'autre.

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme CUGNY-SEGUIN - Je suis désolée, si cela ne vous intéresse pas, je peux m'arrêter ! Je pensais que cela pouvait vous intéresser. C'est quand même le résultat de ce que nous avons fait.

Autre point : la végétalisation des espaces. Nous avons notamment planté 1 400 végétaux sur le tracé CLEO et avons créé plusieurs jardins partagés à la Madeleine, à La Source, mais aussi des jardins familiaux, notamment à la Barrière Saint-Marc.

M A I R I E D ' O R L É A N S

→ Préserver la biodiversité & limiter l'épuisement des ressources naturelles

Connaître la biodiversité pour mieux la préserver

Petit Charançon (2mm) originaire d'Amérique du Nord

Suivi des zones humides (Jardin des Plantes, Parc Floral, Charbonnière...)

Espèces remarquables dont 1 nouvelle pour le Loiret. Enseignements selon l'âge et la topographie des zones humides

Loire, corridors écologiques, espèces indicatrices et patrimoniales, base de données SIG


Inventaires participatifs faune et flore prioritaires (financement FEDER)

6 ruchers pédagogiques au jardin des plantes
520 kg de miel/an

Plan de gestion concertée de la forêt de Charbonnière, aménagements île Charlemagne contre les algues

9

www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – A propos de la biodiversité, je vous signale la présence d'un petit charançon que nous ne connaissons absolument pas sur notre territoire et qui vient d'Amérique du Nord. Il a été découvert lors d'une étude que nous avons faite sur les mares et donc on espère que ce n'est pas un nouvel envahisseur.

Nous avons lancé un ensemble d'inventaires sur notre territoire : bien sûr sur la Loire, mais aussi sur les chauves-souris. Nous avons travaillé sur les espèces indicatrices et patrimoniales. Nous avons également continué à travailler sur les ruches. Cet ensemble d'actions vont nous permettre par la suite de travailler sur la trame bleue et la trame verte.

Maintenant, je vais passer la parole à Aude de QUATREBARBES qui va nous parler d'une grande nouveauté : la Charte de l'arbre.

→ Préserver la biodiversité & limiter l'épuisement des ressources naturelles

Une nouvelle initiative : la Charte orléanaise de l'Arbre urbain

Connaître la vie de l'arbre et son intérêt dans l'environnement urbain : paysage, climat, qualité de l'air, support et élément de biodiversité

Protéger sur le plan physique et réglementaire sur l'espace public et l'espace privé

Gérer correctement pour favoriser son développement

Renouveler pour éviter un déclin trop prolongé et améliorer sa résistance aux aléas climatiques

Développer son aire de répartition dans la ville en rénovation et en construction

Communiquer sur le rôle de l'arbre et les bonnes pratiques arboricoles

Quelques mesures phares :

Sur le domaine public

- Respecter le réseau racinaire lors des travaux
- Réaliser des jeunes plantations de qualité

Sur le domaine privé

- Informer et sensibiliser les citoyens sur les rôles du patrimoine arboré privé



10

www.orleans.fr



Mme de QUATREBARBES – *Merci Marie. Tout d'abord, la Charte de l'arbre est, il faut le dire, une première en France. Il existe effectivement de petits règlements dans les villes pour parler de l'arbre, mais cela reste des choses très modestes et très simples.*

On a donc voulu faire ce document que vous pourrez d'ailleurs trouver dans les mairies de proximité et sur Internet. Je vais vous en parler en quelques mots, parce qu'évidemment il fait quand même une trentaine de pages, mais je voudrais vous le simplifier. D'abord, il faut comprendre qu'un arbre est un être vivant. A partir du moment où on a compris cela, on comprend beaucoup de choses et on pense à le protéger. Effectivement, on plante l'arbre, il grandit, il se développe, mais il peut aussi être malade et il meurt. Et donc, il faut le protéger et ce à travers plusieurs moyens.

Il y a cette charte bien sûr, il faut en parler, il faut sensibiliser les gens, mais aussi les professionnels. Et d'ailleurs, vous avez dû voir que lorsqu'on fait des travaux en ville, on protège les troncs. C'est le côté apparent, mais il faut bien comprendre aussi que le système racinaire est essentiel et que malheureusement jusqu'à maintenant, les racines étaient très souvent atteintes. Aussi, au début de ce mandat, j'ai présenté à tous les concessionnaires des visuels avec un commentaire sur la protection de l'arbre en sous-sol. J'avoue qu'ils sont restés assez surpris parce qu'ils ne demandaient pas mieux que de comprendre, mais au fond personne ne leur avait expliqué clairement et là, il y a une prise de conscience très nette et une sensibilisation importante à ce niveau là.

Il faut donc connaître l'arbre, le protéger, le gérer dans le temps. Un arbre vit 40 ans, 50 ans, 80 ans, 100 ans et plus. C'est vrai qu'en ville, la longévité est plus difficile, mais elle

devrait s'améliorer parce que maintenant que l'on connaît mieux l'arbre, on prévoit des plantations beaucoup plus conséquentes. En effet, avant on faisait une petite fosse et on se disait qu'il y avait un peu de terre et que l'arbre allait se développer. Or, il ne se développe pas du tout ou il meurt même. On a plusieurs exemples et d'ailleurs, sur la première ligne du tram, il y a eu des ratés du fait que les fosses n'étaient pas assez importantes pour y planter les arbres. Autres exemples plus anciens où on remettait de l'enrobé autour du tronc en disant « qu'il y avait un arbre en ville ». Or l'arbre ne pouvait pas se développer, car il n'était pas arrosé et on n'en prenait pas soin.

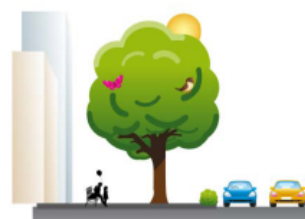
Il y a donc une prise de conscience au niveau même de la plantation, car désormais on fait des fosses beaucoup plus importantes et même des tranchées. Et lorsqu'on nous dit qu'on ne pourra pas planter d'arbres parce qu'il y a des réseaux – car effectivement le sous-sol est envahi de réseaux -, on fait en sorte soit de dévier un peu les réseaux lorsqu'on le peut, soit on trouve une astuce pour planter l'arbre un peu plus loin, mais on cherche des réponses pour effectivement mettre l'arbre dans la cité. Aussi, tout cela a l'air très simple, mais avec les concessionnaires, c'est vraiment une prise de conscience récente.

L'arbre, il faut également le renouveler, car comme je vous l'ai dit, c'est un être vivant, et lorsqu'il est atteint par des maladies, des champignons, on est obligé malheureusement de l'abattre. Et pour cela d'ailleurs, on informe et c'est aussi quelque chose de nouveau parce que les habitants étaient souvent très émus lorsqu'on coupait un arbre. Il y a même eu FR3 qui est venu en disant « je ne comprends pas, vous coupez des arbres dans la ville. C'est scandaleux, c'est de la folie. » On leur expliquait effectivement ce que je vous explique là, qu'il s'agissait d'un être vivant et que lorsqu'il est malade ou qu'il menace de tomber sur quelqu'un ou quelque chose, on est dans l'obligation de le couper, mais ensuite on le remplace. Vous êtes tous témoins qu'en ville on n'est pas avare de végétalisation et dès qu'on peut mettre un arbre ou du végétal, on le fait. Donc non seulement on gère, mais on renouvelle. Et comme l'a dit Marie CUGNY-SEGUIN tout à l'heure, nous avons prévu la plantation de 1 400 végétaux sur la deuxième ligne de tram.

→ Préserver la biodiversité & limiter l'épuisement des ressources naturelles

Réalisation de deux guides sous le titre « l'arbre et son droit de cité »

- *Guide des bonnes pratiques arboricoles*, destiné au public
Objectif : inciter tous les orléanais à :
 - protéger l'arbre tout au long de son cycle de vie
 - faire appel à des professionnels



- *Guide de plantation, d'entretien et de préservation de l'arbre urbain*, destiné aux professionnels
Objectif : fournir aux paysagistes, élagueurs, aménageurs, etc. les outils pour une préservation efficace des arbres sur le domaine public et privé

AVANT



APRES



www.orleans.fr



Mme de QUATREBARBES – Autre point : la communication bien sûr. Cela fait partie des objectifs de cette charte qui en compte 6. Pour communiquer, nous avons donc ce document très complet, mais qui ne s'adresse peut-être pas à tout le monde parce qu'effectivement, c'est déjà assez soutenu et un petit peu pointu, bien que cela soit un vocabulaire légèrement technique. Aussi pour quelqu'un qui n'y connaît rien - et quand je parle avec les gens de la motte ou du houppier, il me demande de quoi je parle et on part parfois de très loin, les gens n'ayant aucune notion de l'arbre - un guide des bonnes pratiques arboricoles accompagnera cette charte. En effet, on reçoit souvent des courriers dans lesquels on nous indique qu'il y a « un arbre dans le jardin et comment faire pour le couper ? Faut-il d'ailleurs le couper ? Il est près de la maison, mais en même temps, les racines gênent, etc ». Ce document qui va sortir la semaine prochaine se présentera sous forme d'un demi A4 et il sera à la portée de tous les habitants et je dirais même qu'il peut s'adresser à des grands enfants des collèges qui s'intéressent à l'environnement. Cela viendra donc compléter la charte et tout cela sera également disponible sur le site Internet que je vous invite à venir consulter et de cette façon là, cela fera des économies de papier et donc de bois.

De plus, nous allons compléter ce guide d'une newsletter mensuelle. Je vous ai parlé tout à l'heure des concessionnaires, ce sont E.R.D.F., G.D.F., Lyonnaise, etc, pour qui on se rend compte qu'ils ont besoin d'être sensibilisés régulièrement. Et donc plutôt qu'un document papier qu'ils n'auraient peut-être pas le temps de lire, on a pensé à faire une newsletter mensuelle qui sera ensuite mise sur une clé USB et qui sera ainsi consultable. Cette communication s'adresse de ce fait aux personnes un petit peu plus spécialisées, à tout le monde avec quelque chose de plus simple et enfin aux professionnels.

→ Préserver la biodiversité & limiter l'épuisement des ressources naturelles

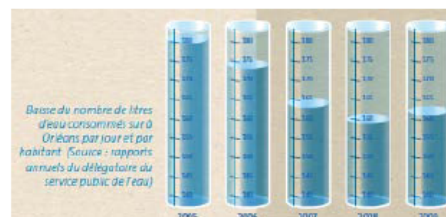
Maîtriser la consommation d'eau sur le territoire

- 162 litres/jour/habitant. Baisse de 10% depuis 2005
- Installation de compteurs intelligents dans la future DSP



Eviter les fuites sur le réseau d'eau potable

- 12 m³/km/jour de pertes.
Objectif : revenir à 11 m³/km/jour



Rechercher la qualité sur tout le cycle de l'eau

- Eau de Loire « moyenne » à « très bonne » (source : DREAL)
- 2 nouvelles STEP (La Source en 2010, Ile-Arrault en 2012)
- 36,5 ha de terres agricoles pour la protection des captages
- Eau du robinet de qualité d'eau de source grâce à la modernisation de la filière de traitement de l'usine du Val

Mme CUGNY-SEGUIN – Je reprends la suite en remerciant Aude de QUATREBARBES pour cette présentation. J'espère que vous mesurez l'innovation qu'il y a en présentant une charte de l'arbre, tout comme l'est d'une certaine manière le rapport que nous vous présentons, parce que ce n'est pas un rapport où tout est bien. Nous acceptons de reconnaître que sur certains points, on n'est vraiment pas bons ou sur d'autres plutôt très bons. C'est donc un rapport qui est basé, je dirais, sur la transparence bien sûr, mais quelque part sur la volonté d'avoir un regard assez distancié par rapport à notre travail.

Je poursuis avec la préservation de la biodiversité. Les ressources naturelles sont essentielles et parmi elles, il y a une de celles que l'on utilise le plus : l'eau. Et donc un des objectifs est de réduire les consommations d'eau des habitants. Nous sommes actuellement à 162 litres/jour/habitant alors que la moyenne nationale est à 150 litres. Là, nous avons réellement un travail à faire.

Autre point : les fuites. Actuellement, elles sont de 12 m³/km/jour et nous voulons atteindre un objectif de 11 m³. Ce sont des objectifs très basiques et très pragmatiques, mais cela a au moins le mérite de donner des objectifs.

Je voudrais signaler aussi par rapport à la qualité de l'eau de la Loire dont les deux nouvelles stations d'épuration sont en cours de rénovation, qu'on suivra les données relatives à la qualité de l'eau de la Loire pour voir effectivement si cela a un effet très concret sur la qualité de l'eau.

Enfin, je tiens à vous signaler qu'il y a 36,5 hectares de terres agricoles qui sont utilisés et gérés de manière à protéger les captages de la Ville d'Orléans.

Favoriser les modes de consommation & de production responsables

Le recours aux clauses Développement Durable dans les marchés publics

- $\frac{1}{4}$ des marchés représentant la moitié des montants financiers incluent une clause environnementale ou sociale. C'est le résultat de la stratégie lancée en 2005 avec la *Charte des achats responsables*

Offrir un débouché régulier à l'agriculture biologique

- Entre 2010 et 2011, la part du bio dans les cantines scolaires passe de 2,5% à 5%
- Extension à la restauration pour personnes âgées et aux crèches

Être exemplaire sur les consommations de papier

- 62 kg de papier/an/agent connecté contre 75 kg en moyenne (Ademe)
- 95% de papier recyclé utilisé à la Mairie = 1 250 arbres sauvés par an

Moins produire de déchets et mieux trier

- Réorganisation de la collecte depuis octobre 2010 sur le territoire de la ville pour passer de 49% à 75% de déchets triés

Mme CUGNY-SEGUIN – *Troisième thématique : favoriser les modes de consommation et de production responsables. C'est un sujet auquel je suis extrêmement attachée parce que c'est vraiment un sujet qui met directement le consommateur et le citoyen devant ses responsabilités et qui permet de mieux comprendre par ses actes le rôle qu'il peut avoir.*

Une des actions que nous menons est d'avoir recours aux clauses du développement durable dans tous nos marchés publics. Un quart des marchés qui représentent à peu près la moitié des montants financiers inclut des clauses environnementales. Qu'est-ce qu'une clause environnementale ? Cela veut dire que l'on ne peut pas répondre à ce marché si on ne répond pas à cette clause. Ce n'est pas optionnel. C'est quelque chose qui est de fait prise en compte. Aussi, nous savons d'ores et déjà que la moitié de nos dépenses prennent en compte ces clauses environnementales.

Ensuite, nous avons travaillé sur l'agriculture biologique typiquement un indicateur sur lequel on n'est pas bons, il faut le reconnaître. La part du bio dans les cantines scolaires est passée de 2,5 % à 5 %. On n'est pas du tout dans l'ordre de grandeur des objectifs du Grenelle. Donc là, nous allons travailler.

Etre exemplaire sur la consommation de papier. Là, c'est une véritable réussite, une success story (rires). Nous dépensons 62 kg de papier/an/agent, alors qu'au niveau national l'Ademe estime cette consommation à 75 kg. On a vraiment fait un très grand effort et on se rend compte notamment qu'une des actions qui nous a permis d'atteindre ce résultat est la diminution du grammage. On est typiquement là dans une bonne gestion de la ressource. On

sait très bien que si l'on veut diminuer les quantités de matière utilisée, il faut diminuer le poids des emballages, le poids des grammages. On est bien dans une démarche de développement durable.

Moins produire de déchets et mieux trier. Mme NOEL n'est pas là ce soir pour nous rappeler à l'ordre. Nous avons fait un audit pour suivre nos déchets. Nous le savions, mais nous avons la confirmation, nous avons de gros efforts à faire. Maintenant, nous avons commencé à nous mettre en ordre de bataille pour vraiment résoudre ce problème.

MAIRIE D'ORLÉANS

→ Permettre l'épanouissement de chacun

Intégration des travailleurs handicapés

- Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (objectif 6%)
- Taux de 6,68% en 2009. Nouvelle hausse en 2010

Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées

- Aucun élève refusé dans une école de proximité
- Opération « changez de regard » en Novembre par le pôle santé handicap
- Accueil en langue des signes à l'hôtel de ville



14

www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – Quatrième thématique : permettre l'épanouissement de chacun.

Par rapport au développement durable, on parle souvent d'environnement, très peu d'économie et un peu plus de social, mais je tiens à rappeler que la dimension sociale est importante dans la question du développement durable. Nous avons donc retenu comme indicateur : l'intégration des travailleurs handicapés. Nous sommes actuellement à un taux de 6,68 %, l'objectif légal au niveau national étant de 6 %. Il y a eu un effort pour atteindre cet objectif et maintenant, nous l'avons dépassé. Nous avons eu une nouvelle hausse en 2010 et nous allons essayer de rester systématiquement au-dessus de cet objectif de 6 %.

Autre objectif : favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées. Lorsqu'il y a un enfant handicapé qui doit aller dans une école, nous avons systématiquement répondu à la demande des parents pour que l'enfant puisse être accueilli, sachant que les handicaps peuvent être très différents et que les besoins ne sont pas tous de même nature selon le type de handicap.

→ Permettre l'épanouissement de chacun

Promouvoir l'égalité homme femme

- Evolution du pourcentage de femmes parmi les catégories A à la Mairie :
57% en 2009 contre 49% en 2000

Prévenir l'échec scolaire par l'apprentissage de la langue

- Sur plus d'une centaine d'enfants suivis dans le cadre des « clubs coup de pouce », 96% améliorent leurs résultats

Favoriser les actions Développement Durable des associations

- En 2010, 52 associations sportives bénéficient d'un bonus pour leurs actions Développement Durable (tri, handicap, etc.)



Mme CUGNY-SEGUIN – *Promouvoir l'égalité entre homme et femme. C'est un sujet qui me tient beaucoup à cœur. Nous avons notamment regardé comment cela se passait au niveau salarial de la Mairie. Nous ne sommes peut-être pas un très bon exemple étant donné que les administrations sont quand même des lieux où il y a beaucoup de femmes. Mais il est intéressant de voir qu'effectivement il y a 57 % de femmes en 2009 contre 49 % en 2000, dont 36 % seulement dans les métiers techniques. Il y a donc là un effort qui est en train d'être réalisé pour améliorer ce pourcentage dans les métiers techniques. Des groupes de réflexion sont mis en place pour réfléchir à la mise en œuvre de la charte d'égalité entre les hommes et les femmes.*

M. le Maire – *Je précise, Mme CUGNY-SEGUIN, que les 57 % concernent les catégories A.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Oui, excusez-moi, en plus c'est écrit. Effectivement, c'est un point très important, je suis désolée.*

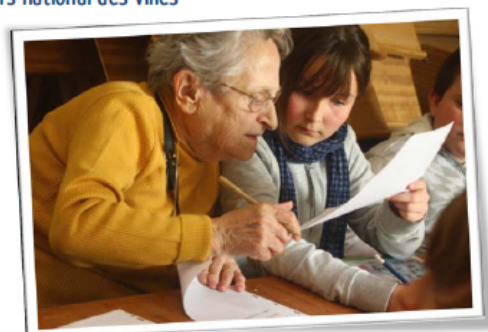
Prévenir l'échec scolaire par l'apprentissage de la langue. Il faut quand même savoir que les indicateurs que nous avons choisis ne sont pas forcément toujours ceux que nous aurions choisis. Ce sont les indicateurs disponibles. Ce travail a été réalisé notamment par Jonathan MORICE qui est parmi nous. C'est vraiment un travail de fourmi, de moine bénédictin pour arriver à sortir les indicateurs. Nous avons donc pris comme indicateur la réussite par rapport à l'apprentissage de la lecture dans le cadre des « clubs coup de pouce ». Actuellement, 96 % des enfants avaient amélioré leurs résultats et c'est cet indicateur qui sera suivi.

Favoriser les actions de développement durable des associations. Les associations sportives sont de plus en plus nombreuses à avoir des chartes de développement durable et elles bénéficient de bonus quand elles ont ces chartes et donc sur 120 associations, 52 ont bénéficié d'un bonus pour leurs actions de développement durable.

→ Renforcer la cohésion sociale & territoriale

Rompre l'isolement par la solidarité intergénérationnelle

- 2009 à 2010 : doublement du nombre d'actions intergénérationnelles (de 22 à 55)
- *Exemples* : animation sur le bio et le jardin par l'herborétum de St Ay à l'école du Bourdon Blanc, déjeuner thématique commerce équitable dans les foyers-logements, visites d'expositions et des musées...
- 2010 : récompense au concours national des villes



Lutte contre l'exclusion par la contractualisation

70% des bénéficiaires de l'épicerie sociale atteignent leurs objectifs d'autonomisation en 2010. Le CCAS vise 75% pour 2015

Mme CUGNY-SEGUIN – Cinquième thématique : renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Concernant la solidarité intergénérationnelle, vous savez que la question de la durabilité est très importante pour faire que chaque génération puisse avoir sa place et donc qu'il puisse y avoir une cohésion sociale de la société. Un indicateur a été choisi sur la solidarité intergénérationnelle et les actions intergénérationnelles. Nous allons donc suivre cet indicateur, c'est-à-dire le nombre d'actions intergénérationnelles qui sont mises en œuvre par la Mairie. En 2009, il y en avait 22 et en 2010, 55.

Lutte contre l'exclusion par la contractualisation. Nous avons là retenu l'indicateur des bénéficiaires de l'épicerie sociale et ainsi mesurer le nombre de contractants ayant atteint les objectifs fixés lors de la mise en œuvre du contrat. C'est un indicateur très important, parce qu'il s'adresse à des populations qui sont vraiment en très grande difficulté.

→ Renforcer la cohésion sociale & territoriale

Favoriser la mixité sociale

- Taux de logement social : 27,3% à Orléans alors que la loi SRU impose 20%
- Rééquilibrage entre quartiers *via* l'ANRU

Insertion par l'économie

- 10 723 demandeurs d'emploi à Orléans en décembre 2010 dont 1/3 de chômage longue durée et 1/5e de jeunes
- 1393 sorties « positives » (vers l'emploi ou la formation) des dispositifs d'insertion Ville et Agglo en 2009



Les initiatives :

- Maison de l'emploi en juillet 2006
- Orléans Insertion Emploi créée en 2010
- Ecole de la deuxième chance ouverte en 2011
- PlaNet Adam Orléans depuis Mars 2011

Mme CUGNY-SEGUIN – Autre indicateur très important : la question de la mixité sociale sur le territoire. Je vous rappelle que le taux de logement social à Orléans est de 27,3 % et que la loi S.R.U. impose 20 %.

Nous suivons donc le rééquilibrage dans les quartiers pour voir comment cela se répartit. Vous verrez dans le rapport complet une carte très précise de la répartition sur le territoire et une certaine harmonisation de cette répartition.

L'insertion par l'économie est un point très important ... on me fait signe et j'ai cru que quelqu'un voulait intervenir ! Nous avons donc mis en place un indicateur basé sur les sorties positives dans le cadre du P.L.I.E. des dispositifs d'insertion Ville et Agglo. Nous sommes aujourd'hui à 1 393 sorties positives et nous suivons donc cet indicateur.

Encourager la participation des citoyens aux projets

- Tous les projets sont soumis à concertation (100 réunions publiques/an en moyenne)
- Visites pédagogiques des écoles à la Mairie (22 visites sur l'année scolaire 2010-2011)
- Orléans retenue dans le cadre du Grenelle des ondes



Solidarité Nord-Sud

L'effet levier de la coopération avec Parakou augmente => pour 1 € investi par la Mairie d'Orléans, 3 € de projets sont générés en 2007-2009, et 5 € en 2010-2012 :

- Programme Solidarité Eau
- Traitement et valorisation des déchets
- Cuiseurs à bois économiques

Mme CUGNY-SEGUIN – Sixième et dernière thématique : préparer l'avenir.

Cela concerne le rayonnement, l'ouverture au monde, l'entrée dans la globalisation si j'ose dire et la cohésion sociale. L'indicateur retenu est tout ce qui est l'encouragement à la participation des citoyens. Il faut savoir que tous les projets sont soumis à la concertation. Il y a environ 100 réunions publiques par an en moyenne et cet indicateur sera suivi de manière très fine pour pouvoir voir s'il y a un fléchissement ou au contraire une amélioration.

Il y a également les visites pédagogiques des écoles à la Mairie avec 22 visites sur l'année scolaire.

Enfin, je vous rappelle qu'Orléans a été retenue dans le cadre du Grenelle des ondes et nous avons donc des réunions avec la population à l'occasion de chaque installation d'antennes téléphoniques.

Autre indicateur : les relations nord-sud. C'est l'effet levier de la coopération avec Parakou. 1 euro investi par la Ville d'Orléans génère 3 euros de projets à Parakou. C'est un partenariat qui se suit depuis très longtemps.

→ Préparer l'avenir

Des partenariats exemplaires

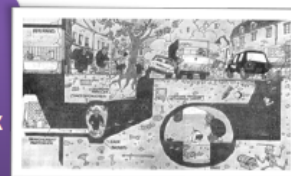
Des investissements importants pour développer des pôles d'enseignement supérieur en centre-ville (projet Dupanloup, convention avec l'Université...)



Convention avec RFF sur ses emprises
- Pour un meilleur entretien et une mise en valeur des emprises ferroviaires sur le territoire d'Orléans
- Développement de l'insertion et de la création artistique (ex : action test sur le site de la SERNAM)



Test du MEDDTL sur le géo référencement et la protection des réseaux
- Expérimentation sur Orléans d'une réforme du processus DR/DICT pour prévenir les endommagements de réseaux pour tous les travaux
- Cartographie et géo référencement des réseaux (SIG)



Mme CUGNY-SEGUIN – Vous verrez de manière très détaillée d'autres partenariats exemplaires dans le rapport qui va vous être remis. Il s'agit de tous les investissements faits notamment sur les pôles d'enseignement supérieur, la convention avec R.F.F.

D'autre part, la Ville d'Orléans s'implique beaucoup dans des projets innovants et de ce fait, elle sert souvent de ville pilote. Elle l'est notamment pour le système de géo référencement et la protection des réseaux. Compte tenu des chantiers que nous avons, je crois que c'était une bonne ville test. Vous verrez également dans le rapport que la Ville est aussi impliquée dans un projet sur les bilans matières, notamment sur les granulats, pour voir les quantités de matières utilisées très concrètement par la Ville.

Recherche et innovation

Des réalisations :

4 pôles de compétitivité

- Fédérer le monde de l'entreprise, de la recherche et de l'enseignement supérieur (Cosmetic Valley, S2E2, Elastopôle, DREAM)

Des projets :

Grand Emprunt – Investissement d'Avenir Des projets d'envergure européenne



- Institut Thématique d'Excellence en matière d'Énergie Décarbonnée – « Projet Géodénergic »
- Plateforme « GREnelle –Energies Renouvelables – Bâtiment » (Greenerb@t) Développer en grandeur nature les solutions innovantes de gestion des énergies qui tiennent compte de l'évolution des bâtiments et de leurs usages
- Laboratoire d'Excellence (Labex) – « Projet VOLTAIRE »
Structurer sur le campus orléanais le potentiel de recherche sur les fluides naturels des différentes enveloppes de la planète terre

Mme CUGNY-SEGUN – Je tenais enfin à vous signaler l'implication de la Ville dans les quatre pôles de compétitivité qui sont essentiels pour le rayonnement de la Ville, notamment pour le rapprochement de l'enseignement supérieur et les entreprises.

Il ne faut pas oublier la présence de la Ville dans les projets de grand emprunt et l'investissement d'avenir, notamment la Ville a un Institut Thématique d'Excellence en matière d'énergie décarbonnée, le projet Géodénergic. Je ne vais pas tous les citer, mais il y a le Greenerb@t, le projet Voltaire qui est très important, parce que c'est un projet de Laboratoire d'Excellence (Labex) qui met en connexion l'ensemble des compétences du territoire.

MAIRIE D'ORLEANS

→ Les animations & actions de sensibilisation



www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – *Quelques exemples de projets d'animation comme les pandas.*

→ Journées du Développement Durable à Orléans Du 16 au 29 mai 2011

Marchés

- Présence sur 9 marchés alimentaires et 1 marché non alimentaire
- Participation de 9 partenaires
- Spectacles animations de rue

Conférences

- 4 conférences
- 2 «bistrots-crédit»

Animations

- 1 action intergénérationnelle
- 8 animations dans les Aselqo
- 38 représentations du Clown Sirouy dans les écoles auprès de 1200 enfants
- 1 grand spectacle gratuit (vendredi 27 mai à 19h salle Eiffel)

Expositions

- 10 expositions sur 13 lieux



Mme CUGNY-SEGUIN – *Maintenant, nous allons changer de sujet en parlant des journées du développement durable. Puis-je enchaîner ou pas ?*

M. le Maire – *Oui, on présente les journées et ainsi, on aura un ensemble complet.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Cette année, les journées du développement durable sont dans les quartiers. Nous irons évidemment sur les marchés, ce qui nous permettra d'atteindre des populations non joignables sur d'autres sites. Cette année est l'année de la forêt et donc il y aura un ensemble de conférences, notamment sur la biomasse et l'énergie. Nous avons également pris comme thématique l'énergie puisque cette année, nous avons lancé le plan climat, le bilan carbone, la thermographie.*

Nous avons aussi lancé et c'est nouveau, une action intergénérationnelle parce qu'en terme de cohésion sociale, c'est extrêmement important. Il y a également deux projets « bistrots-crédit », c'est-à-dire que nous allons parler du micro crédit dans des cafés à l'Argonne et à La Source. Nous allons aller concrètement voir les personnes où elles se trouvent.

→ Journées du Développement Durable à Orléans Du 16 au 29 mai 2011

Vélotour 22 mai (3ème édition)

Une balade à vélo dans Orléans à la découverte de lieux insolites, incontournables, inconnus...

Faites du lèche vitrine à place d'Arc...

Réchauffez-vous à l'usine Thermor...

Pénétrez dans la ZECO des Acacias...

Et la nouveauté 2011, découvrez le Musée Mémorial du CERCIL

→ Départ Campo Santo à partir de 8H

ORLEANS
velotour



EdiTerre 28 et 29 mai (2ème édition)

Salon du livre du développement durable

Conférences, débats, dédicaces avec de prestigieux invités :

Serge Lepeltier, ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique,

Xavier Beulin, Président de la FNSEA,

Yves Paccalet, Isabelle Saporta, Irène Frain, Emmanuelle Grundmann ...

→ Place du Martroi de 14H à 19H



Mme CUGNY-SEGUIN – *Nous relançons aussi bien sûr le salon du livre du développement durable avec, cette année, des débats qui j'espère seront passionnants. Il y aura notamment des débats sur l'agriculture puisque Xavier BEULIN, Président de la F.N.S.E.A., est orléanais. Il va venir participer à ces débats. Nous aurons aussi l'ambassadeur chargé des négociations sur le climat qui va donc inaugurer ce salon et venir débattre avec des associations.*

Il ne faut pas oublier Vélotour qui cette année est sur le thème de l'énergie. Nous allons notamment visiter l'usine de Thermor et la ZECO des Acacias qui travaille beaucoup sur la question des énergies.

M A I R I E D ' O R L É A N S

→ Orléans marque des points

Marianne d'Or pour la Charte des achats responsables en 2006

Rubans du Développement Durable en 2006 et à nouveau en 2010 pour le Plan Biodiversité et la protection des captages d'eau potable

1er point de collecte régional des lampes pour le recyclage en 2009 et 2010

Territoire du commerce équitable en 2010

Trophée des Villes électromobiles en 2010

Concours national des villes « les aînés au cœur de nos villes... » en 2010



www.orleans.fr



Mme CUGNY-SEGUIN – Enfin, je tenais à rappeler quelques bons résultats pour la Ville d'Orléans :

- la Marianne d'Or pour la charte des achats durables en 2006 ;
- les rubans du développement durable que nous avons eus en 2006 et à nouveau en 2010 ;
- le classement au 1^{er} point de collecte régional des lampes pour le recyclage en 2009 et 2010 ;
- le territoire du commerce équitable en 2010 ;
- le trophée des villes électromobiles en 2010 ;
- le concours national des villes « les aînés au cœur de nos villes » également en 2010

et je ne les cite pas tous parce qu'il y en a eu également sur la culture, etc.

M. le Maire – Merci beaucoup pour ce point très concret et véritablement je pense très innovant. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur l'ensemble et puis après on passera aux délibérations ? Le débat est fondamental et je vous demande, parce qu'on en est au tout début du Conseil Municipal et il est chargé, si vous pouviez avoir l'obligeance de synthétiser vos interventions. M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND – Ecoutez, je pense que je vais avoir l'unanimité auprès du Conseil Municipal avec moi cette fois-ci, même M. BEN CHAABANE sera d'accord, pour vous dire que mettre en place ces indicateurs est en effet une très bonne chose et je crois que cela va

s'arrêter là pour l'unanimité.

M. le Maire – Alors, Mme KOUNOWSKI !

(rires).

M. GRAND – Je vais maintenant vous parler de la façon dont je vois les choses au travers de cette présentation faite par Mme CUGNY-SEGUIN.

Dans un premier temps, pour ce qui est de ces indicateurs, je veux dire : enfin ! Normalement, le principe même d'un Agenda 21 est que des indicateurs doivent être mis en place dès qu'on s'engage dans cette démarche. Donc, on aura quand même mis 5 ans avant d'arriver à avoir des indicateurs. C'était une demande que l'on faisait régulièrement et Mme CUGNY-SEGUIN, en début de mandat, était tout à fait d'accord avec nous pour dire qu'il fallait mettre en place ces indicateurs. Encore une fois, je suis très heureux qu'ils le soient et ils sont globalement cohérents, si ce n'est que dans les différents points – et c'est tout l'intérêt d'ailleurs des indicateurs – qui sont du coup soumis à notre évaluation et à celle bientôt des Orléanais, il y a des choses à dire sur l'exemplarité de la Ville.

J'aborderais donc quelques points très rapidement. Pour ce qui est de la rénovation thermique du G.P.V., il est indiqué qu'on est passé de 250 kWh à 150 kWh. Etre exemplaire et être les premiers à Orléans pour le territoire français, voire européen et même mondial, aurait été d'appliquer la RT 2012, la réglementation technique qui va bientôt être mise en place, avec les valeurs de la B.B.C. (bâtiment basse consommation rénovation) à 80 kWh. On sait déjà depuis quelques années que ces objectifs pouvaient être appliqués, ils l'ont été dans un certain nombre de villes, mais malheureusement pas à Orléans et on sait que le G.P.V., on n'y reviendra pas avant une vingtaine d'années. C'est donc trop tard et on va consommer deux fois plus d'énergie dans ce quartier que ce qui aurait pu être fait. Alors, M. CARRE me redira comme on en avait parlé il y a quelque temps, que cela aurait coûté plus cher, certes mais l'économie qui aurait été réalisée sur la durée aurait été bien supérieure ... et voilà vous avez votre avis, j'ai le mien, cela n'est pas très grave non plus.

Pour ce qui est de la biomasse sur Orléans, cela réduit en effet les dégagements de CO², si ce n'est qu'on avait essayé de promouvoir l'idée d'une production par géothermie et que là aussi, le choix de la biomasse a été fait et donc on aura tout de même un dégagement supérieur avec la biomasse par rapport à la géothermie qui, si on était allé au bout de ce projet, était le seul que l'on pouvait faire sur notre Ville et dans une bonne partie de la région.

Pour ce qui est de doubler la pratique du vélo dans l'agglomération, encore faudrait-il qu'il y ait un véritable maillage des pistes cyclables ! Ce n'est pas le cas, on en est loin et je pense que doubler la pratique du vélo sans avoir au préalable travaillé sur ce sujet sera compliqué.

Pour ce qui est de la charte zéro pesticides, il y a un bilan qui est fait sur Saint-Marceau. Si Mme CUGNY-SEGUIN peut en parler en quelques mots et surtout nous dire quand les autres quartiers d'Orléans vont également bénéficier de cette mise en place de la charte ? Je pense que c'est important que l'on puisse y venir le plus rapidement possible.

Pour ce qui est des fuites, passer de 12 m³ à 11 m³, c'est en effet gagner 8 %. On voit bien et on en avait parlé lors du débat sur l'eau, qu'il y a un certain nombre de villes qui se situent à des taux bien inférieurs encore. On est plutôt dans les objectifs de baisse de 30 ou 40 %, alors par rapport au 12 %, je pense que l'on manque un petit peu d'envie d'aller beaucoup plus loin.

Le bio à l'école, on passe de 2,5 % à 5 %. Comme vous l'avez dit, on est très loin de l'engagement du Grenelle, mais on est surtout très loin de ville comme Saint-Etienne qui, dès le début de ce mandat, s'est engagé à passer à 100 % et en production locale de bio dans leurs écoles. Aujourd'hui, Saint-Etienne est sur un train de marche à plus de 50 %. Cela fonctionne très bien chez eux et je trouve dommage que l'on ne l'ait pas mis en place sur notre ville dans les mêmes délais.

Enfin, juste une petite anecdote et un petit amusement. Mme CUGNY-SEGUIN nous a expliqué qu'on avait réduit le grammage du papier et donc qu'on avait gagné en tonnage. Oui, c'est très bien, mais il aurait été aussi intéressant de réduire le nombre de feuilles et ainsi obtenir une différence encore plus importante.

M. le Maire – *Mais, cela a été fait, M. GRAND !*

M. GRAND – *C'est la raison pour laquelle je note cela comme une anecdote et non pas comme un point très important. Mais comme Mme CUGNY-SEGUIN l'a spécifié, je voulais juste le faire remarquer, mais n'y voyez pas quelque chose de tout à fait négatif. Enfin, de là à dire que c'est success story, c'était peut-être aller un petit peu loin !*

Enfin, pour ce qui est du tri du papier, on a eu un débat très long lors de notre commission développement durable. Là encore, je vais refaire l'unanimité pendant quelques secondes, car je tiens à dire à Mme CUGNY-SEGUIN que la tenue de ces commissions est remarquable. On a accès aux dossiers avec Mme Marie-Thérèse NOEL et je trouve cela remarquable de fonctionner de cette manière là dans les commissions. Cela me permet de dire, pour en avoir parlé avec mes collègues de l'opposition, qu'il serait bon que cela soit fait ainsi dans l'ensemble des commissions.

D'autre part, on a eu un fort point de désaccord sur l'achat des bacs qui est prévu par la Ville en remplacement des bannettes qui sont dans les bureaux. Pour ceux qui n'ont peut-être pas l'information, dans chaque bureau se trouvent des bannettes servant à mettre les papiers qui doivent être récupérés par l'association Tremplin. Il se trouve que cela ne fonctionne pas très bien, car malheureusement à une période, certaines personnes ont confondu cette bannette comme étant un endroit où au contraire on doit mettre des dossiers importants. Donc du coup, il fallait trouver une solution pour faire un petit peu mieux. Je voulais simplement noter qu'il y a, je crois, 90 % des agents qui vont changer de postes de travail dans les mois à venir – c'est ce que l'on m'a dit et je n'ai pas forcément le bon chiffre –.

M. le Maire – *Non, c'est fait. Je ne voudrais pas que l'on commence à inquiéter les agents de la Ville parce que c'est fait ! Cela ne bouge plus.*

M. GRAND – *Si cela ne bouge plus tant mieux. En tout cas, il est prévu de faire une sensibilisation au tri des papiers. Je trouve dommage que l'on ne profite pas de cette sensibilisation pour changer ces fameux bacs. Il y en a pour un montant total de 12 500 € et je trouvais que le montant était quand même relativement faible par rapport au budget pour ne pas faire cet investissement maintenant et pour le décaler à l'année prochaine. Voilà, je voulais redire – et je l'avais fait dans cette commission – à Mme CUGNY-SEGUIN qu'il serait quand même bon de faire ce type d'investissement quand on fait de la sensibilisation plutôt que de réexpliquer aux personnes dans 6 mois comment elles vont devoir trier leurs papiers. Je vous remercie.*

M. le Maire – *M. CARRE, c'est à vous.*

M. CARRE – *Merci M. le Maire. C'est juste pour une petite précision. Le G.P.V., on*

aurait pu aller à 80 kWh, mais la seule chose était que l'on venait de normes extrêmement basses comme pour beaucoup de bâtiments d'ailleurs qui avaient été construits dans les années 60 et ce pour deux raisons :

- on est sur un mode de construction de type industrialisé qui fait, je suis désolé pour la technique, qu'il y a des ponts thermiques relativement importants à l'intérieur des bâtiments ;*
- et pour faire simple, la nature des murs et des ouvertures.*

De ce fait, on a décidé deux choses :

- de changer la nature des murs en faisant une isolation extrêmement importante. On aurait pu encore l'améliorer et ainsi gagner quelques kilowattheures. Grâce à cela et c'est un des rares sites en France, sur des bâtiments construits dans les années 60-70, on a réussi à passer de la norme G à la norme C. Et vous le savez, on considère qu'à partir de C, on est sur des bâtiments qui respectent l'essentiel des normes de construction courantes, pas les plus rigoureuses, mais l'essentiel de celles qui vont venir dans le futur. Donc, on a remis d'équerre l'ensemble des bâtiments. On est un des rares sites G.P.V. qui l'ait fait en France et on l'a décidé notamment par un guide ... je croyais qu'il était absent, mais il est revenu ... qui ferait plaisir à l'un de nos conseillers municipaux, qui est justement les charges des locataires. C'est un point fixe du Conseil d'Administration de l'O.P.H. que j'ai l'honneur de présider. Et le meilleur moyen de faire baisser les charges est de faire des économies, à la fois dans l'usage et surtout dans les matériaux ;

- en revanche, par rapport au premier point, c'est-à-dire tout ce qui est pont thermique, tout ce qui est lié à la structure même du bâtiment, c'est extrêmement difficile à combattre. Et donc là, on arrive à des situations économiques où la seule solution est de démolir l'immeuble et de le reconstruire. Et l'imaginer extrêmement massivement sur les 1 200 logements de l'Office, alors que pour 400 logements, cela a déjà été difficile de l'accepter pour la population. Aussi, on l'a fait chaque fois qu'urbanistiquement c'était nécessaire. Je ne dis pas que dans le temps, il n'y a pas d'autres bâtiments qui vont évoluer et peut-être même être démolis, mais c'est au fil du temps. Cependant, au moment où on décidait cette stratégie, c'était impossible de l'imaginer comme telle.

Donc, je veux bien que l'on dise « Y a qu'à, faut qu'on », mais en l'occurrence, de façon pratique et concrète, on a fait quelque chose dont la Ville a par ailleurs supporté l'essentiel du surcoût, car aucune autre collectivité sur ce motif là n'est venue s'adjoindre au plan de financement. Pour la Ville, cela a été de l'ordre de 6 millions. Pour les locataires, cela a été une augmentation de loyer, compensée par la baisse des charges, mais qu'il faut quand même supporter, et à partir de là on a réussi à faire globalement ces améliorations. Mais, on ne pouvait pas du tout aller dans ce que vous affirmez être comme étant un objectif atteignable.

M. le Maire – Absolument. Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.

Mme KOUNOWSKI – Bonjour chers collègues. Pour ma part, la démarche est intéressante, mais sur certains points, on aurait pu mieux faire. Je vais reprendre ce que mon collègue Jean-Philippe GRAND a dit, notamment sur l'occasion ratée de la géothermie à La Source. Je l'avais déjà dit au dernier Conseil Municipal en sachant que la géothermie n'occupe que 2 % de la part des énergies renouvelables en France. On avait vraiment là une occasion extraordinaire de pouvoir l'appliquer et cela aurait d'ailleurs fait d'Orléans une ville pilote en la matière. De plus et je l'ai déjà dit également, je ne veux pas que l'on me réponde en opposant la solution biomasse à la géothermie. Ces solutions auraient pu être complémentaires et étudiées. Donc, c'est vraiment regrettable et je pense qu'on aurait économisé encore beaucoup plus d'émissions de CO² si on avait choisi cette solution là.

Deuxième point : le développement du transport doux sur Orléans. Le problème se situe bien sûr au niveau des pistes cyclables. Faire du vélo en centre ville est parfois le parcours du combattant. Il y a aussi des choix qui ont été faits par la Ville et l'Agglomération d'implanter notamment Vélo + en centre ville et pas dans d'autres quartiers, alors qu'il y a des quartiers comme La Source bien sûr, qui ont beaucoup plus de pistes cyclables. Le vélo est un moyen de transport qu'il faut absolument soutenir et développer. Aussi, je redis à M. LEMAIGNEN ici présent que les Sourciens seraient vraiment très intéressés pour avoir des stations Vélo +, les étudiants le demandent aussi et vraiment le quartier s'y prête et répond à toutes les conditions pour l'installation de stations Vélo +.

Troisième point : je voudrais revenir sur un aspect de l'Agenda 21, à savoir renforcer l'activité et le rôle de la société civile. Dans cet agenda, il est noté : « La Ville entend donc fortement aider les associations à participer au débat public. Plus encore, elle souhaite également travailler avec elles à la définition, à la conduite de ses projets. » Ce n'est pas le cas puisque très souvent, les grands projets sont amenés tels qu'on a pu les discuter comme la trémie Jaurès, l'Arena, etc. Les associations ne sont pas sollicitées puisqu'elles ne sont pas invitées spécialement à débattre en amont de ces projets. Elles ont été exclues des C.M.A., il faut le rappeler. Donc, je trouve que l'on n'atteint pas du tout un objectif qui se trouve dans l'Agenda 21. De plus cette année, une baisse de 5 % a été votée au budget pour les associations, en sachant qu'elles ont aussi une diminution venant des aides de l'Etat. Ce n'est pas véritablement les soutenir dans une période où économiquement c'est assez difficile. Elles agissent beaucoup pour le lien social, je le rappelle.

Maintenant, je voudrais m'adresser à Mme de QUATREBARBES pour la Charte de l'arbre. Je suis très heureuse que ce document arrive enfin, parce qu'il était très attendu. Nous avons quand même sur Orléans un patrimoine végétal d'importance et il fallait vraiment qu'il y ait une action forte pour prévenir tous les dégâts faits aux arbres, à la végétation que ce soit sur la voie publique ou dans les terrains privés. Je sais qu'il y a eu un travail d'inventaire des arbres, c'est très bien. Vous avez engagé une procédure par rapport aux entreprises intervenant sur la voie publique, mais j'attire votre attention par rapport aux particuliers. En effet très souvent, on voit des arbres remarquables dans des jardins privés massacrés suite à des élagages absolument non contrôlés. Je pense qu'il serait intéressant, si c'est possible, de sensibiliser les habitants à ce sujet. Dans le cadre des nouveaux arrivants à Orléans, vous leur distribuez des plaquettes et donc si cette information pouvaient être insérée systématiquement, ce serait déjà une bonne chose. Les entreprises, vous allez vers elles, mais les particuliers sont plus difficiles à toucher et régulièrement quand on constate qu'un arbre a été élagué de façon irréversible, il est trop tard. Merci.

M. le Maire – *Oui, je pense effectivement que l'on pourrait tout à fait le joindre pour les nouveaux arrivants. Alors, ceux qui sont en appartement se demanderont pourquoi on leur donne un document, mais je pense que tout le monde comprendra.*

En revanche, je me permets juste en un mot de vous reprendre sur la géothermie, parce que vous le dites et vous véhiculez cette idée qu'il aurait eu un choix entre la biomasse et la géothermie, et que nous n'aurions pas analysé la géothermie. Or, cela a été regardé et expertisé. Si vous, Mme KOUNOWSKI, vous avez une expertise meilleure que les gens qui sont spécialistes du sujet, je veux bien, moi je ne l'ai pas, alors j'écoute ce qui est dit dans l'expertise. Et l'expertise a conclu que l'on ne pouvait pas chauffer, substituer au chauffage urbain actuellement sur le sud et sur La Source avec de la géothermie et notamment il y avait un point que j'ai regardé particulièrement et attentivement, la question du nouvel hôpital. Les caractéristiques géothermiques qui sont sur notre territoire ne permettaient pas d'assurer le chauffage de l'hôpital dans les conditions nécessaires à un centre hospitalier. Cela a notamment été étudié pour les blocs opératoires et il en ressort qu'il y avait un certain nombre d'obstacles

techniques pour monter en chauffage rapidement. Que vous disiez « on aurait peut-être, on devrait faire de la géothermie sur autre chose », mais moi je n'ai rien contre la géothermie bien au contraire, d'autant qu'ici on a le B.R.G.M., mais franchement quand on regarde les expertises techniques, et notamment celle relative à la question du nouvel hôpital, et que tout le monde me dit : « on ne peut pas choisir la géothermie pour l'hôpital », écoutez je vois bien ce qu'on me dirait si néanmoins je m'obstinais à dire « on fait de la géothermie ». Ce serait totalement irresponsable. Donc, je fais confiance à celles et ceux qui ont produit ces éléments pour constater qu'effectivement on a fait le choix de la biomasse, qui d'ailleurs n'est pas un choix par défaut, parce que comme l'a dit tout à l'heure Mme Marie CUGNY-SEGUIN, ce choix de la biomasse pour le sud et puis si le dossier est validé pour le nord va nous permettre une économie considérable de gaz à effet de serre. Et on sera très certainement – on verra après à l'issue notamment de la partie nord – à l'objectif du Grenelle pour 2020. On y sera nettement avant l'année 2020 notamment par ces choix que nous faisons en matière de chauffage urbain, puisque dans le bilan carbone, c'est 70 % de ce que nous émettons. On fait des choix fondamentaux. Je veux bien qu'on les relativise en permanence, mais qu'on propose des choses qui soient faisables. Le choix de la géothermie, je vous le dis, je l'affirme notamment pour l'hôpital, ne l'était pas. Après, on peut en discuter à l'infini.

M. FOUSSIER, vous avez la parole.

M. FOUSSIER – *Je voulais simplement rajouter en complément de ce qu'a été dit par rapport au développement durable sur le commerce de proximité que nous aurons sans doute à délibérer au prochain Conseil Municipal sur une Charte lumière à destination des commerçants, avec pour objectif bien sûr de faire des économies d'énergie, mais également de mieux éclairer leur devanture et leur commerce. Cela ira même jusqu'à un diagnostic avec un concepteur lumière. C'est dans la même optique de ce qui vient d'être présenté.*

M. le Maire – *M. VALETTE, c'est à vous.*

M. VALETTE – *Mes chers collègues, j'ai été surpris par l'exposé de Mme CUGNY-SEGUIN qui disait que les associations sportives avaient été impliquées dans les problématiques de développement durable. Je tiens à la rassurer, les associations culturelles ont également été interpellées sur la question du développement durable et les dossiers de subvention doivent s'assortir d'un engagement en la matière.*

D'autre part, je suis assez impressionné du travail qui vient d'être fait parce qu'on se rend compte que le développement durable investit des champs extrêmement larges. Aujourd'hui, on est doté d'un outil comparatif dans le temps qui va nous permettre de voir l'évolution de ces politiques et des progrès qui pourront être faits en la matière. Mais au bout du compte, ce qui me semble extrêmement important malgré tout, ce sont des prises de conscience individuelles de nos concitoyens, parce qu'en fait le développement durable concerne tout le monde et à tout instant. Je crois qu'il est important de savoir que tout geste a une conséquence sur notre environnement.

M. le Maire – *M. LEBRUN, je vous donne la parole.*

M. LEBRUN – *Cela tombe bien, M. VALETTE vient d'en parler, je voulais également aborder ce point, parce que l'on peut mesurer la réalisation d'un certain nombre de choses et je pense aussi que cela participe à une prise de conscience parmi la population sur ces questions. Dans le même temps, je tiens à souligner et cela me paraît important que responsabiliser les citoyens, ce n'est pas forcément les culpabiliser.*

Alors, je pourrais revenir sur tous les points qui ont été abordés, mais je ne le ferais pas parce que cela pourrait être fastidieux pour un certain nombre d'entre vous, et donc j'en ai relevé quelques uns.

Concernant l'eau, je crois que l'on est intervenu à ce sujet en demandant la remunicipalisation du service. Je crois aussi que lorsque les citoyens ont le sentiment que quelque chose leur appartient, cela participe à la responsabilité de ces mêmes citoyens. Et je m'inscris en faux contre ce qu'avait dit à un moment M. GROUARD, à savoir que plus c'est cher, plus les gens y font attention. Je pense que ce n'est pas juste. C'est une question de responsabilisation. J'ai moi-même vécu quelque temps dans une très grande ville en Inde, à Calcutta où ce n'est pas non plus la richesse là-bas. C'est une municipalité communiste où

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN - ... l'eau était gratuite et elle n'était pas gaspillée pour autant, parce que les gens avaient un sentiment d'appartenance et ils y faisaient attention.

(réaction hors micro de Mme CUGNY-SEGUIN).

M. LEBRUN – Ce n'est plus vrai parce que ce n'est plus communiste !

M. le Maire – M. LEBRUN, continuez !

M. LEBRUN – Concernant le chauffage à la biomasse, je pense que c'est une bonne chose et on l'a dit à plusieurs reprises. Cependant, on attend toujours la réunion que l'on a proposée avec la S.O.D.C., car tant que l'on n'a pas cette réunion, pour nous cela veut dire qu'il y a de l'opacité. C'est ce qui circule parmi la population. Pourquoi ne pourrait-on pas en discuter entre quatre yeux ?

Ensuite, à propos des déchets de cantines, c'est important : 750 tonnes/an. A une époque - il y a au moins une trentaine d'années -, cela se faisait au niveau de la cantine municipale, des contrats étaient passés avec les agriculteurs et notamment les éleveurs de cochons – cela va peut-être fait sourire – qui venaient ramasser ces déchets pour les utiliser et les valoriser dans leurs exploitations. Je pense que c'était une solution qui en vaut une autre. Suite à cela, il y a eu un certain nombre de normes qui fait que cela ne se pratique plus, mais je pense que ce n'était pas si idiot que cela.

Concernant la lutte contre l'exclusion, j'aborderais plusieurs points :

- personne ne doit coucher dehors et ce quelle que soit la saison. Cela doit être un objectif en s'assurant qu'il y a les structures suffisantes ;*
- interdire les expulsions locatives ;*
- soutenir l'emploi et cela veut dire aussi soutenir les salariés qui se battent pour défendre leur emploi.*

A propos de l'investissement, on avait dit, à l'occasion de la présentation du budget, notre souhait d'avoir un peu plus d'argent dans le fonctionnement plutôt que dans l'investissement. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que le niveau d'investissement participe forcément au développement durable. Quand on demande plus de moyens pour le fonctionnement pour soutenir par exemple les familles en difficultés, je pense que c'est une ambition de développement durable qui en vaut une autre, car le fait que les gens puissent manger tous les jours, c'est aussi du développement durable.

Enfin, concernant le vélo, j'ai vu la carte des pistes cyclables, ce n'est pas mal, mais la réalité ce n'est pas la même chose. Ce soir, je suis venu en vélo comme souvent d'ailleurs. Je prend le pont Royal où il y a une piste cyclable, mais à 17 h, je peux vous dire qu'il faut faire particulièrement attention, car il y a énormément de voitures et il n'y a pas de place pour le vélo. Ensuite, je continue en prenant la rue Royale où là rien n'est prévu pour le vélo. Je traverse la place du Martroi, puis je prends la rue d'Escures, où il y a la voie à contresens située entre la voie de circulation et la voie de stationnement. Je peux vous dire que c'est très dangereux et qu'il faut vraiment être très motivé. Donc, entre ce qui est décrit sur les cartes et la réalité, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Pour finir, un petit trait d'humour. On avait dit que la trémie Jaurès était un projet anti développement durable, on se félicite qu'il soit ajourné.

M. le Maire – Je donne la parole à M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, j'ai cru comprendre tout à l'heure que certains de nos collègues faisaient un petit peu la fine bouche à l'audition du rapport présenté à la fois par Marie CUGNY-SEGUIN et Aude de QUATREBARBES. Moi, je ne boude pas mon plaisir à l'écoute de ce rapport dont je souligne qu'il était textuel. Je considère vraiment que cet exposé polyphonique est exceptionnellement intéressant et je voudrais reprendre quelques passages et quelques points particuliers.

Le premier qui n'a pas été évoqué ou très peu, est ce qu'il a été dit sur les constructions de logements. Marie CUGNY-SEGUIN est revenue sur les 500 logements construits par an ... pardon !

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. MONTILLOT – Marie CUGNY-SEGUIN a parlé de 500 et Olivier CARRE qui dit mieux évoque maintenant 700 et dans les projets à venir, on dépassera même les 700. Je reviens sur cet aspect qui est essentiel dans le cadre du développement durable pour rappeler ce qu'est la ville notamment au regard de nos dernières réunions publiques de quartier. On y entend quand même des choses assez extravagantes :

- réunion publique du quartier Barrière Saint-Marc. « Plutôt que de construire des logements, ce serait quand même pas mal de mettre sur les terrains des vaches. »

- réunion publique du quartier Blossières. « Sur les 35 hectares, ce serait quand même bien de mettre au minimum un parc de 25 hectares. »

Alors, on est évidemment dans un discours totalement dépolitisé. D'ailleurs pour preuve, la personne qui est venue en brandissant sa pétition lors de la réunion de quartier Blossières, le lendemain matin, alors que je prenais mon train, je me s'y retrouvé avec un certain M. Jean-Pierre SUEUR et ce même monsieur, que je ne connaissais pas, qui avait brandi sa banderole la veille au soir. C'est donc pour prouver que tout est totalement dépolitisé. Remarquez, on est tous égaux, il faut le reconnaître, devant les problèmes de la S.N.C.F. parce que tout à l'heure, je ne suis pas intervenu sur le P.O.L.T. et le reste, mais franchement au moins, on se prend tous pour trois quarts d'heure de retard minimum le matin quand on part d'Orléans et puis grâce aux problèmes d'infrastructure de la S.N.C.F., on oublie de raccorder les locomotives quand on repart le soir d'Austerlitz. Comme cela, on se reprend une demie heure dans la vue en soirée. On remarquera simplement que ce n'est pas un problème d'infrastructure, mais juste un oubli de raccordement de la locomotive. Je referme la parenthèse.

Je voudrais quand même dire la chose suivante : si on met la campagne dans la

ville, on sera obligé de mettre la ville dans la campagne. Et c'est très clairement ce qui est en train de se passer. On est en train de miter totalement nos campagnes et de repousser vers la périphérie les gens qui n'ont pas les moyens de rester en ville pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas suffisamment de logements. Ensuite, ils se retrouvent avec des voitures et évidemment avec le prix du litre d'essence et le reste, ils se retrouvent en plus dans une grande difficulté sociale. Et ainsi on accumule les problèmes. Alors, je pense qu'entre la démagogie et la pédagogie, il faudra faire un choix. On ne peut pas avoir un double discours : celui qui conteste tous les projets d'urbanisme dans la ville, en considérant que cela serait mieux de laisser des terrains vagues, de les aménager, de faire des hectares d'espaces verts, etc et celui qui consiste de façon responsable en matière de développement durable, de faire en sorte que la ville reste dans la ville et qu'elle ne s'étale pas dans la campagne. C'est un premier point qui me paraît être extrêmement important.

Deuxième point : une anecdote sur la biodiversité, car Marie CUGNY-SEGUIN l'a évoqué en parlant notamment d'espèces qui arrivent de l'extérieur. Je voudrais juste dire que tout ce qui vient de l'extérieur et d'autres continents n'est pas forcément toujours bon à prendre. Aujourd'hui, il faut savoir quand même qu'un des fléaux en France est l'arrivée du frelon asiatique qui n'est pas encore trop arrivé au nord de la Loire, mais je peux vous dire que lorsque cela va arriver chez nous, on va quand même souffrir. Donc la biodiversité, les insectes, c'est bien, mais il faut faire très attention, car il y en a qui nous posent vraiment de grands problèmes.

Concernant la Charte de l'arbre, je voudrais rebondir sur ce que disait très justement Aude de QUATREBARBES, notamment lorsqu'elle évoquait la nécessité d'abattre certains arbres vieillissants ou malades et que bien sûr, le plus important, était de planter à chaque fois un arbre jeune voire plusieurs arbres. Je rappelle que dans ce domaine là, lorsqu'on parle de développement durable, de piégeage du carbone, le plus important n'est pas de garder des arbres multiséculaires, vieillissants et malades, parce que ceux là ne piègent plus du tout le carbone. On sait que par le processus de photosynthèse, ce sont les nouveaux arbres jeunes qui eux poussent beaucoup plus vite et qui absorbent beaucoup plus de carbone. Et du coup, cela me permet de rebondir sur ce que disait Mme KOUNOWSKI. La biomasse, indépendamment du débat sur la géothermie, est un choix essentiel non seulement parce que sur le plan industriel, il représente une véritable filière bois, mais également il est essentiel voire existentiel, car cela permet l'entretien de nos forêts, notamment celles à proximité, et troisièmement par l'entretien des forêts, cela permet aussi le piégeage du carbone. C'est donc quelque chose d'extrêmement important indépendamment de ce qu'a dit M. le Maire tout à l'heure en terme de diminution des gaz à effet de serre.

Dernier point : l'isolation et les économies d'énergie dans le logement, notamment comme le disait tout à l'heure Olivier CARRE dans les logements sociaux. Certes, il y a 10 ans lorsqu'a été démarrée l'opération G.P.V. et toutes les opérations de rénovation en matière de logement, les technologies n'étaient pas les mêmes que celles qui seront dans les 5 ans à venir. Le plus gros problème a été évoqué par Olivier CARRE et ce n'est pas uniquement l'isolation par l'extérieur, mais la problématique est les ponts thermiques notamment au niveau des planchers. Or, il faut savoir que la chance de la France est d'avoir, dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, des entreprises qui font des progrès considérables et qui dans les 5 ans à venir seront en capacité de gérer les ponts thermiques - cher Olivier, c'est une bonne nouvelle - sans pour autant être obligé de démolir les immeubles. C'est évidemment quelque chose d'extrêmement important.

Voilà quelques réflexions que je souhaitais apporter à ce débat très riche, passionnant et magnifiquement bien présenté en polyphonie par Marie CUGNY-SEGUIN et Aude de QUATREBARBES.

M. GAINIER – *Par rapport au bilan qui nous a été présenté, je voudrais apporter une expérience de terrain, car j'ai entendu dire tout à l'heure que les conseils de quartier ne travaillaient pas assez en concertation avec les associations. Je voulais simplement dire que les présidents de conseils de quartier rencontrent régulièrement les associations de leur quartier, parce qu'on ne voit pas comment on pourrait fonctionner sans elles du fait qu'elles sont elles-mêmes à l'écoute des habitants de ces quartiers.*

A propos des réunions concernant les grands équipements, je peux vous dire qu'il y a eu en une année et demie, dans mon quartier Saint-Marceau, 11 réunions relatives à l'Arena dont 2 forums citoyens. Donc, si à partir de là il n'y a pas de réunion avec les habitants du quartier et les habitants de la ville en ce qui concerne le forum citoyen, c'est vraiment être de très mauvaise foi. De plus, la politique de proximité au sein des conseils de quartier est extrêmement bien appliquée et l'ensemble des acteurs des quartiers sont concernés.

M. LEMAIGNEN – *J'aborderais trois points. Premièrement sur le vélo, je rappelle quand même qu'il y a 375 kilomètres de pistes cyclables sur l'agglomération, ce qui est extrêmement important. Je crois qu'il faut faire attention au discours « le vélo, c'est dangereux », parce que d'une part, on décourage les pratiques cyclables et d'autre part, la part modale du vélo dans les accidents est de 3 % et la part modale des gens qui sont blessés en vélo est aussi de 3 %. Donc, le vélo n'est pas un mode de transport dangereux. On dit souvent que les deux roues sont dangereux, oui, les deux roues motorisés évidemment et là le ratio explose. Et l'exemple de Strasbourg nous montre bien les choses : plus il y a de vélos, plus les automobilistes font attention aux vélos et moins il y a d'accident. Je crois que la démarche qui a été initiée par la Ville et par Muriel CHERADAME pour les contresens cyclables en centre ville, au départ c'est vrai quand on prend la première fois le contresens cyclable rue d'Escures, la première fois je n'étais pas totalement rassuré, mais il n'y a jamais eu un accident, ni un accrochage, simplement on apprend à vivre ensemble, on apprend à partager la voirie et comme ça, cela se passe bien. Cela se passe bien partout dans les villes qui ont mis cette pratique en place et je trouve que c'est une démarche tout à fait intéressante.*

Deuxièmement, pour le Vélo + à La Source, pardon, mais cela fait 20 fois qu'on l'explique. Non, ce n'est pas vrai, La Source n'est pas adaptée pour mettre le Vélo +. En revanche, on va faire deux choses :

- d'une part des pistes cyclables et il y en a une en construction avenue de la Recherche Scientifique ;

- d'autre part, dans le cadre de la délégation de service public du transport, on prévoit des locations longue durée de vélos et en particulier avec l'Université. C'est beaucoup plus adapté que le vélo en libre service qui est un produit de pur centre ville, de zone dense et multifonctionnel avec de l'habitation, de l'activité, du commerce et du bureau.

Concernant le développement durable et les transports, dans le cadre de la délégation de service public que nous sommes en train de négocier, c'est un point sur lequel M. le Maire vous avez beaucoup insisté là dessus et vous avez eu raison, qui est pour nous extrêmement important pour développer effectivement les actions de développement durable et à l'évidence, le transport est d'autant plus important, c'est mon troisième point, et je rebondis complètement sur ce qu'a dit Florent MONTILLOT sur l'étalement urbain. A l'évidence, lorsque l'on fait un tram par exemple, lorsque l'on fait des voies lourdes de transport, de communication, il faut densifier autour de ces voies. C'est ridicule de faire un tram qui passe dans des endroits vides. Cela n'a pas de sens. Et donc le tram, s'il passe par les Salmoneries, par l'Argonne, s'il va passer devant le magnifique projet que l'on va faire sur l'hôpital Madeleine - c'est pareil aussi sur Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-de-Braye -, il faut évidemment densifier notre ville le long des axes majeurs. Et ce qui est fait sur l'avenue des Droits de l'Homme est extrêmement

important, car c'est ainsi que l'on crée de la ville. On ne va pas avoir des lotissements en plein cœur de la ville. Tous les éco-quartiers que l'on fait dans le monde entier sont des zones assez denses, parce que l'urbanité va avec la densité. Aussi, je vous conseille l'exposition actuellement à l'Agence d'urbanisme depuis la semaine dernière qui parle de la ville économe en espaces, parce que le vivre ensemble, cela veut dire qu'on n'est pas chacun dans son lotissement avec 1 500 m² de terrain.

M. le Maire – *Est-ce que Mme CUGNY-SEGUIN ou Mme de QUATREBARBES veut reprendre la parole ?*

(réaction hors micro de M. RICOUD).

M. le Maire – *Mais, vous m'avez dit non tout à l'heure.*

M. LEBRUN – *On était deux. J'avais demandé la parole ainsi que M. RICOUD.*

M. le Maire – *Je lui avais donné la parole et il ne l'a pas voulue. Allez y M. RICOUD !*

M. RICOUD – *Je serai bref. A propos de Vélo + à La Source, M. LEMAIGNEN, je ne comprends pas bien. En gros, La Source ne serait pas adaptée mais pourquoi cela vous agace ?*

M. LEMAIGNEN – *On l'a dit 20 fois !*

M. RICOUD – *Expliquez parce que je ne comprends pas !*

M. MONTILLOT a parlé tout à l'heure, mais peut-être que j'ai mal compris, de l'émoi qui venait de l'étranger et qui nous inquiétait. Je n'ai pas bien compris ce qu'il a dit !

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il a parlé du charençon qui venait d'Amérique du nord.*

M. RICOUD – *Ouf, j'avais cru autre chose, merci.*

M. MONTILLOT – *J'ai même rajouté le frelon asiatique.*

M. RICOUD – *Sur le Grand Projet de Ville, il est vrai qu'il y a une baisse des charges, mais malheureusement le loyer de base a quand même pris entre 80 et 90 %. Et compte tenu du fait qu'aujourd'hui on est encore chauffé au fioul, on risque d'avoir des surprises prochainement avec les fameuses régularisations.*

A propos des ponts thermiques, cela a été le problème récurrent des années 70 et 80. Je me rappelle même ... si cela n'intéresse personne, je peux me taire ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. RICOUD – *Je me rappelle même qu'à une époque, avec les ponts thermiques, on disait aux locataires « mais mon pauvre monsieur, vous ne savez pas habiter votre logement », alors que justement le pont thermique entraînait de l'humidité et de la moisissure.*

M. le Maire – *Vous pouvez conclure M. RICOUD.*

M. RICOUD – *La biomasse est très intéressante au niveau du CO² et j'y rajouterai,*

je l'espère fortement, aussi au niveau des charges, M. CARRE, car c'est une question importante.

Je voulais également revenir sur le sujet des travailleurs handicapés, non pas par rapport à l'emploi, mais par rapport à leur accès au logement. De plus en plus souvent, des locataires touchés par des problèmes d'handicap ont beaucoup de mal à trouver des logements adaptés. Aussi, par rapport aux bailleurs sociaux, il faudrait avoir une politique volontariste et leur demander sur ce point là d'aider à la construction de logements adaptés.

Ensuite, on parle de la prévention de l'échec scolaire. Vous savez Mme CUGNY-SEGUN à supprimer chaque année – et d'ailleurs, je salue la manifestation qui a lieu ce soir place de la République – des milliers d'emplois, évidemment – c'est comme à la S.N.C.F., M. MONTILLOT – un moment donné, ça coïncide. Je pense qu'il est bien de parler de la prévention de l'échec scolaire, mais il faut quand même rappeler s'il y a de l'échec scolaire, il y a aussi des causes.

Concernant la lutte contre l'exclusion, Dominique LEBRUN a évoqué le fait que personne ne doit dormir dehors. J'ai actuellement deux cas assez sensibles :

- une famille qui, tous les soirs, fait le 115. Pour l'instant, cela s'est bien passé, mais vous savez lorsque vous faites le 115 à 8 heures le matin, vous devez partir de votre hébergement et attendre le soir 17 heures pour reprendre le téléphone afin d'avoir éventuellement un hébergement, et dans la journée, on se promène dans les rues. J'ai donc saisi tout le monde, y compris Mme LECLERC. Je souhaiterais que l'on trouve une solution.

- une femme menacée par son mari, mais a-t-elle ou pas été frappée ? On en arrive maintenant à des situations où si elle n'a pas été frappée, c'est moins urgent que si elle l'avait été. Il n'empêche que cette personne pour laquelle je suis aussi intervenu à de nombreuses reprises est actuellement sans proposition. On lui a fait une proposition de logement, sauf que c'était à deux pas d'où elle demeurait avant. Je pense que c'était quand même assez dangereux.

Concernant les questions de l'insertion par l'économie, je reconnais que les choses bougent au niveau du P.L.I.E., notamment par rapport à un sujet qui me tient à cœur, le nouvel hôpital. Mais je crois qu'il faut faire encore plus, beaucoup plus, parce que si pour tous nos jeunes et nos moins jeunes, mais surtout les jeunes qui sont souvent dans des situations de galère, il n'y a pas un peu d'espoir en terme d'emploi et d'insertion, je crains le pire vers une dérive que nous aurions tous à subir.

Enfin, j'en termine avec la solidarité nord-sud. On parle de l'aide internationale à Parakou, c'est très bien, mais pourquoi ne multiplierions-nous pas des initiatives de la sorte ? Peut-être pas une à chaque Conseil, mais essayons de chercher avec d'autres pays. Nous avons proposé une réflexion avec Gaza. Je pense que la solidarité nord-sud est très importante. Continuons de soutenir Parakou, mais en même temps on souhaiterait qu'il y ait d'autres réflexions ... on m'a coupé le micro !

M. le Maire – *Remarquez, cela me démange un peu !*

(rires).

M. RICAUD – *Que l'on ait des indicateurs, comme l'a dit Jean-Philippe GRAND, bien sûr, mais essayons par rapport aux différentes interventions, parce que je pense que l'opposition dans sa diversité a fait des propositions, n'a pas été contre, d'améliorer ce qui a été*

dit ici et là, et ainsi je crois que tout le monde pourra être heureux de voir que les choses bougent dans le bon sens. Merci.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Un des indicateurs positifs de ce rapport est qu'il suscite le débat. Beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas répondre à tout parce qu'il est tard.*

Pour la biomasse et la géothermie, je vous trouve tous extrêmement pessimistes. Effectivement, la géothermie n'a pas été utilisée dans ce cas précis, mais croyons moi, dans un avenir peu radieux, il est évident qu'on fera feu de tout bois, si j'ose dire, à court terme s'il y a des possibilités de géothermie à La Source, on y viendra, mais en complément avec d'autres techniques.

A propos de la Charte zéro pesticides, je vous présenterai très prochainement les avancées.

Pour les fuites, ne confondez pas les indicateurs en pourcentages avec les indicateurs linéaires de pertes qui sont en mètres cubes par kilomètre. Ce ne sont pas les chiffres que vous avez indiqués.

Pour la consommation de papier, nous ne sommes pas à 30 ramettes qui est la moyenne, mais à 13, et donc nous avons également réduit le nombre de feuillets.

En ce qui concerne le rapport avec les associations, je tiens à dire que dans mon domaine pour les questions environnementales par exemple, je travaille beaucoup avec les associations et tout le travail qui est fait au niveau du plan biodiversité ne pourrait pas être réalisé sans l'apport des associations. D'ailleurs lundi prochain, j'ai une réunion avec les associations. D'autre part, je tenais à dire aussi que je débat beaucoup avec la population comme par exemple sur les antennes téléphoniques dans le cadre du Grenelle des ondes.

Sur les déchets de cantine, M. LEBRUN, je voulais tout simplement vous rappeler qu'entre le moment dont vous parliez et maintenant, il y a eu la crise de l'ESB et la problématique est que justement c'était des déchets alimentaires qui étaient donnés aux animaux.

Enfin et je m'arrête là, à propos de la question de l'étalement urbain et l'utilisation intensive du territoire, il est essentiel et c'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur, d'arriver véritablement à convaincre les habitants d'utiliser de manière intensive le territoire de façon à ne pas dégrader ce qui est en fait notre passeport pour le futur, car l'étalement urbain c'est détruire des terres agricoles et quand on sera 9 milliards sur la planète, toute terre agricole comptera.

M. le Maire – *Absolument et la demande en besoins alimentaires est évaluée en augmentation d'ici 2050 à + 70 % par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui. Le chiffre est éclairant, mais je ne vais pas me lancer sur le sujet.*

Je voudrais simplement terminer en disant un ou deux mots. Premièrement, je remercie vraiment très sincèrement ce travail énorme, parce qu'on en discute nous aimablement, mais je peux vous dire que derrière, cela a sacrément bossé pour arriver à ce résultat là. Je remercie tout particulièrement Marie CUGNY-SEGUIN et Jonathan MORICE, ici présent, pour toute la partie rapport développement durable, bilan carbone, plan climat énergie territorial. Je remercie également à la fois Aude de QUATREBARBES et Bernard FLEURY qui ont énormément travaillé sur cette charte qui est vraiment une belle innovation ... pardon ?

Mme CUGNY-SEGUIN – Pour le bilan carbone et le plan climat, je tiens à remercier Antoine GIACHETTO.

M. le Maire – Absolument, merci et autant pour moi, et enfin les responsables qui sont là et les autres qui ont travaillé sur tout cela.

Deuxièmement, on a voulu que ce soit le plus objectif possible. Moi, je vois bien comment cela se passe dans le développement durable que ce soit à la fois les pays, les collectivités, les acteurs, les entreprises, tout le monde lave plus blanc. C'est formidable tout de même. On se demande pourquoi on a tous les soucis qui sont devant nous, car tout ce qui est fait par tout le monde est absolument formidable ! Le problème là dedans, c'est qu'il y a beaucoup d'effets d'annonce et une sorte de recherche de valorisation de l'action en présentant des tas de choses qui parfois d'ailleurs sont bien et d'autre fois sont très marginales, voire même sans aucun effet sur la réalité des problèmes que l'on a à traiter.

Donc, on a voulu objectiver les choses le plus possible. On n'est pas parfaitement objectif, on est en même temps aux commandes. Alors, bien évidemment qu'il y a une part de subjectivité, mais c'est tout le travail qui a été fait et que je trouve franchement remarquable, car je ne crois pas qu'il y ait une autre ville qui fasse cela. Je ne connais pas les villes par cœur, on en trouvera peut-être une, mais je crois que c'est très innovant dans les villes de France d'avoir des indicateurs et de mesurer les choses. Et là de les mesurer en prenant des indicateurs qui soient les plus fiables possibles. C'est d'ailleurs un énorme travail pour les constituer. Pour certains, c'est relativement simple. Lorsqu'on parle du nombre de kilomètres de pistes cyclables, c'est facile, mais quand on est sur le calcul bilan carbone, gaz à effet de serre, je vous assure, et vous le savez pour un certain nombre d'entre vous, que c'est beaucoup plus compliqué pour trouver les indicateurs de mesure qui vont permettre chaque année de voir ce qui se passe. Je veux dire que là dessus, la Ville d'Orléans est complètement novatrice par rapport à ce qui se fait au moins partout en France et beaucoup à l'étranger, ou plus exactement ce qui ne se fait pas.

A partir de là, bien évidemment on met les cartes sur table. On dit voilà comment c'est et on sort de la logique « c'est toujours formidable tout ce qu'on fait ». Non, on dit et Marie CUGNY-SEGUIN l'a dit, il y a des choses bien et d'autres moins bien. Alors bien sûr que l'on s'expose bien évidemment à la critique. Mais, on a engagé le processus et c'est cela qui est important. Et moi, je me fiche de m'exposer à la critique, ce n'est pas le problème. Le problème est que l'on va voir comment cela va évoluer. C'est cela qui est important dès lors qu'on considère que l'enjeu est déterminant et personnellement, je le pense.

Aussi, bien sûr qu'il y a des séries d'indicateurs avec des séries d'objectifs. Mais, il y a un objectif majeur aujourd'hui : réduire concrètement nos émissions de gaz à effet de serre. Et pour les réduire, il faut commencer par savoir ce que l'on fait pour avoir des chiffres. Comment sait-on ce que le territoire orléanais émet ? Vous êtes-vous posé la question deux minutes ? Comment fait-on dans la méthode ? Il y a beaucoup de personnes qui bougent, la voiture, les bus. Les bus, on peut savoir, c'est facile avec la consommation et on connaît l'émission d'un bus, donc là, on peut savoir. Et puis après, il y a le chauffage et de multiples paramètres qu'il faut intégrer et c'est pourquoi, je redis que c'est un travail énorme.

Donc, c'est fait, bravo. Maintenant, on passe à une étape supplémentaire. On a été parmi les premiers avec la logique d'Agenda 21, etc. On pourrait tranquillement en rester là en vantant les mérites de ce que l'on fait. Moi, j'ai souhaité avec Marie CUGNY-SEGUIN qu'on aille beaucoup plus loin, comme on dit, « qu'on aille sur du lourd, du très lourd ». Et là effectivement, on a les objectifs du Grenelle 2020 et on va voir, année après année, comment on arrive à ces objectifs. Et au travers de tout ce travail qui a été fait, je pense que l'on va atteindre les objectifs

du Grenelle avant 2020. Ça, c'est ma conviction. Alors, on verra comment cela va se passer, mais j'en suis véritablement convaincu et d'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'Orléans est sollicitée et reconnue sur tous ces travaux au plan national et même international pour nous demander comment on fait. Ce n'est pas une prétention ou une autosatisfaction mal placée, c'est tout simplement le constat pour que nous puissions effectivement mesurer le chemin que l'on est en train de parcourir et que l'on va continuer à parcourir.

Maintenant, il y a eu des communications et des délibérations. Je vais donc vous consulter sur l'approbation du rapport de développement durable de la Ville et ensuite sur la Charte de l'arbre en ville.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 (article 255), prévoit l'obligation pour les communes de plus de 50 000 habitants de publier un rapport de développement durable. L'obligation devrait s'appliquer pour la fin 2011. La Ville, dans la continuité de son agenda 21 publié dès 2006 et dans un souci de transparence, présente aujourd'hui son premier rapport.

Orléans fait partie des villes pionnières sur ce sujet puisqu'elle a travaillé à l'élaboration du référentiel national d'évaluation des projets locaux de développement durable et participe aujourd'hui aux échanges d'expériences autour du futur référentiel européen de la ville durable.

Le rapport de développement durable, qui s'inspire en partie des rapports de responsabilité sociétale des entreprises, se démarque assez sensiblement des bilans de l'Agenda 21 qui avaient été produits en 2006, 2007 et 2008. Il ne s'agit pas de regarder action par action ce qui a été fait, mais d'observer des impacts de l'ensemble des politiques de la ville qui concourent au développement durable, en interne (tri des déchets dans les bureaux par exemple) comme en externe (consommation d'eau sur le territoire).

Une trentaine d'objectifs et d'indicateurs est retenue, regroupée en six finalités inspirées du référentiel national d'évaluation des projets locaux de développement durable :

- Préserver le climat et économiser l'énergie,
- Préserver la biodiversité et limiter l'épuisement des ressources naturelles,
- Favoriser des modes de consommation et de production responsables,
- Favoriser l'épanouissement de chacun,
- Promouvoir la cohésion sociale et territoriale,
- Préparer l'avenir (finance, recherche, participation de tous...).

Il s'agit donc d'une nouvelle production à destination des élus, habitants, partenaires institutionnels, associatifs et économiques de la Ville. Il sera disponible pour les habitants qui en feront la demande et consultable en ligne sur le site Internet de la Ville d'Orléans. Sa diffusion se fera essentiellement sur une base immatérielle (téléchargement, CD-ROM, clés USB...).

Ce document existera en plusieurs versions, disponibles sur le site Internet :

- Une version d'une soixantaine de pages principalement destinée aux techniciens des collectivités, entreprises et associations engagées ;
- Une synthèse pour les décideurs et le grand public en une quinzaine de pages dont un tableau résumé en deux pages.

Ce rapport sera publié tous les ans. Les années suivantes, les mises à jour feront uniquement l'objet d'une version simplifiée, le choix des indicateurs ayant déjà été explicité dans le premier document. Ceci permet d'enclencher un processus d'amélioration continue, tant sur le fond des politiques publiques que sur leur évaluation.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport de développement durable de la Ville. »

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 9 – **Communication sur le bilan carbone et le plan climat énergie territorial.**

M. le Maire – *Cette communication sur le bilan carbone et le plan climat énergie territorial a été intégrée à la présentation du rapport de développement durable.*

N° 10 – **Charte orléanaise de l'arbre urbain. Approbation.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'arbre fait partie du paysage et du patrimoine d'Orléans, il l'accompagne dans son évolution, notamment dans le contexte de rénovation et d'aménagement urbain. C'est à ce titre qu'à Orléans il figure parmi les actions de l'Agenda 21 dans la thématique : « Développer et mieux gérer la nature en ville ». Le plan biodiversité souligne son importance dans l'écosystème urbain et l'intègre dans l'un de ses programmes d'actions préconisant l'élaboration de la Charte de l'Arbre.

L'intérêt de l'arbre pour la ville, sa fragilité, la nécessité de mieux le connaître pour améliorer les conditions de son implantation et de son développement, la volonté de lui accorder un véritable droit de cité, d'une part en lui donnant toute sa place dans les projets d'aménagements publics et privés et, d'autre part, en le protégeant, ont conduit à l'élaboration de la Charte Orléanaise de l'Arbre Urbain.

L'arbre aide la ville à mieux vivre, la charte doit offrir à l'arbre cette réciprocité en fixant six objectifs : connaître, protéger, gérer, renouveler, développer et communiquer.

Ces objectifs sont déclinés en trente deux actions concernant les domaines public et privé.

L'arbre participe à l'identité paysagère des différents quartiers de la Ville au-delà des limites foncières. Ainsi la charte de l'arbre s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'espace public ainsi qu'aux habitants dont le patrimoine participe au paysage urbain.

A cet effet, son objectif « communiquer » propose sous le titre « L'arbre et son droit de cité » l'édition de guides d'informations et de préconisations en matière de plantation, d'entretien, de protection, destinés d'une part au public et d'autre part aux professionnels.

Simultanément à la publication de la Charte Orléanaise de l'Arbre Urbain, il est proposé celle du guide destiné aux habitants intitulé « Le guide des bonnes pratiques arboricoles ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la Charte Orléanaise de l'Arbre Urbain ;**
- 2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite charte au nom de la Ville. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – Amélioration de la propreté et de l'environnement du patrimoine de R.F.F. et de la S.N.C.F. sur le territoire communal. Approbation d'une convention de partenariat.

Mme de QUATREBARBES – *C'est aussi une première en France, il faut le dire. Comment en est-on arrivé à cette convention ? D'abord un premier constat : on n'arrive pas à Orléans par un tunnel comme dans beaucoup de villes où effectivement on ne voit pas le réseau ferré. Il se trouve qu'à Orléans, c'est très frappant, toutes les voies sont à ciel ouvert. Donc, on rentre en pleine ville et on a vue sur tous les terrains qui appartiennent à R.F.F. Or, ces terrains sont malheureusement très mal entretenus. Cela ne tient pas à R.F.F. région d'Orléans, mais à R.F.F. France. C'est la raison pour laquelle, on s'est rapproché d'eux en leur disant : « Ecoutez, c'est quand même dommage que nous ayons une ville que nous entretenons et que vous, de votre côté, on trouve toute sorte de choses. Ce n'est absolument pas entretenu. ». D'ailleurs, ils n'y touchent pas depuis des dizaines d'années.*

Au fond, ils n'étaient pas contre parce qu'ils reconnaissent eux-mêmes, et je pense d'ailleurs que cela doit quand même les gêner, mais ils ne savaient pas comment faire, car effectivement, ils n'en ont pas les moyens : ni jardiniers, ni agents de l'espace public. Ils étaient donc un peu démunis devant l'affaire. Aussi, on s'est réuni plusieurs fois entre R.F.F., la S.N.C.F. et la Ville d'Orléans pour établir une convention d'entretien de ces espaces verts appartenant à R.F.F.

On va commencer par une zone test. Elle se trouve dans un triangle bordé par la RD 2020 / la Z.A.C. Coligny / le pont de la Libération. Cela fait donc rentrer un nouvel acteur dans la convention puisque le pont de la Libération appartient à l'AggLO. Ce pont est complètement taggé. Il faut donc commencer par le détagger, puis ensuite nettoyer et couper l'herbe.

Une condition formulée par la S.N.C.F. était de faire intervenir des chantiers d'insertion. Nous sommes donc tous tombés d'accord et les acteurs sont les suivants :

- la Ville d'Orléans puisqu'elle est vraiment demandeur et je vous le dis, c'est une première en France ;*
- R.F.F. qui participera à hauteur de 10 000 € ;*
- la S.N.C.F. qui participera à hauteur de 4 000 € ;*
- l'AggLO qui participera à hauteur de 4 055 €.*

La signature officielle se fera ce lundi 23 mai. Il s'agit donc ce soir d'approuver la convention relative à l'amélioration de la propreté, de l'environnement du patrimoine R.F.F. et de la S.N.C.F. sur le territoire de la Ville pour une durée d'un an. Je vous ai parlé de la zone test, mais l'idée est bien sûr d'élargir sur tous les espaces verts appartenant à R.F.F. sur le territoire de la Ville d'Orléans. Après, on pourra même encore aller plus loin si d'autres communes veulent participer.

M. le Maire – *Merci Mme de QUATREBARBES. Des remarques ?
Mme BARANGER et Mme SUIRE.*

Mme BARANGER – *Je voulais simplement dire que grâce à cette convention, on teste également la possibilité de mettre des personnes en insertion.*

Mme SUIRE – *Je ne me suis pas exprimée tout à l'heure, mais j'ai vu que M. LEBRUN était très écologiste et justement, on parle de tracts et d'affiches, je me rends compte que sur Saint-Marceau, nous avons des transformateurs E.D.F. qui sont toujours couverts d'affiches du Parti Communiste ...*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme SUIRE - *... pour ne pas le nommer, Parti Communiste ou Front de Gauche. C'est vrai que la Ville vient nettoyer régulièrement, mais toutes les semaines, vous avez des affiches sur ces transformateurs. Je tenais à vous le dire.*

M. le Maire – *Ce n'est pas joli ça M. LEBRUN !*

(brouhaha).

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Soucieux de préserver un environnement de qualité pour les Orléanais, la Ville, R.F.F., la S.N.C.F. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » souhaitent améliorer la propreté de leur patrimoine ainsi que leur intégration dans le paysage urbain.

Pour parvenir à cet objectif d'embellissement, il a été convenu de faire appel à des chantiers d'insertion. Ceux-ci constituent un moyen d'action qui permet d'allier solidarité sociale et environnement par une prise de conscience des personnes ayant participé à ces chantiers sur l'intérêt de préserver le mobilier urbain.

Dans ce cadre, les parties se sont rapprochées et ont convenu d'établir une convention définissant les modalités techniques et financières de leur partenariat.

Les actions qui seront réalisées concerneront aussi bien des actions curatives que préventives (végétalisation, fresques,...). Elle seront réalisées en plusieurs phases. La 1^{ère} sera expérimentale sur un périmètre défini (Coligny - avenue de la Libération). Les autres phases interviendront sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Orléans.

Pour cette 1^{ère} phase, la participation de R.F.F. sera de 10 000 € maximum, celle de la S.N.C.F. de 4 000 € et celle de l'AggLO de 4 055 €. La convention a une durée d'un an.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) **approuver la convention relative à l'amélioration de la propreté et de l'environnement du patrimoine de R.F.F. et de la S.N.C.F. sur le territoire de la Ville pour une durée d'un an ;**

2°) **déléguer M. le Maire pour signer la dite convention au nom de la Ville ;**

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 820, article 7478, service gestionnaire TGEP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – Collecte et traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques. Approbation d'un contrat à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Mme MARECHAL – *Il s'agit de renouveler le contrat à passer avec l'Agglo pour une durée de 5 ans. Pour 2011, la redevance sera d'un peu plus de 112 000 €.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa compétence « collecte, traitement et valorisation des déchets », la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » assure, depuis le 1^{er} janvier 2000, la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques.

L'Agglo a instauré une redevance spéciale pour la collecte de ces déchets assimilés à des déchets ménagers mais ne provenant pas des ménages, comme le prévoit la loi du 13 juillet 1992.

Par délibération du 23 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé le contrat relatif à la collecte et du traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune d'Orléans avec l'Agglo. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

Afin de poursuivre ces prestations, il convient de passer un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 5 ans.

Pour 2011, la redevance à la charge de la Ville s'élève à 112 618,32 €.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques, à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour une durée de 5 ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 20, article 62848, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

N° 13 – France Loire. Construction de 12 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 002 198 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 24 mars 2011, la S.A. H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 002 198 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 12 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par, la S.A. H.L.M. France Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 002 198 € souscrit par la S.A. H.L.M. France Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PLAI d'un montant de 825 429 € et d'un prêt PLAI foncier d'un montant de 176 769 €.

Ce prêt PLAI est destiné à financer la construction de 12 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLAI
 - Montant du prêt : 825 429 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt PLAI foncier

- Montant du prêt : 176 769 €

- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 maximum

- Durée de la période d'amortissement : 50 ans

- Périodicité des échéances : annuelle

- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du Livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt :

- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie travaux

- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans pour la partie foncière,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. France Loire, dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : La S.A. H.L.M. France Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la S.A. H.L.M. France Loire puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. France Loire et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **France Loire. Construction de 18 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 716 838 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 24 mars 2011, la Société H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 716 838 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 18 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par, la Société H.L.M. France Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 716 838 €, souscrit par la Société HLM France Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PLUS d'un montant de 1 432 780 € et d'un prêt PLUS foncier d'un montant de 284 058 €.

Ce prêt PLUS est destiné à financer la construction de 18 logements situés 2 rue Maurice Berger à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS
 - Montant du prêt : 1 432 780 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

- Prêt PLUS foncier
 - Montant du prêt : 284 058 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt :

-soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie travaux,

- soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans pour la partie foncière,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société H.L.M. France Loire, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : La Société H.L.M. France Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 4 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société H.L.M. France Loire puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société H.L.M. France Loire et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – **France Loire. Acquisition-amélioration de 6 logements pour la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale situé 39 rue du Colonel O'Neil à Orléans. Garantie d'un emprunt de 385 000 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *Il s'agit d'une garantie d'emprunt à la société France Loire relative à la réalisation de travaux pour un centre d'hébergement et de réinsertion sociale au 39 rue du Colonel O'Neil.*

M. LEBRUN – *C'est un peu ce que nous avons demandé et donc on est satisfait. Dans le même temps, on aurait voulu savoir comment va fonctionner ce centre d'hébergement.*

M. le Maire – *On n'en est pas tout à fait là. On va déjà faire l'acquisition et l'amélioration des logements et puis après, la question méritera effectivement d'être posée. Mme BARANGER, vous souhaitez apporter un élément.*

Mme BARANGER – *On sait que France Loire, en partenariat avec une association d'hébergement, travaille à la question pour faire de l'hébergement d'urgence en particulier.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre reçue le 6 avril 2011, la S.A. H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 385 000€ contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 6 logements pour la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale situés 39 rue du colonel O'Neil à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par, la S.A. H.L.M. France Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 385 000 € souscrit par la S.A. H.L.M. France Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PLAI d'un montant de 270 000 € et d'un prêt PLAI foncier d'un montant de 115 000 €.

Ce prêt PLAI est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 6 logements pour la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale situé 39 rue du colonel O'Neil à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLAI
 - Montant du prêt : 270 000 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 8 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt PLAI foncier
 - Montant du prêt : 115 000 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 8 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du Livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt :

- soit 8 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie foncière

- soit 8 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans pour la partie travaux,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. France Loire, dont elle ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. France Loire et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE SPORTIVE, EDUCATIVE, SOCIALE ET CULTURELLE

N° 16 – Master's de patinage artistique et de danse sur glace. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a la volonté d'accueillir des manifestations sportives de haut-niveau afin de répondre à la demande du public orléanais et de promouvoir le sport auprès du plus grand nombre.

Suite aux succès remportés par l'organisation des Master's de patinage en 2001, par celles du Championnat de France Elite de Patinage en 2006 et des trois dernières éditions des Master's de patinage artistique et de danse sur glace 2008-2009-2010, la Ville et la Fédération Française des Sports de Glace (F.F.S.G.) ont souhaité renouveler leur partenariat pour l'organisation des quatre prochaines éditions de cet événement.

La F.F.S.G. a donc décidé d'organiser les Master's 2011 à 2014 de patinage artistique et de danse sur glace à la patinoire d'Orléans.

Afin de permettre l'organisation de ces compétitions, une convention doit être signée entre les partenaires intéressés, à savoir la F.F.S.G., la S.E.M. Orléans Gestion et la Ville.

Dans ce cadre, la F.F.S.G. s'engage à :

- disposer de la surface financière nécessaire pour couvrir l'organisation et le bon déroulement de la manifestation,
- prendre en charge les frais de voyage, d'hébergement et de restauration des athlètes, officiels, juges, bénévoles, et des médecins,
- accueillir les scolaires de la Ville lors des séances d'entraînement,
- fournir à la Ville d'Orléans 240 places dont 135 VIP comme suit :
 - o 100 places dont 40 VIP le vendredi,
 - o 100 places dont 50 VIP le samedi, ainsi qu'une table de 10 convives pour le dîner de gala ou le cocktail dînatoire,
- prendre en charge la communication de l'événement au plan national et les relations avec la presse écrite, parlée et télévisée.

La F.F.S.G. perçoit les droits d'inscription des concurrents et le produit de la vente des billets pour l'ensemble de la manifestation.

La S.E.M. Orléans Gestion et la Ville s'engagent à respecter la convention qui tient lieu de cahier des charges de l'organisateur notamment pour la partie technique des Master's de

patinage (mise à disposition de la patinoire dans son intégralité, soutien logistique, technique et humain).

Par ailleurs, la Ville s'engage à :

- fournir 15 trophées aux finalistes,
- aménager le podium d'attente des notes (Kiss and cry) et les différents espaces nécessaires à l'organisation de l'événement (secrétariat, juges, journalistes, bénévoles ...),
- mettre à disposition ses propres moyens de communication pour la promotion locale de l'événement,
- verser à la F.F.S.G. une subvention de :

- o 19 000 € en 2011,
- o 20 000 € en 2012,
- o 20 000 € en 2013,
- o 20 000 € en 2014

sous réserve du vote des budgets correspondants.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Fédération Française des Sports de Glace et la Société d'Economie Mixte Orléans Gestion, pour fixer les engagements de chacune des parties pour l'organisation des Master's de patinage et de danse sur glace pour les éditions 2011 à 2014, à la patinoire d'Orléans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) décider l'attribution d'une subvention de 19 000 € en 2011, et 20 000 € pour chacune des éditions de 2012 à 2014, à la Fédération Française des Sports de Glace qui sera versée en deux fois, sous réserve du vote des budgets correspondants ;

4°) imputer la dépense correspondante pour l'année 2011 sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – « Vivre ensemble à Orléans – Sport et handicap ». Approbation d'une convention avec le Comité Départemental Handisport Loiret.

Mme GRIVOT – *Avant de présenter cette délibération, je voudrais signaler aussi que nous aurons un autre bel événement reconduit dans notre Ville pour 4 années : l'Open d'Orléans-Internationaux de Tennis. Une convention a été passée tout au début de ce Conseil Municipal dans le cadre des décisions du Maire et donc il était quand même important à souligner que nous reconduisons dans les mêmes conditions ce bel événement. Donc deux gros événements pour les 4 prochaines années dans notre Ville.*

Pour ce qui est de « Vivre ensemble à Orléans – Sport et handicap », c'est l'approbation de la convention avec le Comité Départemental Handisport Loiret. Comme les années précédentes, nous accueillerons une vingtaine de participants handicapés pour la pratique et la découverte de sports. Il est donc mis en place une convention à passer avec ce

comité, d'approuver un tarif individuel à 30 € et d'autoriser, M. le Maire, à signer cette convention.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap », la Ville souhaite organiser un stage du 11 au 13 juillet 2011, en relation avec le Comité Départemental Handisport Loiret.

Ce stage a pour objectif de favoriser la découverte et l'initiation à différentes pratiques sportives en faveur de personnes handicapées. Il permettra notamment la découverte d'activités aquatiques au complexe nautique de La Source, de sports collectifs au complexe sportif de La Source et de la gymnastique à l'espace Olympe de Gouges.

Un éducateur sportif de la Ville prendra en charge l'encadrement des activités sportives.

Le groupe, composé de 12 à 20 participants choisis par le Comité Départemental, restera sous la responsabilité d'un encadrant de l'association durant toute la durée du stage.

Le tarif proposé est de 30 € T.T.C. par personne.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Comité Départemental Handisport pour l'organisation d'un stage du 11 au 13 juillet 2011 ;

2°) approuver le tarif individuel du stage à 30 € T.T.C. ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, fonction 40, article 70631, Programme 0000848, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues aux tableaux ci-joints.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour 2011, selon les tableaux ci-joints pour un montant total de 13 260 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 11 290 €, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 1 970 €, fonction 025, article 65748, service gestionnaire CSPO. »

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
I – SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
ORLEANS BASKET	6 ^{ème} Tournoi National de Basket « Cadets » Samedi 3 et Dimanche 4 septembre 2011 Palais des Sports	900 €	850 €
AS HANDISPORT ORLEANAIS	11 ^{ème} Tournoi de l'Orléanais de Tennis en fauteuil roulant du Jeudi 3 au Dimanche 6 novembre 2011 Complexe Sportif de la Forêt de Saran	600 €	570 €
ASPTT ORLEANS	37 ^{èmes} Courses de l'Indien Dimanche 16 octobre 2011 Départ et arrivée Place Albert Camus à La Source	1 800 €	1 700 €
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP LOIRET	1 ^{ère} édition « Raid Spect Nature » Dimanche 4 Septembre 2011 de l'île Charlemagne jusqu'à Sandillon et de Sandillon jusqu'au Centre d'Orléans		400 €
USO TENNIS	37 ^{ème} Tournoi International de Tennis du Jeudi 16 juin au Mercredi 6 juillet 2011 Tennis Club du Belneuf et de La Source	3 500 €	3 300 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET DU LOIRET	4 ^{ème} édition de la Fête du Mini Basket Dimanche 15 mai 2011 Parc des Expositions	1 000 €	950 €
US ORLEANS LOIRET FOOTBALL	Organisation de 2 tournois « Jeunes » Jeudi 2 juin et Samedi 4 juin 2011 Stade Omnisports de La Source	–	600 €
US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU	Organisation d'une journée festive le Samedi 4 juin 2011 en l'honneur des médaillés orléanais aux différents Championnats du Monde de Judo ----- « Jubilé de Céline LEBRUN et d'Anthony RODRIGUEZ » « Place du Martroi » à 13 h 30 ----- Déplacement de 200 supporters le mercredi 24 août 2011 au Palais Omnisports de Paris Bercy pour encourager les judokas orléanais dans le cadre des Championnats du Monde de Judo	–	800 €
USO HANDBALL	Organisation du Tournoi Olymp'hand 2011 Vendredi 24 juin 2011 Plaine de Jeux du Belneuf	700 €	650 €
ECURIE ORLEANS	Organisation d'une épreuve de moto-cross Dimanche 3 juillet 2011 Circuit tout-terrain d'Orléans-Sougy	500 €	470 €
Total I			10 290 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
CLTO BADMINTON	Barrages pour la montée en Nationale 2 le week-end du 13 au 15 mai 2011 Déplacement d'une équipe à Ramonville (banlieue de Toulouse)	-	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN ROSTAND	Qualification de 10 licenciées aux Championnats de France UNSS de futsal du 6 au 9 juin 2011 Mantes la Jolie	-	500 €
Total II			1 000 €
TOTAL I + II			11 290 €

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
UNION AEROMODELISME ORLEANS	- Formation et participation des jeunes licenciés aux compétitions d'aéromodélisme ; - Initiation et perfectionnement au vol et à la construction d'avions ; - Organisation du Championnat de France de vol d'intérieur le 22 mai 2011 à l'Espace « Olympe de Gougues ».	600 €	570 €
TEAM KART 45	- Participation à des compétitions d'Endurance Karting : « les 24 heures du Mans » et « les 24 heures de Mer ». - Organisation d'un challenge sur le « Circuit de Mer »	700 €	650 €
ORLEANS DOG TRAINING	- « Orléans Dog Training » est axé sur les disciplines sportives suivantes : ring, mondinging et obéissance. - Le Club participe à divers concours nationaux et organise également des concours de dressage de chiens.	800 €	750 €
TOTAL « LOISIRS »			1 970 €

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 19 – **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle Nécotin	Coopérative scolaire	Projet sortie au château de la Ferté Saint-Aubin Période de réalisation : 24 mai 2011	435
Maternelle Bastié Boucher	Coopérative scolaire	Projet spectacles pour l'année 2011 Période de réalisation : juin et octobre 2011	952
Maternelle Gaston Galloux	Coopérative scolaire	Projet instruments de musique africains Période de réalisation : juin 2011	100
Elémentaire Les Aydes	Coopérative scolaire	Projet carnaval de l'école Période de réalisation : mars 2011	50
Maternelle Les Cordiers	Coopérative scolaire	Projet sortie au Musée de la Sorcellerie Période de réalisation : 21 juin 2011	196
		TOTAL	1 733

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Réseaux d'aides spécialisées auprès des enfants en difficulté. Frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2010-2011. Demande de subvention.**

Mme MARECHAL – *Les R.A.S.E.D. continuent à fonctionner sur la Ville d'Orléans et tous les ans, on consacre 15 779 € en fonctionnement et cette délibération a pour objet de solliciter une subvention de 7 720 € auprès du Département du Loiret pour contribuer aux frais de fonctionnement de ces R.A.S.E.D.*

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI, je vous donne la parole.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais intervenir sur cette délibération pour rappeler l'intérêt du travail effectué par les intervenants des R.A.S.E.D.

Les R.A.S.E.D. ont une action sur du long terme auprès d'enfants en difficultés scolaires et d'insertion. Actuellement, ils sont en très grande difficulté par les effets d'une politique nationale qui les prive, notamment de moyens financiers mais aussi de moyens humains. Il faut rappeler qu'il y a eu un certain nombre de suppressions de postes R.A.S.E.D. C'est vraiment regrettable puisqu'ils apportent une aide très efficace et nécessaire à des enfants qui sont souvent en difficultés scolaires et d'insertion. Ils font un travail que ne font pas les enseignants de l'Education Nationale.

De plus, on voit que cette politique qui se fait non seulement au niveau national se conjugue aussi au niveau local, puisque les subventions diminuent de 5 %. C'est vraiment très regrettable pour nos enfants. Cette situation pour le R.A.S.E.D. n'est pas du tout satisfaisante et donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire – Je donne la parole à M. BESSON.

M. BESSON – Excusez-moi de prendre la parole, mais je voudrais faire un peu de pédagogie, parce que je crois que des gens parlent de choses qu'ils connaissent mal sinon pas du tout.

Tout d'abord, je voudrais tout de suite contrer le budget et MM. les députés, vous le connaissez, celui de l'Education Nationale est en augmentation de 1,6 %. Donc, on ne peut pas dire qu'il a diminué.

Deuxième point, les R.A.S.E.D., c'est tout simplement un service qui était demandé par certains enseignants au moment où des enfants étaient en difficultés via le directeur de l'école. De ce fait, ils intervenaient au coup par coup en fonction de la demande avec un certain délai. Par conséquent, s'ils ont eu une efficacité au moment de leur création, cette efficacité devenait beaucoup moins importante ces dernières années et donc l'Education Nationale a décidé de modifier le système, mais elle ne l'a pas supprimé. Elle a tout simplement décidé, du fait que les petits élèves français ont beaucoup plus d'heures de présence devant les enseignants que la moyenne des petits élèves européens, de supprimer les 3 heures du samedi matin. Et ces heures ont été remplacées, pour tous les élèves sauf les 2 heures qui ont été mises dans la semaine, justement pour aider les élèves en difficultés, mais là au plus près du terrain, c'est-à-dire directement au niveau de la classe. Elle a donc utilisé les personnes des R.A.S.E.D. qui avaient les diplômes nécessaires – c'est ce qu'on appelle des maîtres E et des maîtres G, je peux vous faire un cours là dessus si vous le souhaitez -. Or, la moitié d'entre eux n'avait pas les diplômes demandés et on les a tout simplement remis devant les élèves. Alors, je crois qu'il est quand même assez déplacé de dire que l'Education Nationale a supprimé les R.A.S.E.D. pour ne plus s'occuper des enfants en difficultés, c'est exactement l'inverse qui a été fait en tout cas dans certaines académies, je n'entrerais pas dans le détail de celle d'ici. Merci M. le Maire.

M. le Maire – Merci M. BESSON. Nous apprécions vos interventions.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les Réseaux d'Aides Spécialisées auprès des Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) contribuent, aux côtés des équipes pédagogiques :

- à assurer la prévention des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective,
- à remédier, aux difficultés qui s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues, ou à un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier.

Les formes d'intervention des R.A.S.E.D. auprès des équipes pédagogiques des écoles se traduisent par :

- un suivi psychologique,
- des aides spécialisées à dominante pédagogique, dispensées par des enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, option E (aide pédagogique aux enfants en difficulté),
- des aides spécialisées à dominante rééducative, dispensées par des enseignants spécialisés titulaires du CAPSAIS, option G (enseignants spécialisés chargés de rééducations).

Le Département du Loiret accorde chaque année des subventions aux communes qui contribuent aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées.

En ce qui concerne la Ville, 8 réseaux d'aides spécialisées sont répartis dans les quatre circonscriptions de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

- La circonscription d'Orléans-Nord compte, pour la Ville, 2 psychologues, 1 rééducateur (option G) et 2 enseignants spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 2 386 € ;

- La circonscription d'Orléans-Saran regroupe pour la Ville, 2 psychologues, 2 rééducateurs (option G) et 4 enseignants spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 3 632 € ;

- La circonscription d'Orléans-Sud regroupe, pour la Ville, 3 psychologues, 3 rééducateurs (option G) et 3 enseignants spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 5 221 € ;

- La circonscription d'Orléans-Est regroupe, pour la Ville, 2 psychologues, 3 rééducateurs (option G) et 4 enseignants spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 4 540 €.

Chaque enseignant spécialisé partage son temps entre différentes écoles de sa circonscription d'affectation, en fonction des cas d'enfants signalés par les équipes éducatives.

Au total, la Ville consacre 15 779 € au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées qui desservent ses écoles et répond en outre, ponctuellement, aux besoins en matière d'investissement. Les inspecteurs de circonscription ont participé à la répartition de ce crédit global.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention globale de 7 720 € auprès du Département du Loiret, correspondant à sa contribution aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées pour l'année scolaire 2010-2011 ;

2°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 7473, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 21 – **Education musicale dans les écoles élémentaires. Année 2010-2011. Demande de subvention.**

Mme MARECHAL – *J'avoue que j'ai du mal à comprendre que l'on puisse s'abstenir alors qu'on se dit vouloir soutenir les R.A.S.E.D. en proposant de verser une subvention et de solliciter le Département du Loiret enfin bon !*

(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).

Mme MARECHAL – *J'ai entendu qu'il y avait des abstentions, donc cela m'étonne. Si l'on s'abstient, c'est que l'on ne souhaite pas favoriser les R.A.S.E.D. Je trouve cela dommage.*

Pour ce qui est de la musique, de la même façon que pour les R.A.S.E.D., le Conseil Général participe à l'éducation musicale dans les écoles sous la forme d'une subvention qui est basée sur un montant de 6,10 €/élève/heure d'enseignement/semaine multiplié par le nombre d'élèves et le nombre d'écoles concernées. Il vous est donc proposé de solliciter le Département du Loiret pour une subvention d'un peu plus de 6 000 € pour l'année. Je voudrais aussi simplement signaler que cette année, nous avons réussi à répartir l'ensemble des interventions des DUMistes non seulement sur La Source et les Blossières comme c'était le cas, mais aussi sur l'Argonne maintenant de façon à ce que le secteur Z.E.P. de l'Argonne soit aussi favorisé dans l'éducation musicale.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret accorde depuis 1971 une aide aux communes qui favorisent le développement de l'éducation musicale dans les écoles élémentaires. Il finance sur la base de 6,10 € par élève une heure d'enseignement par élève concerné et par semaine toute la durée de l'année scolaire.

Durant l'année scolaire 2010-2011, la Ville organise dans les écoles, pendant le temps scolaire, des cours dispensés par les DUMistes (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) des écoles de musique (annexe 1).

Cette aide au développement de l'éducation musicale dans les écoles élémentaires concerne 13 écoles et 1 393 élèves.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du Département une subvention de 6 080,68 € au titre de la participation à l'enseignement musical dans les écoles élémentaires d'Orléans pour l'année scolaire 2010-2011 ;

2°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 213, article 7473, service gestionnaire FEDU. »

ADOpte A L'UNANIMITE

ANNEXE 1

**Cours de musique dispensés par les écoles de musique municipales
pendant le temps scolaire
(année scolaire 2010-2011)**

ECOLES	Sous total	TOTAL
1 – <u>Ecole élémentaire Jean Mermoz</u> :		892,63 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure durant 2 trimestres :		
[6,10 € x 1 h x 191 élèves] x 2/3 (9 classes)	776,73 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes durant 2 trimestres :		
[6,10 € x 0,75 h x 38 élèves x 2/3 (2 classes)	115,90 €	
2 – <u>Ecole élémentaire des Guernazelles</u> :		432,08 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2 trimestres)		
[6,10 € x 1 h x 68 élèves] x 2/3 (3 classes)	276,53 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 0,75 h x 51 élèves] x 2/3 (2 classes)	155,55 €	
3 – <u>Ecole élémentaire Lavoisier</u> :		486,98 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2 trimestres)		
[6,10 € x 1 h x 62 élèves] x 2/3 (3 classes)	252,13 €	
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année)		
6,10 € x 1 h x 26 élèves (1 classe)	158,60 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 2 trimestres)		
[6,10 € x 0,75 h x 25 élèves] x 2/3 (1 classe)	76,25 €	
4 – <u>Ecole élémentaire Romain Rolland</u> :		443,78 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 24 élèves (1 classe)	146,40 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 65 élèves (3 classes)	297,38 €	
5 – <u>Ecole élémentaire Poincare</u> :		432,08 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 1 h x 68 élèves] x 2/3 (3 classes)	276,53 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 0,75 h x 51 élèves] x 2/3 (2 classes)	155,55 €	

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

ECOLES	Sous total	TOTAL
6 – <u>Ecole élémentaire Louis Pasteur :</u>		461,06 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 1 h x 38 élèves] x 2/3 (2 classes)	154,53 €	
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 21 élèves (1 classe)	128,10 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 0,75 h x 24 élèves] x 2/3 (1 classe)	73,20 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 23 élèves (1 classe)	105,23 €	
7 – <u>Ecole élémentaire Pauline Kergomard :</u>		324,83 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 18 élèves (1 classe)	109,80 €	
- Cours hebdomadaire de 30 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 47 élèves (2 classes)	215,03 €	
8 – <u>Ecole élémentaire Gaston Galloux :</u>		481,90 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 19 élèves (1 classe)	115,90 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 80 élèves (4 classes)	366,00 €	
9 – <u>Ecole élémentaire Denis Diderot :</u>		255,18 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 1 h x 47 élèves] x 2/3 (2 classes)	191,13 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 0,75 h x 21 élèves] x 2/3 (1 classe)	64,05 €	
10 - <u>Ecole René Guy Cadou :</u>		218,58 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 1 h x 38 élèves] x 2/3 (2 classes)	154,53 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 0,75 h x 21 élèves] x 2/3 (1 classe)	64,05 €	
11 - <u>Ecole Gutenberg :</u>		207,40 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2 trimestres) :		
[6,10 € x 1 h x 51 élèves] x 2/3 (3 classes)	207,40 €	

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

ECOLES	Sous total	TOTAL
12 - <u>Ecole du Nécotin</u> :		1 105,63 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 98 élèves (5 classes)	597,80 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 111 élèves (6 classes)	507,83 €	
13 - <u>Ecole Pierre Ségelle</u> :		338,55 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 21 élèves (1 classe)	128,10 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 46 élèves (2 classes)	210,45 €	
TOTAL GENERAL		6 080,68 €

N° 22 – **Aides en faveur d'associations relevant du secteur social.**

Mme RICARD – Je vous propose d'attribuer la somme de 19 500 € se répartissant comme suit :

- 1 500 € pour la Maison Saint-Euverte ;
- 18 000 € pour l'Étape - LAÉ

M. le Maire – M. CHAPUIS, vous avez la parole.

M. CHAPUIS – Comme il n'y a pas de baisse, on votera pour.

M. le Maire – M. LEBRUN, vous souhaitez la parole. C'est un bon mot j'espère.

M. LEBRUN – Bien sûr comme d'habitude. Concernant l'accueil des femmes victimes de violences, j'insiste à nouveau pour dire qu'il serait souhaitable que cela soit ouvert 24 H/24 H. C'est de plus en plus un vrai problème.

M. le Maire – Je crois que nous sommes tous d'accord là dessus.

Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions aux associations à caractère social selon le tableau ci-après pour un montant total de 19 500 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 6574, Service gestionnaire FCAS. »

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010 (en €)	Montant de la subvention 2011 (en €)
Maison Saint-Euverte	Accueil et hébergement de femmes enceintes ou venant d'accoucher en grande précarité dans la limite de 3 mois (renouvelable une fois)	1 500	1 500
L'Étape - LAÉ	Offrir un lieu multi partenarial pour l'accueil et l'écoute des femmes victimes de violences et leurs proches	18 000	18 000
TOTAL		19 500	19 500

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Dispositif « Deuxième chance » d'Orléans Val de Loire. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme BARANGER – *Vendredi dernier, nous avons eu une très belle inauguration de ce dispositif « Deuxième chance ».*

Il vous est proposé ce soir de formaliser les liens de partenariat avec ce dispositif par le biais d'une convention triennale. Cette convention comprend bien entendu la mise à disposition par la Ville du local, l'attribution d'une subvention annuelle de 32 500 €, ainsi que des obligations de contrôle.

M. le Maire – *M. LEBRUN, je vous donne la parole.*

M. LEBRUN – *Bien sûr qu'il faut donner une deuxième chance aux jeunes. Mais en même temps, pour nous, il y a une question de fond qui est posée. En effet, l'Etat diminue les moyens pour l'école de la première chance et ensuite, il faut soutenir l'école de la deuxième chance.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *66 400 postes supprimés depuis l'arrivée du Président SARKOZY. Il y avait des personnes qui manifestaient dehors pour cela tout à l'heure.*

Aussi, en passant par une association, cela laisse à penser que le service public d'éducation serait incapable de donner une deuxième chance aux jeunes. C'est un peu ce sentiment que l'on a. Et nous, on pense que cela serait possible si l'Etat en avait les moyens. C'est également notre attachement à l'école de la République qui est un peu remise en cause. Pourquoi le système éducatif ne pourrait-il pas gérer cette école de la deuxième chance ? Aussi, on s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire – *M. BESSON, non ?*

(rires).

M. BESSON – *M. le Maire, je vous demande de bien vouloir m'excuser, car je n'ai pas dû être assez pédagogique tout à l'heure. J'en profite, puisque vous me donnez la parole, pour rajouter quelque chose. Il faudrait que M. LEBRUN regarde les évaluations des jeunes européens et qu'il se rende compte que la France, qui n'a cessé d'augmenter le nombre de postes depuis des années, puisqu'aujourd'hui si on se réfère à 1990, nous avons encore 60 000 postes de plus qu'en 1990 et 700 000 élèves de moins sur toute la France. Et malgré tout, les évaluations de type PIRLS ou PISA sont moins bonnes en France que dans d'autres pays. Toujours, le « toujours plus » ne fonctionne pas. Il faut essayer de faire toujours mieux, M. LEBRUN.*

M. le Maire – *Merci de ces précisions.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Créée le 13 novembre 2009 sous l'impulsion de la Ville et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », l'association de gestion du dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire a pour objet d'offrir un parcours de formation individualisé de 38 semaines dont 16 semaines de stages en entreprise à des jeunes en difficulté du bassin

d'emploi d'Orléans, âgés de 18 à 25 ans et sortis du système scolaire depuis au moins 1 an sans qualification, ni formation, ni emploi.

Ce dispositif bénéficie depuis le 4 novembre 2010 du soutien de la Région Centre et de l'Etat.

L'objectif est d'atteindre au moins 66 % de sorties positives (emploi ou formation).

Le dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire a recruté sa directrice le 1^{er} décembre 2010 et une chargée de relations d'entreprises le 1^{er} février 2011. Depuis le 14 février 2011, date de son ouverture au public, le dispositif a accueilli quatre promotions de jeunes stagiaires les 14 février, 28 février, 11 avril et 9 mai.

A ce jour, sur les 56 jeunes sélectionnés, 49 jeunes ont intégré le dispositif (31 hommes et 18 femmes). 32 d'entre eux sont issus d'Orléans (65,31 %). Ils ont été majoritairement orientés par le Service Prévention Médiation et Réussite de la Ville et la Mission locale.

Depuis leur entrée dans le dispositif, ces jeunes ont suivi des cours de savoirs de base et de sciences et techniques, des activités sportives et des ateliers de coaching comportemental. Ces différentes activités sont assurées par les organismes A.C.M FORMATION, A.E.S.C.O, cabinet ATTITUDES et E.C.O C.J.F.

Chaque jeune bénéficie également d'un accompagnement individuel et personnalisé assuré par un référent.

Parallèlement, ces jeunes ont tous trouvé un stage en entreprise ce qui montre la forte mobilisation du secteur économique envers ce dispositif.

Aussi, afin de permettre à l'association de poursuivre son action en direction de ces jeunes et leur permettre de trouver une sortie positive (emploi ou formation), la Ville s'est engagée à la soutenir financièrement par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement et par la mise à disposition de locaux entièrement rénovés et équipés dans l'ancien collège Etienne Dolet 69 bis rue des Anguignis à Saint Jean Le Blanc.

Il est donc nécessaire de formaliser les liens de ce partenariat dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale dont les dispositions essentielles sont les suivantes :

➤ Mise à disposition par la Ville d'un local en rez-de-chaussée équipé en matériels (notamment informatiques) et mobiliers dans l'ancien collège Etienne Dolet dont les modalités seront précisées par une convention d'occupation précaire et révocable triennale ;

➤ Attribution d'une subvention annuelle de la Ville d'un montant de 32 500 € pour l'aide au fonctionnement de l'association ;

➤ Obligations de contrôle. L'association devra notamment produire annuellement un bilan d'activité et un bilan financier ;

➤ Durée : à compter de la date de notification de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret jusqu'au 1^{er} mai 2014.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs triennale à passer avec l'association fixant les engagements des parties ;

2°) attribuer annuellement sur une période de 3 ans une subvention d'un montant de 32 500 € pour l'aide au fonctionnement de l'association sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer annuellement la dépense sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget de la Ville, fonction 324, article 6574, programme 01A440, service gestionnaire FINS. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 24 – **Politique de la Ville. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme BARANGER – *Il s'agit d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 76 858,16 € qui se répartit ainsi :*

- *des actions en direction des jeunes, toujours bien sûr sur les quartiers politique de la ville ;*
- *des aides aux loyers d'associations ;*
- *des actions Ville-Vie-Vacances cofinancées avec l'Etat ;*
- *un complément de poste d'Adulte relais.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Juste pour rester dans la pédagogie, on votera pour cette subvention du fait qu'il n'y ait pas de baisse annoncée comme on a pu le voir pour différentes associations et qu'on pourra voir dans les subventions prochaines qui passeront au Conseil Municipal.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S) : l'accès à l'emploi et au développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la C.A.F ou le Conseil Général du Loiret.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

De même, dans le cadre du dispositif "Adulte relais", la Ville prend en charge une partie de la rémunération de certains postes d'Adultes relais employés par des associations oeuvrant sur ces quartiers.

Enfin, au regard du rôle social joué par ces associations auprès des habitants de ces quartiers et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, la Ville propose à certaines d'entre elles, logées dans le parc de l'O.P.H les Résidences de l'Orléanais, de leur accorder une subvention annuelle pour acquittement de leur loyer.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions détaillées en annexe 1 de la délibération aux associations oeuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, selon les modalités proposées pour un montant total de 76 858,16 €;

2°) autoriser M. le Maire à signer les conventions pour les actions concernées et précisées en annexe 1 de la délibération ;

3°) imputer les dépenses correspondantes soit 76 858,16 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2011 de la Ville, fonction 8243, article 6574, chapitre 65, service FINS. »

ANNEXE 1

1/ Actions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
➤ Réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance					
LES PETITS DEBROUILLARDS	Cités débrouillardes "Forêt et chimie" : Argonne, La Source, Les Blossières	Argonne, La Source, Les Blossières	9 500 €	9 500 €	Signature d'une convention.
V.E.F.A	Salon du livre écrit par les jeunes	Argonne	1 250 €	1 250 €	Signature d'une convention.
Total (1)			10 750 €	10 750 €	

2/ Aides aux loyers

Organisme	Adresse du local	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant du loyer/mois pour 2011 (mois de référence : janvier 2011)	Montant proposé pour 2011 (montant du loyer * 12 mois)
A.E.S.C.O	29, Résidence les Genêts (appartement n°12)	La Source	2 675,52 €	222,96 €	2 675,52 € Signature d'une convention.
	17, Résidence les Genêts (appartement n°1)			330,30 €	3 963,60 € Signature d'une convention.
A.J.L.A	25, rue Flandre Dunkerque (appartement n°9)	Argonne	2 664,96 €	225,41 €	2 704,92 € Signature d'une convention.
ESCALE	21 Résidence Les Genêts (appartement n°3)	La Source		447,70 €	5 372,40 € Signature d'une convention.
	23 Résidence Les Genêts (appartement n°4)			334,10 €	4 129,20 € Signature d'une convention.
INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT	12, rue César Franck (appartement n°22)	Argonne	3 067,56 €	259,46 €	3 113,52 € Signature d'une convention.
LES PETITS DEBROUILLARDS	6, avenue de Wichita (appartement n°1)	Argonne	3 436,92 €	290,70 €	3 488,40 € Signature d'une convention.
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	11, avenue de Montesquieu (appartement n°1)	La Source	4 553,04 €	385,11 €	4 621,32 € Signature d'une convention.
Sous-total (A)			16 398 €		30 068,88 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

2/ Aides aux loyers (suite)

Organisme	Adresse du local	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant du loyer/mois pour 2011 (mois de référence : janvier 2011)	Montant proposé pour 2011 (montant du loyer * 12 mois)
ORLEANS INSERTION EMPLOI	10 avenue de Wichita (appartement n°1)	Argonne	3 436,92 €	290,70 €	3 488,40 € Signature d'une convention.
	10 avenue de Wichita (appartement n°2)		3 780,60 €	319,77 €	3 837,24 € Signature d'une convention.
	12 avenue de Wichita (appartement n°9)		3 811,80 €	322,42 €	3 869,04 € Signature d'une convention.
PARENTELE	3, rue Rouget de Lisle (appartement n°1)	Argonne	4 432,32 €	369,36 €	4 432,32 € Signature d'une convention.
RELAIS ENFANTS PARENTS	7 avenue de Munster (appartement n°4)	Centre	3 448,56 €	291,69 €	3 500,28 € Signature d'une convention.
Sous-total (B)			18 910,20 €		19 127,28 €
Total (2)			35 308,20 €		49 196,16 €

3/ Actions Ville-Vie-Vacances (V.V.V)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
ESCALE	Pass'sport santé	La Source		3 782 €	Signature d'une convention.
ESCALE	Séjour Ardéchois	La Source		1 500 €	Signature d'une convention.
V.E.F.A	La Comédia dell'arte s'écrit	Argonne Centre Ville		3 800 €	Signature d'une convention.
V.E.F.A	Prévenir : de l'écriture à l'image	Blossières		4 800 €	Signature d'une convention.
Sous-total (3)				13 882 €	

4/ Complément poste d'Adulte relais

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	Prise en charge du complément d'un poste d'Adulte relais (2 mi-temps)	Orléans et son Agglomération	3 025 €	3 030 €	Signature d'une convention.
Sous-total (4)			3 025 €	3 030 €	

TOTAL GLOBAL (1 + 2 + 3 + 4)			49 083,20 €	76 858,16 €	
-------------------------------------	--	--	--------------------	--------------------	--

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

N° 25 – **Réalisation d'une fresque sur le gymnase de la gare. Approbation d'une convention de partenariat.**

M. SANKHON – *Il s'agit en fait de vous consulter sur :*

- *l'approbation d'une convention à passer en partenariat avec l'association Urban Colors avec une subvention à la clé de 1 260 € ;*
- *l'approbation d'une convention à passer avec la société Loire Elec pour la mise à disposition d'un échafaudage*

et ce pour réaliser une fresque sur l'autre versant du mur du gymnase de la gare, fresque dont la démarche a été portée depuis 2009 en concertation avec les habitants du quartier via le Comité de Mobilisation et d'Animation du quartier.

Il y a eu également une enquête engagée en partenariat avec le Muséum de façon à valoriser la biodiversité qui est représentée dans le cadre de cette fresque et ainsi faire le lien avec ce lieu culturel dominant du quartier de la Gare.

M. le Maire – *Y-a-t-il des remarques ? M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *C'est juste une petite remarque pour saluer cette initiative et regretter en effet la réaction parfois un peu vive des riverains sur la première fresque. C'est vrai que l'on a eu plusieurs échos un peu vifs et peut-être une incompréhension. Donc, si cela se fait en concertation, c'est plutôt une bonne chose. Je trouvais que la première fresque était plutôt réussie et j'espère que la deuxième la sera aussi.*

M. SANKHON – *Je voulais simplement rajouter qu'en fait on a tiré un enseignement riche bien évidemment de la première expérience. Il y a eu donc 1 180 courriers distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier de façon à les consulter. Il y a eu des retours et ensuite, deux réunions publiques de façon justement à avoir une approche pédagogique auprès des habitants et échanger avec eux. Cela a été retenu haut la main lors d'une réunion publique ici même dans cette salle du Conseil Municipal par les habitants du quartier.*

M. le Maire – *Les précisions étant apportées avec la nécessité de peaufiner le sujet, je vais vous consulter.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville souhaite développer sa politique de murs peints dans la cité. En 2007, l'association Urban Colors avait réalisé une première fresque sur le gymnase de la gare. Elle a proposé en 2009, la réalisation d'un nouveau projet sur l'autre façade de ce même gymnase. Ce projet a alors été présenté aux membres du Comité de Mobilisation et d'Animation du quartier Gare ainsi qu'aux riverains concernés. Pour répondre à leurs attentes, un questionnaire a été réalisé et diffusé auprès de l'ensemble des riverains afin de connaître leurs souhaits précis. Sur la base de ces réponses, l'association Urban Colors a présenté 3 esquisses sur l'univers de la biodiversité.

La fresque retenue sera réalisée en juin 2011, grâce notamment à la mise à disposition gratuite, par la société Loire Elec, de son échafaudage. Un dodo, emblème du Muséum, accompagné d'un titre de présentation indiquera l'un des établissements culturels du quartier dont la thématique porteuse est la biodiversité.

La Ville a voté lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 l'attribution d'une bourse projet jeune de 760 € à Nicolas THURIER de l'association Urban Colors pour la réalisation de cette fresque. La Ville propose une subvention complémentaire de 500 € afin de préparer le mur en amont de l'action et ainsi prolonger la qualité de l'œuvre.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Urban Colors et la société Loire Elec pour la réalisation d'une fresque sur le gymnase de la gare ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la dite convention au nom de la Ville ;

3°) décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association Urban Colors ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CJEU, fonction 422, compte 6574. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Il semblerait que j'ai voté pour aussi d'ailleurs !*

(rires).

M. le Maire – *Et oui, il y a des choses comme cela dans la vie, mais je suis pour la concertation avec les riverains, M. CHAPUIS et M. SANKHON, vous avez bien synthétisé le sujet.*

N° 26 – **Orléans Jazz 2011. Approbation de conventions de partenariat culturel à passer avec les associations Le Nuage en Pantalon, Jazz à Tours et L'Esprit Jazz. Attribution de subventions.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« 1) Places au Jazz avec Le Nuage en Pantalon :

Depuis 2004 et dans le cadre d'Orléans'Jazz 2011, l'association « Le Nuage en Pantalon » a proposé des projets de concerts et d'animations jazz dans le quartier Bourgogne avec une programmation ouverte aux musiciens orléanais et de la Région.

Les concerts réalisés dans le Quartier Bourgogne se tiendront du 24 juin au 28 juin inclus à partir de 18h30 jusqu'à minuit.

La subvention de la Ville à l'association s'élève pour la manifestation à 8 000 € T.T.C. Les conditions de versement sont formalisées dans un contrat d'objectifs. Les concerts « Place au Jazz Bourgogne » seront annoncés dans les supports d'Orléans Jazz 2011.

2) Echanges de formations musicales avec Jazz à Tours :

Depuis 2009, souhaitant favoriser et développer la programmation des musiciens régionaux l'association Jazz à Tours et la Ville proposent de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pédagogique et de diffusion ouverte aux musiciens orléanais et de la Région dans le cadre des festivals Emergences à Tours et Orléans'Jazz 2011.

Les dispositifs d'accompagnement proposés, qui consistent pour chacun des festivals à programmer des formations musicales, seront réalisés au Jardin de l'Evêché du Festival d'Orléans'Jazz 2011 et au Festival Emergences à Tours, permettant également à plusieurs élèves de Jazz à Tours et du Conservatoire d'Orléans de participer à des concerts.

Ces actions seront annoncées dans les supports de communication d'Orléans Jazz 2011.

Une convention de co-réalisation est proposée définissant les engagements de chaque partie notamment concernant la prise en charge des frais de programmation des formations.

3) Echanges de formations musicales avec Jazz à Saint-Germain des Prés (Convention avec l'association L'Esprit Jazz) :

Dans le but de favoriser la programmation des formations musicales, lauréates notamment des tremplins jeunes respectifs, la Ville et L'Esprit Jazz, association organisatrice du festival Jazz à Saint Germain-des-Prés, proposent de mettre en place un dispositif d'échange. L'objectif est également d'étendre l'aura du festival Orléans'Jazz hors de la Région Centre.

Le partenariat, nouveau pour 2011-2012, porte sur la programmation d'une des deux formations lauréates du Tremplin Jazz et Musiques Improvisées d'Orléans 2011 au Festival Jazz à Saint Germain-des-Prés 2012, et d'une des formations lauréates du Tremplin Jeunes du Festival Jazz à Saint Germain-des-Prés 2011 au Festival Orléans'Jazz 2012.

Une convention de partenariat est proposée définissant les engagements de chaque partie notamment concernant la prise en charge des frais de programmation des formations.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de programmation à passer avec les associations Le Nuage en Pantalon, Jazz à Tours, et l'Esprit Jazz dans le cadre d'Orléans Jazz 2011 et 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer les dites conventions au nom de la Ville ;

3°) décider de l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association Le Nuage en Pantalon au titre de l'année 2011 ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits au budget annexe Festival de Jazz, fonction 33, art 6232 et 6574 opération 0000843, SG DCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Orléans Jazz 2011. Approbation de conventions de partenariat.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'approuver des conventions de partenariat, le festival de jazz étant une manifestation très attractive puisqu'on voit année après année augmenter le nombre de partenaires.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Différentes entreprises ont manifesté le souhait de soutenir financièrement, logistiquement ou en communication la Ville pour l'organisation d'Orléans Jazz 2011.

1) Les partenaires financiers

- Le Crédit Mutuel du Centre a proposé pour 2011 son parrainage à Orléans Jazz à hauteur de 40 000 € T.T.C. devenant ainsi le partenaire bancaire exclusif de l'événement, avec en contrepartie, une communication générale sur les supports du festival, des invitations ainsi qu'un espace mis à disposition au Campo Santo.

- Pour la 1^{ère} année, le groupe Dunois Voyage – Ratp Dev a proposé de soutenir Orléans Jazz 2011 en contribuant à hauteur de 13 000 € T.T.C. avec en contrepartie une communication sur l'ensemble des supports de l'événement, des invitations et un espace mis à disposition au Campo Santo.

2) Les partenaires logistiques

- La Société Yamaha, comme pour les éditions précédentes, s'engage à prêter à titre gracieux à la Ville le piano de concert pour les artistes du Campo Santo. La Ville participera aux frais de transport à hauteur de 800 € H.T.

- La Société UP La Boutique Blanchet-Dhuismes, comme pour les éditions précédentes, s'engage à prêter à titre gracieux des meubles et des accessoires de décoration pour aménager la salle Presse/VIP et accessoriser l'ensemble des loges du Campo Santo avec des luminaires, miroirs, cadres et autres accessoires.

3) Les partenaires media

- France Bleu Orléans s'engage à mettre en place des émissions spéciales dédiées au festival en direct du Jardin de l'Evêché du 21 au 25 juin et en studio du 27 juin au 1^{er} juillet, de 12h à 12h30 ainsi que de 18h à 19h, ainsi que des actions de promotion sur son site Internet, et un jeu concours à l'attention des auditeurs avec des places pour le Campo Santo ainsi que des T-shirts à gagner. La Ville prend en charge la création du message d'annonce pour 1 825,24 € H.T.

- La République du Centre s'engage à publier le programme complet du festival dans le supplément « Sorties » sous forme de 4 pages spéciales en cahier central, et mettra à disposition l'équivalent de 6 000,00 € H.T. en espaces publicitaires pour la promotion de manifestation. En contrepartie, la Ville s'engage à acheter pour 5 147,50 € H.T. d'espaces publicitaires et d'achats d'exemplaires de journaux.

- France 3 Centre s'engage à produire et animer sur les différents sites de la manifestation des émissions en direct le midi et le soir sur la période de la manifestation, ainsi que des animations sur le site Internet à savoir la création d'un mini-site sur le portail de

France 3, un jeu concours.

En contrepartie, la Ville s'engage à apposer le logo de ces sociétés sur certains supports de communication de l'événement et des invitations.

Une convention est proposée par chacun de ces partenaires définissant les conditions de leur soutien.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre, le groupe Dunois Voyage – Ratp Dev, les sociétés Yamaha et UP La Boutique Blanchet-Dhuismes, France Bleu, La République du Centre et France 3, dans le cadre de leur soutien à Orléans Jazz 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe de la Ville, consacré aux opérations soumises à la T.V.A., fonction 331, articles 611, 6237 et 7478, service gestionnaire DCCA, opération 0000815. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Attribution de subventions à des associations culturelles.**

M. VALETTE – *C'est la suite des subventions et des aides à allouer aux différentes associations du secteur culturel.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est pour une explication de vote en cohérence avec notre vote sur le budget. Nous allons donc nous abstenir puisqu'il y a une baisse de 5 % pour certaines de ces associations.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations culturelles sont une des composantes essentielles de la vie culturelle et artistique. Elles constituent le maillage structurant des pratiques amateurs, elles participent à la diversification des disciplines et elles sont à l'initiative de nombreux projets porteurs de renouvellement des formes d'expression et de création.

Pour poursuivre leurs actions, pour réaliser de nouveaux évènements ou pour atteindre des objectifs nécessaires à leur développement, elles ont sollicité auprès de la ville une subvention au titre de l'année 2011. Les dossiers sont étudiés dans un souci d'accompagnement équilibré entre les secteurs culturels.

Le chant choral est particulièrement présent. Le critère de nombre de membres est prioritaire dans l'examen des demandes soumises pour cette activité.

L'association la Rêveuse est un ensemble musical composé de solistes investis dans les répertoires musicaux et vocaux du XVIIème et du XVIIIème siècles. Présente depuis plusieurs années sur le territoire culturel la Rêveuse connaît un essor important au cours de

cette année. Sa création l'Art du portrait, concert-conférence mettant en correspondance la musique et la peinture, sera présenté au cours de la saison 2011/2012 de la Scène nationale. Par ailleurs, la Rêveuse assurera la partie musicale de la pièce le Bourgeois Gentilhomme créée par le CADO et donnée fin 2011 au Théâtre d'Orléans. Cette actualité particulièrement dense participe à la visibilité du potentiel artistique de la ville.

Le projet de l'association Image In Art de mise en place d'une plate-forme mutualisée permettant la réalisation de projets d'animation numérique est également soutenu dans la perspective de favoriser l'émergence de ce nouveau foyer de création. Ce studio d'animation numérique installé au « 108 » permettra de développer des projets de recherches techniques et artistiques nécessaires dans ce secteur en plein développement.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les subventions à attribuer aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 49 085 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, articles 6574, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA CREATION ARTISTIQUE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2011

NOMS	Subv. 2010	Demande 2011	Budget Prévisionnel	OBSERVATIONS		Nombre adhérents	Adhérents Orléans	Cotisations	Nbre salariés	Subventions attribuées pour 2011
				Fonctionnement et projet	soutien logistique 2011					
CHANT CHORAL										
La Sarabande Présidente : Marie ALARY-CAZE	500	800	4 050		Mise à disposition hebdomadaire salle Maxime Ferrard	15	10	70 €		475
Ensemble Vocal Variation Président : Jean-Marc VERDIER	500	600	9 850		Répétition Auditorium du Lycée Voltaire. Participation à l'Opéra Didoon et Enée sous la direction des Fêtes Françaises	19	11	100€ (60€ étudiants et chômeurs)	1	475
Orléans Little Song Présidente : Florence RAMETTE	500	600	18 084			37	14	80€ plein tarif, 60€ étudiants et chômeurs, 40€ à partir de la 3ème personne de la même famille		475
Ensemble vocal Anonymus Président : Patrice POINTEREAU	500	700	10 350			18	10	45 €		475
MUSIQUE										
Orchestre symphonique "Les violons d'Ingres" Président : Jean PRADERE	500	700	18 000		Accueil hebdomadaire à la MAM	41	18	30€ membres actifs	1	475
Musique & Equilibre Présidente : Marie-Christine LEHEMBRE	12 000	100 000	488 137	11 400 : soutien au fonctionnement 5 000 : soutien au projet de préfiguration d'un pôle d'enseignement musiques actuelles	Locaux du "108"	606	271	Structures : 60 €/an Particuliers : 20 €/an	32 dont 5 emplois aidés	16 400
LA REVEUSE Président : François-Xavier COO		8 000	141 600	Spectacle "L'art du portrait" programmé à la Scène Nationale 2011/2012		32	9	15 €		3 000
Orchestre des Jeunes du Centre Président : Benoît BARBERON	3 000	3 000	75 620	Concert à Orléans en juillet 2011	Mise à disposition de la salle Eiffel	20	10	2 €	24	2 850
Rue de l'Accordeon Président : Denis CHARTIER		4 000	20 631			9	7	30 €		1 000
THÉÂTRE										
KRIZO THÉÂTRE Président : Yann RADUZENSKA	1 000	2 000	30 000		Locaux au "108"	55	34	10 €		950
Théâtre de la Valse Présidente : Evelyne CAUDOT	10 000	10 500	129 700		Locaux au "108"					4 250

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 mai 2011 -

NOMS	Subv. 2010	Demande 2011	Budget Prévisionnel	OBSERVATIONS		Nombre adhérents	Adhérents Orléans	Cotisations	Nbre salariés	Subventions attribuées pour 2011
				Fonctionnement et projet	soutien logistique 2011					
THÉÂTRE										
Compagnie de Peau qui dort Président : Noëlle Charvotte	1 000	3 000	29 640			27	14	30 € cotisation association, 20 € solidaire, 10 € normale		950
Fabrics Pulsion Président : Sophie BRUGNONE	1 000	4 500	107 815		Locaux au "108"	70	56			950
Théâtre de l'Imprévu Président : Sylvie GOTTELAND	5 000	10 000	177 601		Locaux au "108"	10	4	10 € membres 5 € membres bienfaiteurs		4 750
LA LAURENTIA Président : Pierre-Louis DILLIERS	500	1 000	25 000			217	182	individuelle 20 €, couple 25 €, bienfaiteurs >25 €		475
PIEDS BLANCS LES AIDES Président : Marine LEVEQUE		1 500	109 365			358	214	150 € théâtre, 100 € basket, 95 € éveil enfant, 100 € gym détente	1	475
SPECTACLES VIVANTS										
ALLO MAMAN BOBO Présidente : Geraldine SEGUIN	1 500	2 000	99 700		Locaux au "108"	10	8	8 €		1 425
BAROQUE PRODUCTION Président : Côme FREDAGAIGUE		8 000	187 710		Soutien à la manifestation célébrant les 10 ans de la création de l'association Locaux au "108" Mise à disposition de la MAM	15	12	10€ personnes physiques 20€ personnes morales		3 000
PHOTO CINÉ-CLUB VIDÉO										
CINE MONDI Président : Christel GULLARD	500	2 500	7 500			2	2			475
BARNABE Président : Christophe CAMOIRANO	800	800	22 930			6	5			760
CULTURE-MULTIMEDIA										
IMAGE IN ART Président : Annie Kowalski-Jazdzak		6 450	61 154		Création d'un studio d'animation numérique Locaux au "108"	13	10	10 €		5 000
TOTAL										49 085

N° 29 – **Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Polysonik. Approbation d'une convention.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Polysonik a une mission de programmation et de formation depuis 2007 dans le cadre d'une convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition, renouvelées chaque année, des studios de répétition et d'enregistrement aménagés et équipés par la Ville au 108 rue de Bourgogne. Cette association a mis en place un plan d'investissement sur la période 2009-2014 d'un montant global de 196 200 € afin d'acquérir et de renouveler le matériel technique nécessaire au maintien de la qualité de l'accueil des utilisateurs de ces espaces.

La Ville a pris en charge 2 tranches d'acquisition de matériels, l'une en 2009 pour un montant T.T.C. de 20 000 € et l'autre en 2010 pour un montant T.T.C. de 10 000 €. Elle se propose de financer la tranche 2011 à hauteur de 10 000 €.

Cet engagement permet de compléter le parc de matériel nécessaire au fonctionnement quotidien des 6 studios.

A cette fin, une convention définissant les engagements des parties est proposée pour l'année 2011.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Polysonik pour le soutien à l'acquisition de matériel pour les studios de répétition et d'enregistrement et lui attribuer une subvention d'équipement de 10 000 € au titre de l'année 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, programme 05A4371, fonction 30, article 2042, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention à passer avec l'Ecole du Louvre.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Ecole du Louvre, établissement public d'enseignement supérieur et de diffusion culturelle, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations. Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant pas bénéficier des cours dispensés dans ses locaux à Paris, l'Ecole mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Ville, souhaitant développer une politique d'animation des musées et de formation du public, accueille depuis plusieurs années le programme culturel et pédagogique proposé par l'Ecole du Louvre. Les thèmes abordés pour la prochaine rentrée sont « Commerce international et échanges culturels entre l'Egypte et le Proche-Orient antique » pour le dernier

trimestre 2011 et « Le Néo Impressionnisme » pour le 1^{er} trimestre 2012.

Afin de préciser les conditions et les modalités du partenariat entre l'Ecole du Louvre et la Ville, une convention a été établie. L'Ecole du Louvre dispense et prend en charge l'organisation des cours et en perçoit les droits d'inscription. La Ville met à disposition l'auditorium avec le personnel nécessaire, prend en charge l'édition et la diffusion des programmes et les frais d'accueil des intervenants.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Ecole du Louvre, afin de définir les engagements des parties pour l'organisation de cours à Orléans pour l'année 2011-2012 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Musée des Beaux-Arts. Dépôt d'œuvres d'art. Approbation d'une convention à passer avec le Musée du Louvre.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Musée du Louvre, Département des Antiquités Grecques, Etrusques et Romaines et le Département des Sculptures, a décidé à la clôture de l'exposition « Richelieu à Richelieu » le 13 juin 2011 de déposer au Musée des Beaux-Arts certaines œuvres qui y ont été présentées. Il s'agit de sept antiques et de deux colonnes rostrales.

Ces pièces feront partie intégrante de la nouvelle présentation de la salle consacrée à Richelieu qui verra le jour au Musée des Beaux-Arts au cours du dernier trimestre 2011.

Afin de préciser les conditions et les modalités des dépôts entre le Musée du Louvre et la Ville, une convention a été établie.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Musée du Louvre, afin de définir les engagements des parties pour le dépôt de sept antiques et de deux colonnes rostrales ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 32 – **Musée des Beaux-Arts. Mécénat de compétences. Approbation d'une convention à passer avec la compagnie IBM.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu », la compagnie IBM a souhaité apporter un mécénat au Musée des Beaux-Arts par la fourniture de matériel. Outre le matériel constitué de bornes multimédia et d'une station informatique pour enfants « Kidsmart », IBM fournit, par l'intermédiaire de l'un de ses salariés, conseil et assistance pour l'utilisation, la configuration, l'installation, les tests, la mise en service et l'intégration des contenus fournis par le musée dans les stations.

La compagnie IBM, par l'intermédiaire de l'un de ses salariés, assure également le support technique et les interventions sur le site, si besoin, pendant la durée de l'exposition. Ce partenariat est mis en œuvre du 1^{er} janvier au 30 septembre et sera valorisé en fin de mission. La Ville s'engage à apposer le logo de la société sur les supports de communication de l'exposition.

Afin de préciser les modalités du mécénat de compétences entre la compagnie IBM, son salarié et la Ville, une convention a été établie.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la compagnie IBM et le salarié de la compagnie d'IBM, afin de définir les engagements des parties dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu » ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 33 – **Patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Travaux d'entretien. Demandes de subventions.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville poursuit son programme pluriannuel d'entretien de son patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour l'année 2011, les travaux d'entretien porteront sur la réfection d'un chéneau et d'une partie de noue sur l'Hôtel Grosnot, ainsi que le réfection de gouttières côté cour intérieur de l'Hôtel Cabu pour un coût total estimatif de 32 000 € T.T.C.

Cette opération est susceptible d'être financée pour les édifices classés à hauteur de 40 % par la D.R.A.C. et 20 % par le Département du Loiret. Le dossier de demande d'autorisation de travaux sera transmis à la D.R.A.C. et tiendra compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et d'architectes agréés monuments historiques.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et des collectivités territoriales une subvention au taux le plus favorable au titre des travaux d'entretien des monuments historiques pour l'année 2011 ainsi que l'autorisation de préfinancement des travaux par la Ville ;

2°) autoriser M. le Maire à signer toute convention à intervenir relatives à l'exécution de ces travaux ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 30, articles 2313, 1321 et 1323, opération 05A829, SG DCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – Ville d'art et d'histoire. Etude signalétique patrimoniale. Demande de subventions.

M. VALETTE – *Voici une délibération très importante. En effet, depuis 2009, la Ville a obtenu le label Ville d'art et d'histoire et donc parmi les obligations de la convention, il y a lieu de rénover toute la signalétique patrimoniale de la Ville. Aussi, dans un premier temps, il s'agit de réaliser une étude pour que la Ville soit accompagnée dans la réalisation de ce programme.*

M. le Maire – *C'est très bien.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a signé la convention Ville d'art et d'histoire avec le Ministère de la Culture et de la Communication en mai 2009. La refonte de la signalétique patrimoniale (43 panneaux datant de 1997) fait partie des priorités actées dans la convention.

Dans cette logique, la Ville souhaite confier en 2011 à un prestataire spécialisé, dans le cadre de marchés publics, une mission de conseil et une mission de création graphique, visant à repenser et à revoir la signalétique patrimoniale extérieure.

Cette signalétique comprend les panneaux d'explication sur les principaux lieux patrimoniaux d'intérêt de la ville (monuments ou sites) mais aussi tout autre développement d'accompagnement (applications numériques, flash code, dépliants...).

Le patrimoine est entendu dans son acceptation large : patrimoine bâti et paysager, du rempart gallo-romain à l'architecture remarquable du XXIème siècle.

Cette première phase d'étude et de conception, estimée à 25 000 € T.T.C., sera suivie d'une phase opérationnelle de réalisation, fourniture et pose, qui pourrait débuter en 2012. La phase d'étude est susceptible d'être subventionnée par la D.R.A.C. Centre et le Département du Loiret.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre et du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation d'une étude de la conception graphique de la signalétique patrimoniale dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire ;

2°) solliciter auprès de la D.R.A.C. Centre et du Département du Loiret l'autorisation de préfinancement par la Ville pour cette opération ;

3°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville tout document relatif à cette opération ;

4°) imputer la recette correspondante, en cas d'obtention des subventions sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 30, article 1321,1322 et 1323, opération 05A842, S.G CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Fonds patrimoniaux. Acquisition d'un lot de cartonnages romantiques. Demande de subventions auprès du F.R.R.A.B.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Médiathèque d'Orléans a acquis en 2010 un lot de 68 cartonnages romantiques ayant servi de livres de prix.

L'idée de récompenser les élèves méritants par un don de livres s'inscrit dans le temps long : née au 17^e siècle, elle perdurerait jusqu'à ces dernières décennies. Elle prend un relief particulier dans les années 1840 à 1870, quand l'éducation des classes populaires se développe (loi Guizot, loi Falloux) de même que l'école constitue un enjeu politique, social et religieux important.

L'éditeur et imprimeur Mame oeuvrant dans ce domaine, implanté à Tours, organise en 2011 une exposition et un colloque sur son histoire.

Plus que dans le contenu (traités de morale, récits édifiants, vulgarisation historique et scientifique), l'intérêt de ces ouvrages réside dans la présentation sous forme d'emboîtement par collage de la couverture cartonnée au corps d'ouvrage qui témoigne d'une nouvelle technique de fabrication permettant de concilier une fabrication en série avec l'illusion du luxe. Couleurs vives, dorures et chromolithographies renforcent cet effet esthétique destiné à susciter l'achat.

La plupart des exemplaires présents dans ce lot porte, collée sur un des contre-plats, l'étiquette de l'école ou de l'institution qui a décerné le prix, et plusieurs de ces écoles sont situées à Orléans ou dans les environs proches. L'étiquette indique généralement le nom de l'école, de l'élève, du maître, la matière dans laquelle le prix a été obtenu et la date de remise.

Cette acquisition contribue donc non seulement à introduire dans le fonds ancien de

la Médiathèque d'Orléans une catégorie d'ouvrages encore faiblement représentés, mais apporte aussi, à travers les particularités des exemplaires retenus, un élément important pour l'histoire locale.

Le signalement de cet ensemble dans le catalogue informatisé des bibliothèques d'Orléans permet de retrouver auteurs, titres, éditeurs et collections, mais aussi les noms des écoles ou institutions, enseignants laïques ou religieux, et élèves bénéficiaires de ces prix.

Le lot a été acquis pour 1 200 € T.T.C. auprès de la librairie Le Colporteur, située à Orléans. Cette acquisition est susceptible d'être subventionnée par le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition par la Médiathèque d'un lot de 68 cartonnages romantiques d'une valeur de 1 200 €T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville tout document relatif à cette opération ;

3°) imputer la recette correspondante, en cas d'obtention des subventions sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 321, article 1322, service gestionnaire CMED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre). Tarifs année scolaire 2011-2012 : frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles.

M. VALETTE – *C'est le moment de préparer la rentrée 2011-2012 au Conservatoire et d'appliquer les nouveaux droits d'inscription avec une augmentation de 1,6 %. Je rappelle que dans le cas particulier du Conservatoire, le quotient familial joue un rôle extrêmement important. De plus, il s'agit d'actualiser, pour les intégrer au système qu'a mis en place la Ville, les tarifs des locations des salles.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé pour l'année 2010-2011 une augmentation des droits d'inscription de 1,6 %.

A la rentrée 2010, 1367 inscriptions d'élèves ont été enregistrées, dont 1033 orléanais et 27,3 % bénéficiaires du quotient familial.

Pour 2011-2012, à effectif élèves constant et compte tenu du contexte économique des familles, il est proposé :

1 - d'appliquer le même taux d'augmentation que l'année passée, soit 1,6 %, sur l'ensemble des tarifs relatifs aux inscriptions et location des instruments de musique ;

2 - d'actualiser les tarifs de location des salles et les harmoniser avec ceux de l'ensemble des salles municipales, notamment par rapport aux autres équipements culturels de la Ville. Les associations ayant leur siège social à Orléans bénéficieront d'un forfait de location de 20 € par salle, quelle que soit la salle.

La distinction entre tarifs orléanais et non-orléanais est maintenue mais ces derniers sont majorés de 50 % au lieu de 100 %, dans le but de limiter l'impact financier sur les demandes de locations émanant des associations.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs relatifs aux frais d'inscription, frais de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles du Conservatoire (Musique, Danse et Théâtre), pour l'année scolaire 2011-2012, selon les tableaux joints à la délibération ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application le 1^{er} septembre 2011 ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, article 7062, service gestionnaire CCTO. »

**ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.**

Conservatoire d'Orléans
MUSIQUE - DANSE - THEATRE
TARIFS - Année scolaire 2011 - 2012

TARIFS ANNUELS 2010/2011 proposés au 1er septembre 2010 (en €) Pour tous (sauf stages)		TARIFS ANNUELS 2011/2012 proposés au 1er septembre 2011 (en €) Pour tous (sauf stages)								
Frais d'inscription	(somme forfaitaire par élève, quelque soit le nombre de disciplines, non remboursables et hors quotient familial à additionner aux frais de scolarités)	Orléanais					T1 * de la branche A à E au C.F.*	Non - orléanais (hors quotient familial)		
		T4 * à partir de la 1 ^{ère} branche au C.F.	T3 * de la 2 ^e à la 5 ^e branche au C.F.	T2 * de la 6 ^e à la 7 ^e branche au C.F.	T3 * de la branche H à I au C.F.*	T2 * de la branche F à G au C.F.*			T1 * de la branche A à E au C.F.*	
Frais de scolarité	Date d'entrée	Orléanais								
VEUIL (5 ans) (enfants des grandes sections des classes maternelles)		56,10 €	44,80 €	39,30 €	33,70 €	112,20 €		57,00 €	34,25 €	114,00 €
INITIATION (6 à 7 ans) (CP, CE1)		89,90 €	71,95 €	62,95 €	53,95 €	179,80 €		91,35 €	63,95 €	182,70 €
CYCLES D'ETUDES		Orléanais								
* CYCLE I - Musique	après le 31/12	123,60 €	98,85 €	86,50 €	74,10 €	247,20 €		125,60 €	87,90 €	251,20 €
* CYCLE I - Théâtre		74,15 €	59,30 €	51,90 €	44,50 €	148,30 €		75,35 €	52,75 €	150,70 €
* CYCLE I - Danse										
* CYCLE II - Musique (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} année)	après le 31/12	123,60 €	98,85 €	86,50 €	74,10 €	247,20 €		125,60 €	87,90 €	251,20 €
* CYCLE II - Théâtre		74,15 €	59,30 €	51,90 €	44,50 €	148,30 €		75,35 €	52,75 €	150,70 €
* CYCLE II - Danse (1 ^{ère} année)										
* CYCLE II - Musique (4 ^{ème} et 5 ^{ème} année)	après le 31/12	162,85 €	130,35 €	114,00 €	97,75 €	325,70 €		165,45 €	115,80 €	330,90 €
* CYCLE II - Danse (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)		97,70 €	78,20 €	68,40 €	58,65 €	195,40 €		99,25 €	69,50 €	198,50 €
* CYCLE III et CYCLE Spécialisé - Musique	après le 31/12	202,00 €	161,50 €	141,40 €	121,25 €	404,00 €		205,25 €	143,65 €	410,50 €
* CYCLE III et CEPI - Théâtre		121,20 €	96,90 €	84,85 €	72,75 €	242,40 €		123,15 €	86,20 €	246,30 €
* CYCLE III - Danse										
FORMATION/CULTURE MUSICALES seules (hors Quotient Familial)		Orléanais					Non Orléanais			
	après le 31/12	123,60 €	74,15 €			123,60 €		125,60 €		125,60 €
								75,35 €		75,35 €
HORS CYCLES D'ETUDES (hors quotient familial) - Hors cycles collectifs * Chorales, Choeurs Symphoniques * Ateliers, Orchestres et Ensembles Instrumentaux, Percussions Sociales et Historiques. - Hors-Cours individuels		Orléanais					Non Orléanais			
	après le 31/12	56,10 €	33,65 €			56,10 €		57,00 €		57,00 €
						33,65 €		34,20 €		34,20 €
	après le 31/12	162,85 €				325,70 €		26,50 €		28,50 €
		97,70 €				195,40 €		165,45 €		330,90 €
		15,00 €				15,00 €		96,25 €		198,50 €
								15,25 €		15,25 €
FORMATION/CULTURE MUSICALES seules (hors Quotient Familial)		Orléanais					Non Orléanais			
	après le 31/12	123,60 €	74,15 €			123,60 €		125,60 €		125,60 €
								75,35 €		75,35 €
HORS CYCLES D'ETUDES (hors quotient familial) - Hors cycles collectifs * Chorales, Choeurs Symphoniques * Ateliers, Orchestres et Ensembles Instrumentaux, Percussions Sociales et Historiques. - Hors-Cours individuels		Orléanais					Non Orléanais			
	après le 31/12	56,10 €	33,65 €			56,10 €		57,00 €		57,00 €
						33,65 €		34,20 €		34,20 €
	après le 31/12	162,85 €				325,70 €		26,50 €		28,50 €
		97,70 €				195,40 €		165,45 €		330,90 €
		15,00 €				15,00 €		96,25 €		198,50 €
								15,25 €		15,25 €

DROITS SCOLAIRES

✓ **1^{er} versement** : du **lundi 26 septembre au mercredi 5 octobre 2011** inclus de 9h00 à 18h30
(horaires du samedi 1^{er} octobre : de 10h00 à 13h00)

✓ **2^{ème} versement** : du **lundi 6 février 2012 au vendredi 10 février 2012** inclus de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

* Le Quotient Familial (Q.F.), selon barème de la CAF du Loiret, est applicable aux inscrits orléanais de moins de 18 ans (année de naissance ⁽¹⁾ 1993), selon les seuils de tranches T4, T3, T2, T1, sur présentation obligatoire de l'attestation C.A.F. du LOIRET à la date fixée pour le 1^{er} versement, à défaut le tarif plein sera appliqué.

Tranche QF	QF plancher	QF plafond	Tranche C.R.D.*
A	374,23	374,22	
B	474,77	474,76	
C	575,23	575,22	T 1
D	674,99	674,99	
E	775,38	775,38	
F	876,39	876,38	T 2
G	974,28	974,28	
H	1076,26	1076,26	T 3
I	1176,78	1176,78	
J	1176,79		T 4

Le quotient familial de la Ville d'Orléans ne s'applique pas :

- aux non-orléanais
- aux inscrits en hors-cycles collectifs et individuels,
- aux inscrits en formation ou culture musicale seules.

les Orléanais non-bénéficiaires du quotient familial CAF du Loiret, mais d'un régime spécifique, solliciteront une carte auprès du Service de l'Espace Famille (Mairie d'Orléans, place de l'Etape), à fournir au Conservatoire lors de l'inscription ou de la réinscription.

- **Paiement en une seule fois** si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est inférieur ou égal à 146,60 €
- **Paiement en 2 versements** , si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est supérieur à 146,60 € et à condition que le 1^{er} versement intervienne dans les délais impartis.
- **La totalité des frais d'inscription (21 €) sera payée lors du 1^{er} versement.**
- **En cas de non respect des délais de paiement fixés pour le 1^{er} versement,** la totalité (frais d'inscription + frais de scolarité) sera exigée.
- **La totalité des frais d'inscription (21 €) sera payée lors du 1^{er} versement.**
- **En cas de démission,** les sommes restant dues, sauf cas prévus par le règlement intérieur ou découlant d'une décision pédagogique spécifique.
- **L'entrée après le 31/12** est accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles.
- **Disciplines de base comprises dans l'inscription à un cycle d'étude :** - dominante instrumentale - formation musicale et culture musicale - pratiques collectives et stages.
- **En cas d'inscription à plusieurs types d'études distincts, non compris dans le cursus principal,** chaque inscription en sus fera l'objet d'un paiement supplémentaire
- **Les personnels de la Ville bénéficient des tarifs Orléanais.**

Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre)

Tarifs Locations d'Instruments

Année Scolaire 2010 - 2011		Année Scolaire 2011 - 2012	
N.B. : Obligation de fournir, à la remise de l'instrument, une attestation d'assurances tous risques (bris, vols, trajets ...)		N.B. : Obligation de fournir, à la remise de l'instrument, une attestation d'assurances tous risques (bris, vols, trajets ...)	
Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial (en €) <small>paiement en une seule fois, sur avis de paiement émis par le Trésorier Municipal, après signature d'un contrat de location</small>	Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial (en €) <small>paiement en une seule fois, sur avis de paiement émis par le Trésorier Municipal, après signature d'un contrat de location</small>
<u>Elèves du Conservatoire</u>			
➤ Débutants	132,40 €	➤ Débutants	134,50 €
➤ Elèves à partir de la 2ème année	146,10 €	➤ Elèves à partir de la 2ème année	148,45 €
➤ Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/10, ou dont l'inscription est possible après le 31/12/10		➤ Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/11, ou dont l'inscription est possible après le 31/12/11	
- Débutants	79,35 €	- Débutants	80,60 €
- à partir de la 2ème année	87,80 €	- à partir de la 2ème année	89,20 €
<u>Location autres écoles</u>	<u>avant le 31/12</u> 264,80 €	<u>Location autres écoles</u>	<u>avant le 31/12</u> 269,05 €
	<u>après le 31/12</u> 158,70 €		<u>après le 31/12</u> 161,25 €
	Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire		Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire

Conservatoire

Tarifs au 1er septembre 2011				
ORLEANAIS: plein tarif			NON - ORLEANAIS: majoration tarif de 50% pour les locations	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
1. Salle de l'Institut : salle de concerts - 380 places - locations aux organismes et associations - avec billetterie				
<i>Du lundi au dimanche</i>				
location de la salle: forfait demi-journée	288,46	345	432,69	517,50
location d'un piano: forfait demi-journée	58,53	70	87,79	105,00
Prestations techniques:				
technicien/entretien/surveillance - par heure du lundi au samedi	28,43	34	28,43	34
technicien/entretien/surveillance - par heure du dimanche	56,86	68	85,28	102
Location de la salle uniquement à titre exceptionnel: occupations ponctuelles à caractère d'intérêt général avec convention, caritatif, humanitaire, sur présentation d'un justificatif	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
2. Salles de cours: occupations ponctuelles				
<i>Du lundi au samedi</i>				
location d'une salle: forfait demi-journée	25,08	30	37,63	45
Prestations techniques:				
technicien/entretien/surveillance - par heure	28,43	34	28,43	34
3. Salles de cours: occupations régulières				
<i>Du lundi au samedi</i>				
location d'une salle: forfait mensuel				
* 1 séance par semaine (forfait de base)	8,36	10	12,54	15
* la séance supplémentaire par semaine	4,18	5	6,27	7,50
Prestations techniques:				
technicien/entretien/surveillance - par heure	28,43	34	28,43	34
4. Toutes Salles: occupations exclusives par les associations orléanaises - sans billetterie				
location d'une salle de cours, du lundi au samedi: forfait pour une durée inférieure à 48h	16,72	20		
location Salle de l'Institut, du lundi au dimanche: forfait pour une durée inférieure à 48h	16,72	20		
location d'un piano: forfait pour une durée inférieure à 48h	8,36	10		
Prestations techniques:				
technicien/entretien/surveillance - par heure du lundi au samedi	28,43	34		
Prestations techniques:				
technicien/entretien/surveillance - par heure du dimanche	56,86	68		
location de salles avec conventions de partenariat culturels y compris piano et heures techniques	gratuit	gratuit		

Nota Bene: le Conservatoire étant prioritaire pour l'utilisation des salles, les locations seront accordées sous réserve de leur disponibilité

Pièces à fournir par les loueurs:

- * attestation d'assurance couvrant les valeurs définies dans la fiche technique du contrat de location
- * copie de la raison sociale, ou, des statuts s'il s'agit d'une association

- * Justificatif de versement de la recette de l'action ou manifestation organisée dans la salle, à une œuvre caritative ou humanitaire
- * Justificatif du caractère d'intérêt général de l'action ou manifestation organisée dans la salle
- * contrat de location signé au moins 1 mois à l'avance

Tarifs non-orléanais:

les tarifs de locations appliqués aux loueurs ne résidant pas ou n'ayant pas de siège social à Orléans, sont multipliés par 1,5 par rapport aux tarifs appliqués aux orléanais

N° 37 – **14 juillet 2011. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances.**

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Cette année, dans le prolongement du programme d'animations des quais de Loire, la Ville souhaite proposer un 14 juillet familial et convivial.

Les animations débuteront dès le début d'après-midi avec des balades en Loire, la possibilité de se détendre sur les transats déployés sur le ponton et l'occasion de profiter des diverses animations mises en place.

L'accordéon sera le fil conducteur de la soirée, débutant à 18h00 par un bal musette avec l'Orchestre Benoît Przybyla, au cours duquel le public pourra danser sur des airs musette pour continuer à 21h00, avec le groupe « Les dessous de la vie » pour un concert de chanson française / swing.

A 23h00, le feu d'artifice sera tiré du duit. Enfin, débutera à 23h30 le traditionnel bal populaire animé par deux deejays orléanais.

Afin de permettre au public de se rafraîchir et de se restaurer, une guinguette sera installée sur la place de la Loire moyennant pour l'exploitant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Au cours de la journée, des vendeurs ambulants de ballons hélium, de glaces... pourront demander l'autorisation à la Ville d'exercer leur activité sur le site des festivités moyennant également le paiement d'une redevance.

Les redevances proposées sont les suivantes :

Redevances d'occupation temporaire du domaine public (tarifs net de TVA par jour)			
		2010	2011
Guinguette	85 m ²	130 €	135 €
Annexe guinguette	25 m ²	non proposé en 2010	35 €
Vente ambulante alimentaire		30 €	31 €
Vente ambulante non alimentaire		20 €	21 €

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, adoptée en 2010 pour les manifestations d'été, sera proposée à la signature de l'exploitant de la guinguette et des vendeurs ambulants, définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances d'occupation temporaire du domaine public telles qu'elles sont présentées ci-dessus à appliquer pour le 14 juillet 2011 ;

2°) reconduire pour 2011 la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer pour les manifestations d'été ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer les contrats à venir et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, SG CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – Associations d'anciens combattants. Attribution de subventions pour l'année 2011.

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Diverses associations d'anciens combattants sollicitent l'aide de la Ville dans le cadre de leurs activités, pour entretenir le souvenir de ceux qui ont combattu et sont souvent morts pour la France.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer la subvention suivante en faveur l'association présentée dans le tableau ci-dessous :

Association	Objet	Montant de la subvention 2010 en €	Montant de la subvention 2011 en €
Fondation de la France Libre – Délégation du Loiret	Poursuite, dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation, de l'action d'Yvette Kohler qui avait créé un prix pour les meilleurs des lauréats du département. Ce prix consistait en un voyage du souvenir sur des lieux de mémoire en Allemagne ou en Autriche. Pour 2011, le projet concerne un voyage au camp de Mauthausen en Autriche.	700	670

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 65748, service gestionnaire DREP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – Appels et bourses à projets. Attribution de subventions.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après pour un montant total de 900 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 041, article 6574, opération 933, service gestionnaire DREP et fonction 041, article 6574, service gestionnaire DREP. »

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse 2010 en €	Montant de la subvention/bourse 2011 en €
Scouts et Guides de France – section locale	Dans le cadre d'un groupe de compagnons, quatre jeunes effectueront un séjour de 4 semaines à Parakou pour participer à diverses animations, cours d'été et actions de sensibilisation sur les projets actuellement en cours, en collaboration avec les acteurs locaux. Les domaines concernés sont le développement durable avec le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre la déforestation, l'accès à l'eau et dans le secteur culturel « le livre et la lecture ».	-	400
Graines de Sourire	L'association s'investit depuis sa création en 2008 sur des opérations de solidarité au Rwanda. Le projet 2011 concerne la mise en œuvre d'animations extra scolaires dans un orphelinat et un centre pour jeunes handicapés, ainsi qu'un projet de création d'une bibliothèque dans une partie de l'orphelinat accessible également à la population villageoise. Cette jeune association est en lien avec des partenaires expérimentés orléanais et autres et cherche à s'impliquer dans une logique globale de soutien à la population rwandaise et non de manière isolée.	-	500
TOTAL		-	900

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Corporation de la Saint-Fiacre. Attribution d'une subvention.**

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 2 850 € à la Corporation de la Saint-Fiacre qui fête ses 205 ans.*

M. le Maire – *M. GABELLE n'est pas d'accord ?*

(réaction hors micro de M. GABELLE).

M. le Maire – *205 ans, on ne s'en est aperçu ! On a fêté le 200^{ème} il y a 5 ans.*

(rires).

M. le Maire – *Mais M. GABELLE conteste les faits et les chiffres !*

M. GABELLE – *Par rapport à Jeanne d'Arc, c'est peu !*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant proposé pour 2011 (en €)
Corporation de la Saint-Fiacre	Organisation des 205 ans de la fête de la Saint-Fiacre	2 850

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 6574 (11PDVQ0035), service gestionnaire PDVQ. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN, LOGEMENT, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 41 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. CARRE – *C'est une délibération classique pour 78 532 € ce soir.*

M. le Maire – *Mme PILET-DUCHATEAU, vous avez la parole.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *J'ai encore reçu un groupe hier et je peux vous dire que la ville est appréciée d'une façon extraordinaire : ravalements des façades, les maisons totalement restaurées. Des personnes étant venues il y a une dizaine d'années ont vraiment été estomaquées de voir la progression d'Orléans. Je voulais quand même le dire.*

M. le Maire – *Merci. Et encore là, ils sont un peu dans les travaux !*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mail, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 78 532 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes. »

**ADOPTÉ PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

N° 42 – **Z.A.C. du Clos Sainte-Croix. Approbation d'une convention de participation à passer avec les consorts GAYOLA et la S.N.C. ORLEANS SAINTE-CROIX.**

M. CARRE – *C'est une maison qui fait beaucoup parler d'elle dans le quartier, car dans un premier temps, la construction débuta pour être ensuite abandonnée, ce qui est assez rare en France. On avait donc profité de l'inclure dans la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix pour justement pousser le propriétaire à se lancer dans l'utilisation de son foncier. C'est donc le cas et il s'agit d'approuver la convention de participation entre les consorts GAYOLA et la S.N.C. ORLEANS SAINTE-CROIX dans le cadre de la Z.A.C.*

M. le Maire – *C'est très bien. Cela va nous régler ce problème là M. POISSON.*

M. POISSON – *Je n'ai qu'un mot à dire : enfin !*

(rires)

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 8 juillet 2005, le Conseil Municipal a décidé la création de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Z.A.C. du Clos Sainte-Croix » dont l'aménagement et l'équipement ont été confiés à la S.N.C. ORLEANS SAINTE-CROIX par convention d'aménagement signée le 30 septembre 2005.

Le dossier de réalisation de la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix a été approuvé par le Conseil municipal d'Orléans le 29 septembre 2006.

Les consorts GAYOLA sont propriétaires dans l'emprise de la Z.A.C. des terrains cadastrés BX 489, pour une superficie de 285 m², et ont fait connaître à la Ville leur souhait de procéder eux-mêmes aux constructions prévues sur ce terrain.

Les dispositions de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme, prévoient la possibilité pour les propriétaires particuliers qui souhaitent construire dans une Z.A.C. de contractualiser avec la Ville et l'aménageur, le programme et les modalités financières de participation.

Aussi, une convention de participation à la réalisation des équipements publics de la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix doit être conclue entre la Ville, les consorts GAYOLA et la S.N.C. ORLEANS SAINTE-CROIX.

Cette convention prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les dispositions suivantes :

Le projet de construction des Consorts GAYOLA

Le programme envisagé prévoit la réalisation d'une opération immobilière de 4 logements sur une partie des parcelles cadastrées section BX numéros 651 b et 178 pour une S.H.O.N. maximale de 260 m². Par ailleurs, les consorts GAYOLA s'obligent à procéder à la réhabilitation de la maison existante en 3 logements d'une S.H.O.N. de l'ordre de 243 m².

Participation financière au coût des équipements

Les consorts GAYOLA participeront au financement des équipements publics de la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix sous la forme d'une participation au coût des équipements publics

de la Z.A.C., d'un montant forfaitaire de 3 000 € H.T. Cette participation est soumise à la T.V.A., au taux en vigueur à la date de la facturation, le taux actuellement en vigueur étant de 19,6 %.

Cette participation sera versée par les consorts GAYOLA à la S.N.C. ORLEANS SAINTE-CROIX dans les 15 jours suivant la délivrance du permis de construire.

Délai et validité de la convention

La durée de la présente convention est liée à l'engagement des travaux dans un délai de dix mois, passé le délai de recours du droit des tiers du permis de construire (purgé de toutes procédures ou recours), ce délai devant être justifié par le dépôt à la Ville de la déclaration d'ouverture de chantier du permis de construire et de réaliser le chantier sans discontinuité. Si ces engagements n'étaient pas tenus, la convention serait caduque.

Par ailleurs, un cahier de prescriptions architecturales est joint à la convention de participation afin d'assurer la qualité architecturale recherchée sur la Z.A.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de participation à passer avec les consorts GAYOLA et la S.N.C. ORLEANS SAINTE-CROIX, afin de définir le programme et les modalités financières de la participation relative à la construction de logements dans l'emprise de la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Cession à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais d'une partie du site de l'ancien collège Etienne Dolet. Approbation.**

M. CARRE – *Je tiens à préciser que les logements seront construits sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est propriétaire sur le territoire de la Commune de Saint Jean-le-Blanc du site de l'ancien collège Etienne Dolet désaffecté par le Département du Loiret suite à la construction d'un nouveau collège du même nom rue Greffier. Le site a été remis à la Ville, propriétaire de l'unité foncière, par un procès-verbal établi le 8 septembre 2006.

L'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais, a proposé d'acquérir une partie du site pour y réaliser un programme de 18 logements type T4 à T5. Ce projet permet de compléter une offre de logement social au niveau de l'agglomération orléanaise et de valoriser un actif immobilier sans usage. Le permis de construire a été délivré par arrêté le 14 février 2011 avec une S.H.O.N. créée de 1 647 m².

Le terrain est cédé en l'état, l'acquéreur étant réputé bien le connaître pour avoir fait réaliser un diagnostic géotechnique.

L'accord porte donc sur la vente à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais, d'un terrain de 7 389 m² cadastré section BC n° 373, comportant une voie interne dont l'usage sera partagé pour continuer à assurer la desserte des bâtiments arrières sur le surplus de la propriété restant appartenir à la Ville. Une servitude sera constituée à l'acte de cession à cet effet et pour le passage de divers réseaux et notamment pour le réseau gaz reconstitué.

L'acquéreur fera son affaire des travaux sur les réseaux existants qui seraient nécessaires ou la conséquence directe ou indirecte de son opération de construction (déviation de réseaux, reprise de branchements, etc...), de façon à ne pas compromettre l'alimentation des installations restant appartenir à la Ville, y compris pendant la phase de chantier. Il reconstituera et déplacera à ses frais la clôture et le portail, avec l'obligation en phase chantier puis après l'achèvement des travaux de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité et le clos des lieux. Il est précisé que pendant le chantier, une voie de desserte provisoire sera aménagée sur une emprise du site conservé par la Ville.

La vente intervient moyennant le prix de 131 760 € établi au vu de l'avis de France Domaine sur la base de 80 € H.T. le m² de S.H.O.N.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décider de déclasser du domaine public une emprise de 7 389 m², détachée du site de l'ancien collège, devenue parcelle cadastrée section BC n° 373, désaffectée par le Département du Loiret, après la construction d'un nouveau collège, par un procès-verbal établi le 8 septembre 2006 ;

2°) céder à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais, cette parcelle de 7 389 m² cadastrée section BC n° 373 située sur le territoire de la Commune de Saint Jean-le-Blanc, moyennant le prix de 131 760 € H.T. sur la base de 80 € H.T. le m² S.H.O.N. créée. Cette cession relevant d'un acte de gestion patrimoniale, elle ne sera pas assujettie à la T.V.A. immobilière ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir, lequel comportera des clauses relatives aux servitudes pour le passage de réseaux, la desserte des bâtiments sur le surplus conservé par la Ville, le déplacement des ouvrages, des clôtures, et de façon générale la prise en charge par l'acquéreur de tous les travaux directs ou indirects qui seraient la conséquence de son opération et nécessaires pour assurer la desserte et l'alimentation des bâtiments conservés par le vendeur ;

4°) imputer la recette estimée à 131 760 € H.T. et hors droits sur les crédits inscrits au budget 2011 de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **Quartier Madeleine. Cession à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais d'un ensemble immobilier de quatre logements. Approbation.**

M. CARRE – *Ces quatre logements vont être achetés en P.L.A.I. On parlait tout à l'heure des femmes en difficultés et vous savez qu'à l'Office on en parle souvent, c'est un sujet qui nous est cher à tous. Or en l'occurrence, ces logements seront gérés en collaboration avec*

l'Association d'Hébergement d'Urgence.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les quatre logements du groupe scolaire de la Madeleine disposant d'un accès autonome sur la rue Porte Dunoise/venelle du Gris Meunier, sont inoccupés. Ils ont été antérieurement affectés au logement d'instituteurs. Depuis, le statut des enseignants intégrés ou nommés dans le corps des professeurs des écoles a supprimé la possibilité de bénéficier d'un droit au logement. Aussi, leur désaffectation a été décidée par délibération du 26 novembre 2010.

Dans le cadre d'une gestion dynamique de son patrimoine immobilier, la Ville a proposé à l'O.P.H., les Résidences de l'Orléanais, l'achat de cet ensemble immobilier comportant deux T3 et deux T4 sur une emprise de 530 m² divisée du domaine public scolaire et rendue autonome.

Au vu de l'avis de France Domaine du 21 janvier 2011, l'accord intervient pour la vente en bloc de ces quatre logements moyennant le prix de 310 000 €, soit un écart de l'ordre de 16 %. Il est de l'intérêt de la Commune de réaliser cette transaction la déchargeant d'un actif inutilisé et de permettre sa réhabilitation en quatre logements sociaux contribuant à renouveler ainsi l'offre du bailleur social, avec un programme de logements en micro résidence dans un secteur pavillonnaire, en financement P.L.A.I.

Il est rappelé que les dispositions de l'article L 3211-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisent l'Etat, en cas de cession pour un programme de construction comportant du logement social, à appliquer une réfaction maximum de 35 % par rapport à la valeur vénale.

La régularisation de la vente par acte authentique notarié est subordonnée à la réalisation des travaux permettant de rendre autonome l'ensemble de quatre logements et la reconstitution d'une clôture séparative avec le groupe scolaire, sous la maîtrise d'ouvrage communale.

L'O.P.H. a l'obligation de démolir une dépendance existant dans la cour pour reconstituer du stationnement dédié aux logements, avec un accès à ouvrir rue Porte Dunoise, travaux pour lesquels il lui appartiendra de demander les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Diverses servitudes seront constituées :

- Au bénéfice du fonds vendu pour le débord de la corniche, de deux gouttières et de la marquise abritant l'entrée des logements donnant sur la venelle élargie du Gris Meunier, et l'alimentation en eau potable côté cour,

- Servitudes grevant le fonds vendu pour divers réseaux, dont le surplomb d'un réseau France Télécom, le passage d'une canalisation de gaz traversant la cour, d'un réseau d'électricité et d'un réseau de fibres optiques en façade s'il ne peut être déplacé ; la clause de servitude précisera les contraintes induites, les droits de passage et d'accès.

La Ville conserve dans son domaine public la parcelle AI n°340p correspondant à l'entrée de la venelle du Gris Meunier élargie incorporée dans la voirie communale.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu la délibération du 26 novembre 2010 ayant décidé la désaffectation des quatre logements du groupe scolaire de la Madeleine, et les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décider le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier à vendre, à diviser de la parcelle cadastrée section AI n°340 ;

2°) décider la vente de cet ensemble comportant quatre logements libres avec un terrain d'une superficie d'environ 530 m², moyennant le prix de 310 000 €, à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente dont la signature est prévue avant le 30 novembre 2011, après réalisation des travaux de séparation de réseaux et de reconstitution d'une clôture non mitoyenne pour le groupe scolaire ; cet acte constituera les servitudes résultant de l'imbrication des lieux et prenant en compte des réseaux existants qui ne seraient pas déplacés ;

4°) autoriser l'acquéreur à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour la démolition de la dépendance et la modification de la clôture existante côté rue Porte Dunoise, sans attendre la régularisation de la vente ; Il sera également autorisé à démolir la dépendance permettant le réaménagement des places de stationnement, en prenant toute mesure pour assurer la sécurité des lieux et en préservant les fonctionnalités du groupe scolaire ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, service gestionnaire U UFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Quartier de La Source. Parc d'activités Buffon rue Georges Cuvier. Cession d'un terrain d'activités. Approbation.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 30 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'un terrain à bâtir du parc d'activités Buffon d'une superficie de 6 889 m², parcelle cadastrée section EV n° 55, à la S.C.I. MCMC pour le compte de la société SODIVITRAGE. Cette transaction a été régularisée le 4 décembre 2008 au prix de 192 892 €, soit 28 € le m².

Pour faire face à son développement, la société a aujourd'hui besoin d'augmenter la capacité de stationnement du site. Elle sollicite pour ce faire l'acquisition d'une bande de terrain complémentaire d'une superficie d'environ 775 m². Un avis de France Domaine du 6 avril 2011 en fixe la valeur à 28 € le m² - prix de référence sur le lotissement hors sujétions de sol particulières -, soit 21 700 € environ sous réserve d'un mesurage plus précis par géomètre lors du bornage.

La cession de ce lot n'est soumise à aucune formalité en vertu de l'article R 442-21 du Code de l'Urbanisme. Un permis de construire modificatif doit être prochainement déposé par le demandeur.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la cession à la S.C.I. MCMC, 1 allée de l'Armandière à Saint-Jean-Le-Blanc, représentée par son gérant M. PACAUD, qui a désigné Maître MAISONNEUVE notaire à Orléans pour la représenter, ou toute société qu'elle constituerait pour réaliser l'acquisition, une bande de terrain d'environ 775 m² à rattacher au terrain cadastré section EV n° 55, au prix de 28 € le m² soit une recette prévisionnelle de 21 700 €, hors taxes et hors droits. L'assujettissement à la T.V.A. immobilière sera régi par les dispositions légales en vigueur ;

2°) autoriser l'acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet ;

3°) autoriser l'acquéreur à procéder à ses frais, risques et périls à toute étude, prélèvement, analyse et sondage de sol, cette autorisation ne valant pas autorisation de commencer les terrassements ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété, et sous réserve de remettre en état le site s'il renonçait à acquérir ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A293, service gestionnaire U UFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Quartier de la Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Réserve foncière. Acquisition d'un terrain.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le contexte du règlement de la succession de Madame SILLY veuve BOULET, la Ville a été saisie d'une offre de vente d'un terrain en nature de friches, cadastrée section CH n° 101 pour une superficie de 445 m². Cette parcelle est classée en zone INA au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, et la Ville a donc vocation à l'acquérir et à compléter la réserve foncière.

L'accord intervient au vu de l'avis de France Domaine en date du 10 mars 2011, sur la base de 30 € le m², soit un prix total de 13 350 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un terrain cadastré section CH n° 101, d'une superficie de 445 m², dépendant de la succession de Mme SILLY veuve BOULET, représentée par son notaire, l'étude BOIREAU et SARRAZY, 38 allée Robert Boulin, B.P. 185, 33503 LIBOURNE CEDEX. Le prix de la vente est fixé à 13 350 € sur la base de 30 € le m² ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié consécutif ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Quartier Saint Marceau. Acquisition d'une maison d'habitation avenue du Champ de Mars. Approbation.**

M. MARTIN – *Dans le prolongement de la décision que nous avons prise d'acquérir le site FAMAR au Champ de Mars, il est proposé ce soir d'acquérir une maison qui forme une enclave dans l'unité foncière du futur projet.*

Au vu de l'avis des Domaines, le prix a été arrêté à 230 900 €.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Vous savez que nous sommes opposés au projet d'ARENA.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *C'est un scoop ! Donc, on ne votera évidemment pas cette délibération. D'autre part, il y a une volonté de préemption de la part de la Ville qui va bien au-delà du périmètre de l'ARENA et ce serait bien qu'un jour on en parle.*

M. le Maire – *Mais non ou alors précisez !*

M. LEBRUN – *Tout ce qui se situe au coin de la rue Guignegault, etc.*

M. le Maire – *D'accord, mais cela fait partie de l'aménagement de la nationale 20 et M. CARRE pourra répondre.*

M. LEBRUN – *Mais c'est dans le même coin.*

M. le Maire – *M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

M. CHAPUIS – *Je sais que c'est un sujet qui a fait débat dans la presse, mais je voudrais qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal puisqu'il y a eu récemment des annonces qui ont été faites de la part de Mme JOUANNO sur l'enveloppe allouée aux ARENA. Le rapport Constantini évaluait l'enveloppe à 140 millions, or Mme JOUANNO a fait une annonce à 50 millions. Les estimations financières de la Ville attendues de l'Etat étaient estimées à la louche à 20 millions d'euros. Donc, on se posait la question de savoir est-ce que cela ne met pas à mal le plan de financement de cet projet ? N'est-ce pas peut-être le moment de revoir la voilure ou du moins la localisation afin d'avoir un projet un peu plus économe ? Si on ne répond pas à cette question là, peut-on au moins savoir si le plan de financement est chamboulé, parce que je pense qui peut l'être avec cette annonce particulière, sachant qu'il y a d'autres projets ? Je crois me souvenir qu'il y a 7 autres projets identifiés par ces 50 millions et qui pourront donc bénéficier, à des taux je pense un peu différents, de cette enveloppe. Merci de votre écoute.*

M. le Maire – *Juste un mot là dessus pour vous dire que cela ne remet pas en cause la projection financière que nous avons faite qui est très sérieuse et bien calculée. Il y a bien eu une annonce sur 50 millions d'euros mais pas forcément sur 7 projets, sur 3 projets, ce qui nous*

permet d'être parfaitement dans notre équation financière. Alors maintenant, il ne m'appartient pas d'en dire plus pour une raison simple : nous sommes en cours de discussion avec l'Etat. Mais on a toujours dit qu'il nous fallait le soutien financier de l'Etat pour réaliser l'ARENA. Par rapport à ceux qui s'inquiètent du coût, je redis encore une fois que bien sûr il y a la participation de la Ville, mais évidemment que ce n'est pas la Ville qui supporte la totalité du coût de l'ARENA parce qu'elle ne le pourrait pas bien évidemment et que là aussi le débat a été un peu biaisé, pour ne pas dire désinformé, en laissant entendre que finalement sur l'évaluation de l'ordre de 100 millions d'euros, c'était la Ville qui supportait les 100 millions d'euros, ce qui est totalement absurde pour ne pas dire plus.

Voilà donc les éléments que je peux vous donner, sachant qu'aujourd'hui nous sommes en discussion et je ne peux pas préfigurer du résultat, mais je suis raisonnablement optimiste et j'espère ne pas être déçu. Et dans les chiffres que vous avez cités, vous voyez que si vous ramenez de 7 projets à 3, nous retrouvons une équation qui est tout à fait recevable.

M. CHAPUIS – C'est annoncé sur le site du Ministère !

M. le Maire – *Oui, mais je sais bien ce que je dis et vous verrez à l'arrivée. Je veux bien prendre les paris et pour une raison simple M. CHAPUIS : tous les projets ne sont pas au même degré de maturité. Quand je dis « 3 », c'est parce qu'aujourd'hui seuls 3 projets sont mûrs et pas 7 ! Comme je vous l'ai souvent dit lors de discussions, il fallait monter le dossier sans précipitation mais rapidement. Ainsi, nous étions partis initialement en tête, si je puis dire, du peloton et qu'à mesure de tergiverser, de reporter, voire de changer de portage, les financements risquaient à ce moment là d'être compromis. Voilà ce que j'ai toujours dit et jusqu'à présent, je crois pouvoir dire que je ne me trompe pas.*

Maintenant, cela ne préfigure pas ce que je dis, à savoir quelle sera la décision de l'Etat. Cela lui appartient. En tout cas, je crois pouvoir ajouter, M. MARTIN, M. PEZET, Mme GRIVOT, que notre dossier est notamment regardé avec un avis très favorable de par sa qualité. De ce fait, cela devrait faire plaisir à M. LEBRUN, notre projet et ce n'est pas le cas de tous les autres, s'inscrit dans une logique de portage public. Car là aussi, c'est une intox qui a été faite – je ne parle pas de vous ici – que de dire que l'on allait, pour financer l'ARENA, l'adosser à un grand centre commercial, à une opération foncière ou à je ne sais quoi. Cela n'a jamais été notre objectif. Cela n'a jamais été ne serait-ce que regardé et pourtant cela a été dit et redit. D'ailleurs, c'est complètement schizophrénique, car d'un côté, c'est la Ville qui va supporter complètement le coût de l'ordre de 100 millions, ce qui est aberrant, et de l'autre côté, vous faites une opération de plus-value d'une manière ou d'une autre avec une grande opération privée, ce qui n'a jamais été le cas non plus. Donc nous, on continue. On a un dossier qui est hyper solide, qui est reconnu comme tel dans les discussions que nous avons d'ores et déjà eues et qui intéresse même au-delà parce qu'il a quelque part un peu valeur d'exemple par rapport à ce qui peut se faire ailleurs. Ce dossier est reconnu par tous les acteurs, notamment par le monde sportif comme, sans prétention, si ce n'est le meilleur dossier, en tout cas l'un des meilleurs. Je le dis par pudeur, parce qu'on a fait un boulot extrêmement sérieux, méthodique, précis et c'est rassurant de constater que ce travail sérieux paie.

Alors maintenant, on n'est pas arrivé au bout, mais on est bien engagé. Cela ne préfigure pas la conclusion car tant que ce n'est pas fait, ce n'est pas fait. J'ai été un petit peu long, mais c'est pour vous apporter ces précisions. Est-ce que M. CARRE veut apporter des éléments de réponse ?

M. CARRE – *Oui. Depuis très longtemps, à peu près depuis 1999, la Ville achète des terrains situés dans ce secteur en vu du réaménagement un jour de l'ensemble de la nationale 20. Aujourd'hui, cela se précise notamment au niveau du carrefour Guignegault.*

D'autre part, et là ce n'est pas lié à l'ARENA, je pense aussi à un secteur qui vous est cher, le désenclavement de l'école du Jardin des Plantes. Notre collègue n'est plus là, mais elle me confirmerait que cela ne fonctionne pas très bien au pied d'un certain immeuble de la rue Dante. De toute façon, cela nécessitera un jour une petite réorganisation « de quartier », sauf que là on est à une échelle un peu plus importante sur ce fameux carrefour Guignegault. Aussi progressivement, lorsqu'il y a des opportunités, parce que ce n'est pas réellement des préemptions, mais des opportunités de vente, on propose d'acheter pour avoir ainsi la maîtrise foncière.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 18 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'une ARENA de 10 000 places sur le site Famar, sur l'Île Arrault. Préalablement, le Conseil Municipal avait en effet délibéré le 24 septembre 2010 en vue d'acquérir ce site industriel, situé sur une emprise de près de 4 hectares entre l'avenue du Champ de Mars, la rue Marchais, l'avenue Roger Secrétain et la rue Vieille Levée et une promesse de vente a été consécutivement signée.

La Ville s'est rapprochée des conjoints BAULANDE, propriétaires indivis d'une maison d'habitation, parcelle cadastrée section CY n° 46, formant une enclave dans l'unité foncière du futur projet, en leur proposant d'acquérir leur bien à l'amiable.

Au vu de l'avis de France Domaine du 24 février 2011, l'accord intervient au prix global de 230 900 €

De plus, il est convenu de verser une indemnité de déménagement qui sera fixée sur la base du moins-disant de deux devis à communiquer par le vendeur pour une prestation complète.

Cet accord amiable concilie les intérêts des deux parties. La commune maîtrise ainsi un bien immobilier permettant de rétablir la cohérence de l'unité foncière pour la réalisation d'un projet d'équipement public, dont l'intérêt public local justifie l'acquisition. En effet, cette acquisition permettra de faire face aux contraintes du site en matière de construction et d'optimiser les délais de réalisation liés à la construction d'un ouvrage public d'envergure.

Le prix global qui en résulte s'inscrit dans le niveau du marché immobilier pour des biens de même nature ou situés dans le même environnement. Le bien à acquérir est en effet une maison en pierres et colombages des années 30, non mitoyenne, avec un séjour orienté Sud, agrémentée d'un jardin à l'avant et à l'arrière, de deux niveaux sur sous-sol avec garage, et dépendances, ouvrant sur la promenade du Champ de Mars, à proximité des bords de Loire.

Une promesse synallagmatique de vente sera signée, prévoyant un différé de jouissance à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2011 maximum afin de permettre au vendeur d'organiser son déménagement. 10 % du prix restera séquestré par le notaire à titre de garantie jusqu'à la constatation de la libération du bien. Au-delà de ce délai, une indemnité d'occupation correspondant à la valeur locative de la maison pourra être demandée à l'occupant.

Le bien étant destiné à la démolition, la Ville dispense les vendeurs des diagnostics.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir une maison d'habitation, cadastrée section CY n° 46, située 1 avenue du Champ de Mars, appartenant aux conjoints BAULANDE : M. Michel BAULANDE, domicilié 27 D rue Marcel Proust à Orléans, propriétaire pour moitié et usufruitier du surplus, M. Frédéric BAULANDE, domicilié 3 avenue Jean Villejean à Gien, nu-propriétaire pour moitié en indivision avec Mme Isabelle BAULANDE épouse HORTE, domiciliée 22 rue du Dépôt à Nogent sur Oise, aux conditions suivantes telles que précisées dans le corps de la délibération :

❖ un prix global de 230 900 €, considérant l'intérêt public du projet d'équipement pour lequel ce bien est acquis,

❖ une indemnité de déménagement fixée sur la base du moins-disant de deux devis communiqués par le vendeur,

Les vendeurs seront représentés par Me SEVESTRE, notaire à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer le cas échéant la promesse synallagmatique de vente et l'acte définitif d'acquisition avec un différé de jouissance à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2011 maximum afin de permettre au vendeur d'organiser son déménagement, assorti d'un séquestre de 10 % du prix à titre de garantie jusqu'à la constatation de la libération du bien ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2115, opération 03C479, service gestionnaire UUFC, abondés par transfert de la ligne fonction 824, article 2031, opération 03C479, service gestionnaire UDDU. »

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 48 – Aide en faveur d'associations relevant du secteur du logement.

M. CARRE – *Ce sont les mêmes montants que l'année dernière moins 5 %.*

M. le Maire – *Donc abstention ?*

(brouhaha).

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme SUIRE.*

Mme SUIRE – *Je voulais simplement dire, M. le Maire, que je ne participerai pas au vote.*

M. RICOU – *Moi non plus !*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après avis de la commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions aux associations relevant du secteur du logement, selon le tableau ci-après, pour un montant total de 23 750 €;

Associations	Montant accordé en 2010 (en €)	Montant proposé pour 2011 (en €)
1 - Association de soutien aux locataires		
. Confédération syndicale des familles	3 000	2 850
. Confédération Nationale du Logement	3 000	2 850
. Familles de France	3 000	2 850
2 - Foyers de jeunes travailleurs		
. Foyer Colombier	8 000	7 600
. Foyer Acacias	8 000	7 600
TOTAL	25 000	23 750

2°) Imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 72, article 6574, service gestionnaire FHAB. »

ADOPTE PAR 40 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS
ET 2 NON PARTICIPATIONS
(Mme SUIRE ; M. RICOUD).

N° 49 – Projet de plate-forme PERSyA 2011-2012. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« CRESITT Industrie est une association loi 1901 qui réunit des industriels de l'électronique afin de favoriser les transferts de technologies.

CRESITT a obtenu le label C.R.T. (Centre de Ressources Technologiques) en 2007, grâce notamment au projet plateau technique et aux projets collaboratifs initiés via le pôle S2E2. Il est maintenant reconnu au niveau national pour ses compétences technologiques et son professionnalisme.

Un projet de plateau technique sur les systèmes électroniques communicants a pu être réalisé de 2007 à 2011 grâce au soutien du Conseil Général du Loiret, de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et de la Ville ainsi qu'à la collaboration permanente du C.R.T. avec Polytech'Orléans et Orléans Val de Loire Technopole.

Ce plateau technique est devenu à la fois une vitrine et un support pour les entreprises locales et il a permis au CRESITT de structurer ses interventions auprès des entreprises autour d'un noyau technologique aux thématiques porteuses.

Après avoir étudié le bilan énergétique des systèmes électroniques et les technologies photovoltaïques dans le cadre du projet de plateau technique, et pour répondre à la demande d'industriels du Loiret, notamment, le CRESITT a donc proposé de mettre en place en 2011 et 2012 une *Plate-forme d'Évaluation des Réseaux de Systèmes Autonomes* dénommée « PERSyA ».

Le projet PERSyA a été labellisé par le pôle de compétitivité S2E2 en mars 2011. Les objectifs sont les suivants :

- le renforcement et la pérennisation des compétences du projet plateau technique,
- le renforcement de l'action du CRESITT sur les systèmes autonomes et le photovoltaïque, au profit des industriels du Loiret et de la Région Centre,
- la mise en œuvre de démonstrateurs technologiques sur les systèmes photovoltaïques et les réseaux de capteurs autonomes,
- le développement de formations (artisans, installateurs, techniciens) et de cours à Polytech'Orléans sur les systèmes autonomes et les réseaux de capteurs,
- le rassemblement des industriels du Loiret sur la thématique des capteurs et systèmes autonomes,
- la communication et diffusion des informations technologiques et résultats d'essais : visites au CRESITT (show-room), site Internet, base documentaire...,
- le développement de la facturation du CRESITT (objectif C.R.T.), en partenariat avec les entreprises locales pour favoriser l'intérêt pour de futures études, R&D, projets collaboratifs (S2E2, DREAM, ...).

Le projet PERSyA est prévu pour une durée de 2 ans :

- Année 2011 : mise en situation et instrumentation de solutions complètes photovoltaïques (panneau, chargeur, batterie) pour systèmes autonomes ou sites isolés.
- Année 2012 : travail sur l'optimisation de la transmission radio (rendement, autonomie, fiabilité, débit) en fonction des conditions climatiques (météo, HR, brouillard, ombrage, végétation), de la distance.

Le budget total du projet PERSyA est de 230 k€. La répartition financière entre les partenaires serait la suivante :

Autofinancement	CRESITT	50 k€
Subventions	Ville d'Orléans	60 k€
	Agglo Orléans	60 k€
	Conseil Général 45	60 k€

Afin de permettre à l'association CRESITT de poursuivre ses objectifs, la Ville propose de verser une subvention pour le projet de plate-forme PERSyA de 30.000 € pour la première année 2011 puis de 30.000 € pour la seconde année 2012, sous réserve du vote du budget correspondant, selon les conditions établies dans la présente convention.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association CRESITT Industrie pour le projet de plate-forme PERSyA 2011-2012 ;

2°) attribuer le versement à l'association CRESITT Industrie pour le projet de plate-forme PERSyA 2011-2012 d'une subvention de 30 000 € en 2011 et de 30.000 € en 2012, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 6574, opération 04B253, Service gestionnaire UERI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – Aménagement du Centre Universitaire et de Recherche. Demande de subventions.

Mme BARRUEL – *L'aménagement de l'Hôtel Dupanloup fera l'objet de travaux relevant des monuments historiques et à ce titre, nous pouvons demander une subvention à la D.R.A.C. ainsi qu'au Conseil Général pour l'année 2011.*

Je peux également vous dire que les appels d'offres ont été lancés pour l'opération Dupanloup et nous rentrons donc véritablement dans les phases opérationnelles.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 septembre 2010, la Ville a approuvé l'avant-projet détaillé de l'aménagement de l'Hôtel Dupanloup ainsi que le plan prévisionnel de financement pour un montant global de 12 200 000 € T.T.C. dont 7 300 000 € T.T.C. pour la restauration de l'édifice classé.

Il est rappelé que les objectifs de l'aménagement du bâtiment Dupanloup sont :

La réintégration de l'Université en centre ville,

- L'ouverture du site Dupanloup vers l'extérieur,
- Le renforcement de la communauté scientifique d'Orléans,
- L'attractivité internationale de l'Université,
- Les multiservices de qualité auprès de différents publics (étudiants, lycéens, chercheurs, grand public).

Révision du CPER « Constructions Universitaires » :

Le 3 décembre 2010, la Ville a participé à une réunion de travail à la Préfecture du Loiret concernant la révision du C.P.E.R. Il a été proposé que soient attribués 2 000 000 € T.T.C. supplémentaires de l'Etat au projet Dupanloup selon la répartition suivante : 1 400 000 € travaux pour la Ville et 600 000 € de premier équipement affectés à l'Université d'Orléans.

Etude Projet :

L'étude projet a défini, pour les travaux de restauration du monument protégé, plusieurs options ainsi qu'une tranche conditionnelle permettant de préciser le projet au moment du résultat de l'appel d'offres :

- option de restauration du tableau de Natoire,
- option de repeint du décor du Hall,
- option de réfection complète des couvertures du bâtiment,
- tranche conditionnelle de restauration du porche et de la grille du bâtiment.

En fonction du plan de financement et du résultat de l'appel d'offres, la Ville pourra décider des options à retenir lors de la conclusion des marchés et d'affermir ultérieurement la tranche conditionnelle.

Restauration bâtiment protégé première phase 2011 :

Afin de solliciter les subventions au titre de 2011 auprès de l'Etat et du Département du Loiret et de constituer les dossiers de demandes, une première phase fonctionnelle de restauration du bâtiment est définie comme suit, pour ce qui est des travaux éligibles au titre des subventions des monuments historiques :

- installation de chantier : mise en place des échafaudages sur une durée de 12 mois,
- restauration pierre : ensemble des travaux de façades extérieures et des reprises de structure,
- charpente : restauration de l'ensemble des charpentes, des escaliers MH, remplacement des linteaux bois, renforcement des planchers,
- restauration complète des couvertures : plomberie et zinguerie,
- l'option de réfection complète des couvertures en ardoise sera proposée dans l'appel d'offres et est intégrée à la demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de la première phase de restauration de l'Hôtel Dupanloup se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Montant global	2 980 000	Subvention sollicitée de l'Etat (40 %)	1 192 000
Y compris option		Subvention sollicitée du CG45 (20 %)	596 000
Réfection complète de la couverture		Quote-part de la subvention globale de la Région (16,78 %)	500 000
		Part Ville d'Orléans (23 %) + Préfinancement TVA Ville (583 000)	692 000
TOTAL H.T.	2 980 000	TOTAL H.T. :	2 980 000
TOTAL T.T.C.	3 563 000	TOTAL T.T.C.	3 563 000

Calendrier :

Le début des travaux est prévu en août 2011. La livraison à l'Université est programmée pour le premier trimestre 2013.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration au titre des monuments historiques de l'Hôtel Dupanloup pour la 1^{ère} phase 2011, pour un montant de 2 980 000 €H.T. soit 3 563 000 €T.T.C., tel que présenté ci-dessus ;

2°) solliciter, auprès de l'Etat et des collectivités territoriales susceptibles de financer cette opération, les subventions les plus favorables ainsi que l'autorisation de préfinancement par la Ville ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des opérations et pour signer au nom de la Ville les conventions attributives de subventions à intervenir avec l'Etat et les collectivités territoriales ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, articles 1321, 1322 et 1323, opération 04B246, service gestionnaire UERI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ESPACE PUBLIC

N° 51 – **Sécurisation des chantiers à proximité des réseaux. Présentation de la réforme et de l'expérimentation conduite à Orléans. Approbation d'une convention de partenariat.**

Mme de QUATREBARBES – *Cette délibération est également une première. En fait, ce plan d'actions a été lancé en mars 2008 par deux ministères : le Ministère de l'Ecologie et le Ministère de l'Intérieur, suite à des accidents dramatiques concernant essentiellement les fuites de gaz qui ont été causées par des travaux et ayant entraîné des incendies ou des explosions et surtout de nombreuses victimes. En plus des victimes et des accidents graves, on*

dénombrer 100 000 endommagements qui surviennent chaque année sur ces réseaux.

Il y a donc eu une décision prise par ces deux ministères : un plan d'actions dans le cadre de la loi Grenelle II voulant mettre en place un guichet unique. Il servirait à recenser tous les réseaux implantés en France de tous les concessionnaires. C'est un travail extrêmement fin et très long. Ils se donnent effectivement deux ans pour atteindre leur but. Ils ont souhaité également avoir deux villes de référence et surtout deux villes qui servent d'expérimentation. C'est donc Orléans et Perpignan qui ont été choisies.

L'expérimentation porte prioritairement sur les points suivants :

- la mise à disposition des fonds de plans de grande précision issus du S.I.G.O.R. à l'ensemble des exploitants du réseau. A ce sujet là, Orléans est bien placée en France, le S.I.G.O.R. nous donnant effectivement les emplacements des réseaux. On est assez bien fourni au niveau de l'implantation des réseaux, mais on est loin d'être à 40 cm. Or, c'est quand même cela qui est recherché : la connaissance de tous les réseaux en sous-sol à 40 cm près. Donc vous voyez le travail de précision qu'il s'agit de faire.

- une utilisation des formulaires pour les futures déclarations de travaux et les déclarations d'intention de commencer les travaux. Il s'agit donc d'avoir une cartographie précise des réseaux nouvellement construits. C'est plus facile de connaître les réseaux que l'on est en train de construire avec les plans de recollement. C'est beaucoup plus difficile de connaître tous les réseaux en sous-sol qui existent depuis des dizaines d'années.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention à passer avec les différents partenaires.

M. le Maire – M. GABELLE, vous avez la parole.

M. GABELLE – C'est juste pour demander s'il n'y aurait pas une possibilité de mutualisation par exemple de ces services avec à la fois l'Agglo et le Conseil Général. Cela peut être une piste.

M. le Maire – Mme de QUATREBARBES, quel est votre avis ?

Mme de QUATREBARBES – Pourquoi pas. Pour l'instant, on est au niveau des communes, mais cela peut s'élargir à l'Agglo et ensuite au Conseil Général, on a rien contre.

M. le Maire – C'est parce que l'on est très bon M. GABELLE, cela se mérite !

(rires).

M. le Maire – C'est à regarder. Pour le moment, c'est Perpignan ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – C'est Pau ! J'ai lu quelque part Perpignan, je ne suis pas fou !

Mme de QUATREBARBES – Personne n'est fou, mais je vais vous expliquer. Initialement c'était Pau qui avait été choisie avec Orléans. Pau s'étant désistée, c'est donc Perpignan qui a pris le relais.

M. le Maire – Alors, pourquoi vous me dites que c'est Pau puisque c'est Perpignan ?

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un plan d'actions a été lancé en mars 2008, conjointement par le Ministère de l'Ecologie et le Ministère de l'Intérieur, à la suite d'accidents dramatiques survenus entre 2007 et 2009, où des fuites de gaz causées par des travaux réalisés à proximité de réseaux de distribution de gaz ont entraîné des incendies ou des explosions et de nombreuses victimes.

Au-delà de ces accidents graves, ce sont plus de 100 000 endommagements qui surviennent chaque année sur les 4 millions de km de réseaux implantés en France, parmi lesquels 4 500 fuites sur les seuls réseaux de distribution de gaz dont 47 dans l'agglomération Orléanaise et 25 à Orléans en 2010.

A Orléans, le réseau de distribution de gaz s'étend sur 318 km. 160 demandes de renseignement et 1500 déclarations d'intention de commencement de travaux concernant ce réseau sont produites chaque année.

Les bases de ce plan d'actions ont été posées dans le cadre de la loi Grenelle II dans le Code de l'Environnement mettant en place le guichet unique recensant tous les réseaux implantés en France.

En outre, les textes destinés à encadrer les nouveaux processus de préparation et d'exécution des travaux à proximité des réseaux sont en phase de finalisation et devraient être publiés vers la fin du premier semestre 2011.

Orléans et Perpignan sont les 2 villes choisies pour conduire l'expérimentation du dispositif en amont des chantiers et sur les chantiers de travaux, pendant une durée de 2 ans. La liste des chantiers sélectionnés pour Orléans figure en annexe.

Orléans a été remarquée pour la qualité de son S.I.G. et les partenariats existants avec les concessionnaires pour la mise à jour des informations.

Cette expérimentation fait l'objet d'une convention-cadre qui fixe les conditions et modalités de l'expérimentation sur le territoire de l'agglomération d'Orléans du dispositif institué par les articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 et suivants du Code de l'Environnement, et les textes pris pour leur application (arrêtés, guide technique et norme AFNOR DT (Déclaration de projet de Travaux) – D.I.C.T. (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) afin que les travaux soient effectués dans des conditions qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la continuité de fonctionnement de ces réseaux, à l'environnement, à la sécurité des travailleurs et des populations situées à proximité du chantier ou à la vie économique.

Pilotée par le Ministère de l'Ecologie et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Centre, elle réunit les partenaires suivants :

- . la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »,
- . le Département du Loiret,
- . les Fédérations Nationale et Régionale des Travaux Publics,
- . l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France,
- . la F.N.E.D.R.E.,
- . l'Association Française pour l'Information Géographique,
- . les opérateurs de réseaux : ErDF, GrDF, Lyonnaise des Eaux, S.O.C.O.S., France Telecom,
- . les entreprises : GéoPhénix et Navteq.

Un comité de pilotage de l'expérimentation composé de représentants des signataires de la présente convention, du ministère de l'écologie, de la DREAL Centre, et des membres du groupe de travail national sur l'expérimentation de la réforme anti-endommagement se réunira chaque trimestre, à l'initiative conjointe de la Ville et de la DREAL Centre.

Il établira un bilan final de l'expérimentation et formulera des propositions concrètes d'ajustements des modalités d'application des textes de la réforme, issues du retour d'expérience dans l'agglomération d'Orléans.

Ce bilan fera l'objet d'une présentation aux commissions compétentes, et en particulier au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) au plus tard le 31 mai 2013.

La présente convention prendra effet à la date de sa notification en Préfecture et s'achèvera à la date de restitution du bilan de l'expérimentation au Ministère chargé de l'écologie, au plus tard le 30 avril 2013.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec les différents partenaires dans le cadre de l'expérimentation pilotée par le Ministère de l'Ecologie sur les Déclarations de projet de Travaux et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – Arcades Madeleine Rive de Loire. Travaux de bardage métallique. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

Mme de QUATREBARBES – *Il a été prévu dans le cadre du passage de la deuxième ligne de tram de supprimer les arcades du faubourg Madeleine et d'habiller les façades avec du corten. C'est en fait un acier laqué teinté rouille. Il y aura également des bacs pour plantes dans le même matériau. Nous avons l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.*

Il s'agit donc d'approuver le marché relatif aux travaux de bardage métallique des arcades avec la société ART.CA.VIC.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les travaux d'élargissement des voies, en vue du passage de CLEO, ont nécessité la suppression d'arcades rue du faubourg Madeleine. Il est donc prévu d'habiller les façades des locaux touchés par cette opération.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 30 mars 2011 pour ce marché, à savoir :

- Lot unique : BARDAGE METALLIQUE.

Lors de sa réunion du 11 mai 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

1. Prix des prestations (pondération 50 %),
2. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique et échantillons (pondération 30 %), au regard :
 - des moyens humains et matériels destinés à assurer la prestation (sous-pondération 15 %)
 - de la qualité des matériaux et des techniques de pose (sous-pondération 15 %)
3. Références du candidat pour des prestations de même nature (pondération 20 %).

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif aux travaux de bardage métallique des arcades de la rue du Faubourg Madeleine, à passer avec :

- lot unique : BARDAGE METALLIQUE : Société ART.CA.VIC pour un montant de 199 826,17 €T.T.C ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2313, opération 10A476, service gestionnaire TPAT, engagement 11PATC7517. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Espace loisirs. Actualisation des tarifs.**

Mme de QUATREBARBES – *Je signale qu'ils ont baissé au niveau de la restauration.*

(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Ce n'est pas beau cela quand même !*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de maintenir une offre de services et de loisirs, la Ville assure depuis 2009 en régie l'exploitation de l'espace loisirs du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret.

Il convient d'actualiser les tarifs liés à l'exploitation de cet espace ainsi qu'il suit :
- les tarifs de la restauration sont actualisés en baisse compte tenu du changement de prestataire ;

- les autres tarifs restant inchangés.

Désignation		Prix en €T.T.C.
Rosalies		
Pour 30 minutes	2 places avec pédalage (avec soit un espace pour les bagages à mains soit 2 sièges enfants)	7,00
	4 places avec pédalage (2 places pédalage + espace pour les bagages mains + une remorque 2 places pédalage)	10,00
Pour 1 heure	2 places avec pédalage (avec soit un espace pour les bagages à mains soit 2 sièges enfants)	13,00
	4 places avec pédalage (2 places pédalage + espace pour les bagages mains + une remorque 2 places pédalage)	15,00
Golf miniature		
1 partie adulte		4,50
1 partie enfant – 16 ans		3,00
1 partie adulte tarif réduit (groupe à partir de 15 personnes, membre de la Fédération Française de Golf Miniature)		3,00
1 partie enfant tarif réduit (groupe à partir de 15 personnes, membre de la Fédération Française de Golf Miniature)		2,60
Boissons		
Bouteille d'eau (50 cl)		1,20
Autres boissons (canette 33 cl)		1,80
Café		1,50
Thé, infusion		2,00
Chocolat		3,00
Sirop (menthe ou grenadine)		1,20
Restauration rapide		
Sandwichs et en cas	Sandwich simple	3,20
	Sandwich supérieur	4,20
	En cas salé	2,75
Salades	Salade simple	4,90
	Salade supérieure	5,90
Accompagnement	Crème de légumes	4,90
Desserts	Dessert du jour	2,75
	En cas sucré	2,20
Glaces et sorbets	Sorbet PM	1,50
	Sorbet GM	2,00
	Glace	2,50
	Glace en pot	3,00

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs concernant les activités et produits proposés à l'espace loisirs du Parc Floral ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter de la notification de la transmission de la présente délibération en Préfecture ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Stationnement en ouvrage. Abonnements résidents et non résidents. Actualisation des tarifs.

Mme CHERADAME – Pour ma part, cela augmente de 2,9 %. C'est une actualisation tarifaire liée à la formule d'indexation.

M. CHAPUIS – Lors de la commission, nous étions avec Mme de QUATREBARBES et l'on devait recevoir par mail une petite argumentation autour de cette augmentation de tarifs. Je ne l'ai pas reçue et donc j'aurai aimé en savoir un peu plus. Mme de QUATREBARBES a animé la commission pendant que Mme CHERADAME était absente ...

(réaction hors micro de Mme CHERADAME).

M. CHAPUIS – Vous étiez en retard et on a commencé sans vous. De plus, on a fini avant que vous n'arriviez, car on était efficace ...

(brouhaha).

M. CHAPUIS – On devait donc avoir cette explication. Si vous pouvez me l'envoyer par mail, cela serait pour ma culture personnelle, mais néanmoins on s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire – Donc on envoie par mail !

Mme CHERADAME – Il n'y a aucun souci. Je l'ai là si vous voulez.

M. le Maire – Je vous consulte néanmoins.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les conventions d'exploitation des parkings en ouvrage stipulent que « les tarifs horaires et abonnements résidents sont fixés par délibération du Conseil Municipal, sur proposition de la S.E.M. Orléans-Gestion ».

Cette société a adressé à la Ville la proposition de grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} juillet 2011, qui figure en annexe à la présente délibération.

Elle repose sur une augmentation des tarifs de l'ordre de 2,90 % pour les abonnements résidents et de 2,92 % pour les abonnements non résidents ce qui maintiendrait le différentiel de 10 % entre les tarifs non résidents et les tarifs résidents, au bénéfice de ces derniers.

Cette proposition est conforme à l'un des objectifs de la politique de stationnement que la Ville a défini en 2004 à savoir favoriser le stationnement des résidents.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la grille tarifaire des parkings en ouvrage applicable aux résidents et non résidents, à compter du 1^{er} juillet 2011. »

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.



**CHATELET – CHATS FERRES – SAINT PAUL – BARON –
 CATHEDRALE – HOTEL DE VILLE – GAMBETTA -
 CHARPENTERIE**
 Tarifs au 1^{er} juillet 2011

ABONNEMENTS ANNUELS	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	TTC
Permanent	749,36	146,87	896,23
Mardi-Samedi	730,45	143,17	873,62
Lundi-Samedi 12 h	655,39	128,46	783,85
Lundi- Vendredi	593,04	116,24	709,28
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	396,05	77,63	473,68
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	351,75	68,94	420,69
Abonnement moto	301,00	59,00	360,00
Abonnement Etudiant nuits 18h - 9h	214,05	41,95	256,00
ABONNEMENTS TRIMESTRIELS			
Permanent	187,34	36,72	224,06
Mardi-Samedi	182,61	35,79	218,41
Lundi-Samedi 12 h	163,85	32,11	195,96
Lundi- Vendredi	148,26	29,06	177,32
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	99,01	19,41	118,42
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	87,94	17,24	105,17
Abonnement moto	77,45	15,18	92,63
Abonnement Etudiant nuits 18h - 9h	41,30	8,10	49,40
ABONNEMENTS MENSUELS			
Permanent	62,45	12,24	74,69
Mardi-Samedi	60,87	11,93	72,80
Lundi-Samedi 12 h	54,62	10,70	65,32
Lundi- Vendredi	49,42	9,69	59,11
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	33,00	6,47	39,47
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	29,31	5,75	35,06
Abonnement moto	25,82	5,06	30,88
Abonnement Etudiant nuits 18h - 9h	13,77	2,70	16,47



**CHATELET – CHATS FERRES – SAINT PAUL – BARON –
 CATHEDRALE – HOTEL DE VILLE – GAMBETTA -
 CHARPENTERIE**

Tarifs Résident au 1^{er} juillet 2011

ABONNEMENTS ANNUELS	HT	TVA	TTC
Permanent	679,27	133,14	812,41
Mardi-Samedi	662,13	129,78	791,91
Lundi-Samedi 12 h	594,09	116,44	710,53
Lundi- Vendredi	537,57	105,36	642,94
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	359,01	70,37	429,37
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	318,85	62,49	381,34
ABONNEMENTS TRIMESTRIELS			
Permanent	169,82	33,28	203,10
Mardi-Samedi	165,53	32,44	197,98
Lundi-Samedi 12 h	148,52	29,11	177,63
Lundi- Vendredi	134,39	26,34	160,73
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	89,75	17,59	107,34
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	79,71	15,62	95,34
ABONNEMENTS MENSUELS			
Permanent	56,61	11,09	67,70
Mardi-Samedi	55,18	10,81	65,99
Lundi-Samedi 12 h	49,51	9,70	59,21
Lundi- Vendredi	44,80	8,78	53,58
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	29,92	5,86	35,78
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	26,57	5,21	31,78

Orléans Gestion, le sens public du stationnement



MUNSTER

Tarifs au 1^{er} juillet 2011

ABONNEMENTS	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>
Année	242,33	47,50	289,83
Trimestre	60,58	11,87	72,46
Mois	20,19	3,96	24,15

Orléans Gestion, le sens public du stationnement.



LA SOURCE

Tarifs au 1^{er} juillet 2011

ABONNEMENTS	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>
VEHICULES LEGERS			
Année	313,75	61,50	375,25
Trimestre	78,46	15,38	93,83
Mois	26,10	5,12	31,32
CARAVANES			
Année	260,50	51,06	311,56
Trimestre	65,13	12,76	77,89
Mois	21,71	4,25	25,96



ABONNEMENTS - TARIFS au 1er Juillet 2010

MUNSTER

	HT	TVA	TTC
Année	235,46	46,15	281,61
Trimestre	58,87	11,54	70,40



ABONNEMENTS - TARIFS au 1er juillet 2010

LA SOURCE

	HT	TVA	TTC
VEHICULES LEGERS			
Année	304,85	59,75	364,60
Trimestre	76,23	14,94	91,17
CARAVANES			
Année	253,11	49,61	302,72
Trimestre	63,28	12,40	75,68
Mois	21,09	4,13	25,23



ABONNEMENTS - TARIFS au 1er Juillet 2010

**CHATELET - CHATS FERRES - SAINT PAUL - BARON
 CATHEDRALE - HOTEL DE VILLE - GAMBETTA
 CHARPENTERIE**

ABONNEMENTS ANNUELS	HT	TVA	TTC
Permanent	728,11	142,71	870,81
Mardi-Samedi	709,73	139,11	848,84
Lundi-Samedi 12 h	636,80	124,81	761,62
Lundi- Vendredi	576,22	112,94	689,16
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	384,82	75,42	460,24
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	341,77	66,99	408,76
Abonnement moto	301,00	59,00	360,00
Abonnement Etudiant nuits 18h - 9h	214,05	41,95	256,00
ABONNEMENTS TRIMESTRIELS			
Permanent	182,03	35,68	217,70
Mardi-Samedi	177,43	34,78	212,21
Lundi-Samedi 12 h	159,20	31,20	190,40
Lundi- Vendredi	144,06	28,23	172,29
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	96,20	18,86	115,06
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	85,44	16,75	102,19
Abonnement moto	75,25	14,75	90,00
Abonnement Etudiant nuits 18h - 9h	40,13	7,87	48,00

Permanent : 7/7jours - 24/24heures

Mardi-samedi * : du mardi au samedi en journée de 7h à 20h

Lundi-samedi* : 12h du lundi au vendredi en journée de 7h à 20h et le samedi de 7h à 12h

Lundi-vendredi* : du lundi au vendredi en journée de 7h à 20h

Nuits week-end/jours fériés* : toutes les nuits de 18h à 9h, le week-end et jours fériés 24/24h

Nuits dimanches/jours fériés* : toutes les nuits de 18h à 9h – le dimanche et jours fériés 24/24h



ABONNEMENTS - TARIFS au 1er Juillet 2010

RESIDENTS

**CHATELET - CHATS FERRES - SAINT PAUL - BARON
CATHEDRALE - HOTEL DE VILLE - GAMBETTA
CHARPENTERIE**

ABONNEMENTS ANNUELS	HT	TVA	TTC
Permanent	660,11	129,38	789,49
Mardi-Samedi	643,45	126,12	769,56
Lundi-Samedi 12 h	577,33	113,16	690,49
Lundi- Vendredi	522,41	102,39	624,80
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	348,88	68,38	417,26
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	309,85	60,73	370,58
ABONNEMENTS TRIMESTRIELS			
Permanent	165,03	32,35	197,37
Mardi-Samedi	160,86	31,53	192,39
Lundi-Samedi 12 h	144,33	28,29	172,62
Lundi- Vendredi	130,60	25,60	156,20
Nuits-Week-ends + Jours Fériés	87,22	17,10	104,32
Nuits + Dimanche + Jours Fériés	77,46	15,18	92,65

RELATIONS HUMAINES

N° 55 – Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est le tableau que l'on présente chaque année qui fait l'état des effectifs avec deux points importants :*

- *tout d'abord une forte augmentation du nombre des promotions suite à notre protocole avec les syndicats puisqu'on est passé de 20 % à 44 % ;*
- *et surtout un fort taux de réussite pour nos agents contractuels à des concours, ce qui nous permet de les titulariser.*

M. le Maire – *Il n'y a que des bonnes nouvelles, M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Cela va dans le bon sens. Ceci dit, on s'abstiendra quand même sur la délibération en conformité avec nos votes par rapport à l'emploi de contractuels. D'autre part, si le service de l'eau était remunicipalisé, on aurait un autre tableau. Enfin, on aimerait avoir des informations sur le maintien ou non d'un service de médecine du travail interne à la Ville d'Orléans.*

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN, vous avez la parole.*

Mme SAUVEGRAIN – *Il y aura toujours un service de médecine du travail à la Ville d'Orléans parce que de toute façon, le Code de Travail l'oblige. Après, nous sommes en train de travailler sur les modalités, mais ainsi que je l'ai annoncé au Comité Technique Paritaire hier, nous avons deux candidats qui postulent à la Ville et que nous allons recevoir. On verra donc le résultat après ces entretiens. Mais rien ne change.*

M. le Maire – *Fort de ces éléments, je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés ci-après sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} juillet 2011. Il comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2011, date d'effet de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal, et anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 2^{ème} semestre 2011.

Sont pris en compte les agents permanents de la collectivité (qu'ils soient sur un poste défini dans l'organigramme, en situation de surnombre ou mis à disposition). Quel que soit le taux d'occupation du poste, l'agent est comptabilisé à 1. Enfin les postes vacants ou créés, mais non encore pourvus, sont aussi pris en compte.

En conséquence, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville. »

ADOpte PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Directeur général	1	1
DGST	1	1
Directeur général adjoint	5	5
Total	7	7

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

1 – Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Administrateur	2	2
Total	2	2

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des attachés territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Directeur	7	8
Attaché principal	17	19
Attaché	63	64
Total	87	91

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste d'attaché principal ⇒ 1 poste de directeur
- 3 postes d'attaché ⇒ 3 postes d'attaché principal

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste de rédacteur (responsable budget), d'un poste d'animateur et du poste d'ingénieur hygiène et sécurité en 3 postes d'attaché.

Requalification d'un poste de rédacteur (chargé de mission achats / marchés) en poste d'attaché.

3 – Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Rédacteur chef	15	15
Rédacteur principal	18	18
Rédacteur	53	51
Total	86	84

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste de rédacteur (responsable budget) en un poste d'attaché.

Requalification d'un poste de rédacteur (chargé de mission achats / marchés) en poste d'attaché.

4 – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Adjoint administratif principal		
- 1 ^{ère} classe	30	30
- 2 ^{ème} classe	49	69
Adjoint administratif		
- 1 ^{ère} classe	87	72
- 2 ^{ème} classe	113	109
Total	279	280

En application du protocole pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville (délibération du 17 décembre 2010) fixant les ratios d'avancement de grade, les effectifs du cadre d'emplois sont modifiés. Ce tableau tient compte des départs en retraite et des mobilités.

Pour mémoire, le ratio est fixé à :

- 50% pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à l'ancienneté et 100 % pour les lauréats de l'examen professionnel,
- 50% pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 30% pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Suite à stagiairisation, transformation du poste d'agent administratif contractuel en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

5 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Adjoint administratif 2ème classe	3	3
Adjoint au responsable du pôle comptabilité générale	1	1
Agent administratif (C.D.I.)	1	0
Assistante de direction (dont 1 C.D.I.)	2	2
Attaché de presse	2	2
Caissière	1	1
Chargé de communication	3	3
Chargé de communication interne	1	1
Chargé d'évènements	4	4
Chargé de mission D.G.A. Finances et @dministration	1	0
Chargé de mission G.P.V.	1	1
Chargé de mission sécurité et prévention	0	1
Chargé de mission Z.F.U.	1	1
Chargé de sensibilisation développement durable	1	1
Chef de projet	1	1
Collaborateur de cabinet **	2	2
Collaborateur de groupe opposition	1	1
Conseiller pour les affaires réservées du Maire **	1	1
Conseiller spécial chargé du rayonnement *	1	1
Coordonnateur réussite éducative	1	1
Directeur de cabinet **	1	1
Directeur de la commande publique	1	1
Journaliste (dont 1 C.D.I.)	3	3
Pigiste (C.D.I.)	2	2
Responsable administratif et financier (RAF)	0	1
Responsable des chargés de communication	1	1
Responsable de mairie de proximité	2	2
Responsable de maison de la réussite	2	2
Responsable du Parc Floral	1	1
Responsable du pôle information presse (CDI)	1	1
Responsable du pôle prévention réussite	1	1
Responsable du service mission jeunesse (CDI)	1	1
Responsable du service santé et handicap	1	1
Responsable du service solidarité & insertion sociale	1	1
Total	47	47

Stagiairisation de l'agent administratif contractuel au grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

Suite à la suppression du poste de responsable sécurité contractuel, création d'un poste de chargé de mission sécurité et prévention.

Suite à mobilité interne, transformation du poste de chargé de mission D.G.A. Finances et @dministration en poste de responsable administratif et financier.

* Ce poste est actuellement occupé à temps non complet (20 %).

** Conformément à l'article 3 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, il appartient à l'organe délibérant d'inscrire le montant des crédits affectés aux recrutements des collaborateurs de cabinet.

En 2011, l'enveloppe est de : 255 000 €

Ces crédits sont inscrits au chapitre 12 – compte 64131 – gestionnaire HVIP.

II – FILIERE TECHNIQUE

1 – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	2	1
Ingénieur principal	16	16
Ingénieur	24	24
Total	43	42

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'ingénieur en poste de responsable Eclairage public et signalisation tricolore contractuel.

Deux agents, l'un relevant du grade des ingénieurs en chef de classe normale et l'autre de celui des ingénieurs principaux, ont quitté la collectivité. Ces deux emplois sont à supprimer.

Suite à réussite au concours, transformation du poste de responsable gestion des fluides et bilan carbone et d'un poste de CPI contractuels en postes d'ingénieur.

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste d'ingénieur ⇒ 1 poste d'ingénieur principal

* * * *
* * *

Dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel d'entretien de l'espace public, création temporaire pour 4 mois d'un poste d'ingénieur.

2 – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (nouveau cadre d'emplois)

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Technicien principal 1 ^{ère} classe	45	45
Technicien principal 2 ^{ème} classe	21	27
Technicien	37	41
Total	103	113

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 6 postes d'agents de maîtrise ⇒ 6 techniciens

Suite à recrutements, transformation de 2 postes de technicien en postes de technicien principal 2^{ème} classe.

Suite à réussite au concours, transformation des postes de chargé d'opérations G.P.V., de responsable des risques urbains et de responsable du service Espace Famille, contractuels, et d'un poste d'agent de maîtrise en 4 postes de technicien principal de 2^{ème} classe.

3 – Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	57 37	87
Total	94	87

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 6 postes d'agents de maîtrise ⇨ 6 techniciens

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

4 – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Adjoint technique principal - 1 ^{ère} classe	162	187
- 2 ^{ème} classe	175	180
Adjoint technique - 1 ^{ère} classe	253	264
- 2 ^{ème} classe	302	261
Total	892	892

En application du protocole pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville (délibération du 17 décembre 2010) fixant les ratios d'avancement de grade, les effectifs du cadre d'emplois sont modifiés. Ce tableau tient compte des départs en retraite et des mobilités.

Pour mémoire, le ratio est fixé à :

- 50 % pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à l'ancienneté et 100 % pour les lauréats de l'examen professionnel,
- 50 % pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 30 % pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

5 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	2
Chargé de mission D.G.S.T.	1	1
Chargé d'opérations G.P.V.	1	0
Chargé de projet ARENA	1	1
Chargé de projet urbanisme et planification	0	1
Chargé de suivi de projets	1	1
Chef de Projet Informatique (dont 1 C.D.I.)	3	2
Directeur du G.P.V.	1	1
Ingénieur hygiène et sécurité	1	0
Régisseur	1	1
Responsable gestion des fluides et bilan carbone	1	0
Responsable infrastructure informatique	1	1
Responsable des risques urbains	1	0
Responsable service Déplacements	1	1
Responsable service Eclairage public et signalisation tricolore	0	1
Responsable service Espace Famille	1	0
Responsable service Reprographie	1	1
Responsable service Télécommunications	1	1
Responsable technique de quartier	3	3
Webmaster (dont 1 C.D.I.)	2	2
Total	24	20

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'ingénieur en poste de responsable Eclairage public et signalisation tricolore.

Suite à réussite aux concours :

- transformation du poste d'ingénieur hygiène et sécurité en un poste d'attaché territorial ;
- transformation des postes de chargé d'opérations G.P.V., de responsable des risques urbains et de responsable du service Espace Famille en 3 postes de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- transformation du poste de responsable gestion des fluides et bilan carbone et d'un poste de CPI en postes d'ingénieur.

Dans le cadre de la transformation du POS en PLU, création d'un poste de chargé de projet urbanisme et planification pour 3 ans.

III – FILIERE CULTURELLE

1 – Cadre d'emplois de directeur d'établissement d'enseignement artistique

GRADE	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Directeur de 1 ^{ère} catégorie	0	0
Total	0	0

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Conservateur en chef	4	4
Conservateur du patrimoine	7	7
Total	11	11

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Conservateur en chef	1	1
Conservateur 2 ^{ème} classe	2	3
Total	3	4

Pour permettre les promotions 2011, transformation d'un poste de bibliothécaire en poste de conservateur de 2^{ème} classe.

4 – Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Bibliothécaire	6	5
Total	6	5

Pour permettre les promotions 2011, transformation d'un poste de bibliothécaire en poste de conservateur de 2^{ème} classe.

5 – Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Attaché de conservation	10	10
Total	10	10

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

6 – Cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Professeur à temps complet		
- hors classe	24	24
- classe normale	38	38
Professeur à temps non complet	23	23
Total	85	85

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

7 – Cadre d'emplois des assistants qualifiés territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Assistant qualifié hors classe	7	7
Assistant qualifié 1 ^{ère} classe	10	10
Assistant qualifié 2 ^{ème} classe	12	12
Total	29	29

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

8 – Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Assistant hors classe	5	5
Assistant 1 ^{ère} classe	4	4
Assistant 2 ^{ème} classe	5	5
Total	14	14

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

9 – Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Assistant spécialisé d'enseignement artistique :		
- temps complet	21	21
- temps non complet	8	8
Total	29	29

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

10 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Assistant d’enseignement artistique : - temps complet - temps non complet	7 18	7 18
Total	25	25

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

11 - Cadre d’emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Adjoint du patrimoine principal - 1 ^{ère} classe - 2 ^{ème} classe	15 11	15 11
Adjoint du patrimoine - 1 ^{ère} classe - 2 ^{ème} classe	7 21	7 21
Total	54	54

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

12 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Adjoint au conservateur en chef du Muséum	1	1
Directeur établissement d’enseignement artistique (Conservatoire)	1	1
Restaurateur spécialisé arts graphiques	1	1
Professeur	1	1
Total	4	4

Aucune modification n’affecte ces emplois.

IV – FILIERE SPORTIVE

1 – Cadre d’emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Conseiller APS	6	6
Total	6	6

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Educateur APS hors classe	9	10
Educateur APS 1 ^{ère} classe	17	18
Educateur APS 2 ^{ème} classe	17	15
Total	43	43

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 2 postes d’éducateur APS 2^{ème} classe ⇒ 2 postes d’éducateur APS 1^{ère} classe
- 1 poste d’éducateur APS 1^{ère} classe ⇒ 1 poste d’éducateur APS hors classe

3 – Cadre d’emplois des opérateurs des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Opérateur principal	1	1
Opérateur	2	2
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

V- FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A- Filière sanitaire

1 – Cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	1
Puéricultrice cadre de santé	13	12
Total	14	13

Suite à départ en retraite, non remplacement d'un poste de puéricultrice cadre de santé (résorption d'un surnombre).

2 – Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Puéricultrice classe supérieure	6	7
Puéricultrice classe normale	3	2
Total	9	9

Pour permettre les promotions 2011, transformation d'un poste de puéricultrice de classe normale en un poste de puéricultrice de classe supérieure.

3 – Cadre d'emplois des médecins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Médecin 1 ^{ère} classe	1	0
Médecin 2 ^{ème} classe	2	1
Total	3	1

Transformation temporaire du poste de médecin 1^{ère} classe et d'un poste de médecin 2^{ème} classe en vacances pour la médecine préventive, en attente du recrutement d'un médecin du travail.

4 – Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux cadres de santé

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Infirmier cadre de santé	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des infirmiers

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Infirmier classe supérieure	2	2
Infirmier classe normale	5	4
Total	7	6

Suite à démission, suppression d'un poste d'infirmier de classe normale.

6 – Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Auxiliaire de puériculture principal		
- 1 ^{ère} classe	4	4
- 2 ^{ème} classe	13	13
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	85	85
Total	102	102

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

7 – Cadre d'emplois des auxiliaires de soins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	5	5
Total	5	5

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

B- Filière sociale

1 – Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Conseiller socio-éducatif	2	3
Total	2	3

Pour permettre les promotions 2011, transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif principal en un poste de conseiller socio-éducatif.

2 – Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Assistant socio-éducatif principal	7	6
Assistant socio-éducatif	9	9
Total	16	15

Pour permettre les promotions 2011, transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif principal en un poste de conseiller socio-éducatif.

3 – Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Educateur de jeunes enfants chef	10	10
Educateur de jeunes enfants principal	3	3
Educateur de jeunes enfants	10	12
Total	23	25

Deux postes d'éducateurs de jeunes enfants sont créés.

4 – Cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Rééducateur classe normale	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des agents sociaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Agent social 2 ^{ème} classe	2	2
Total	2	2

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

6 – Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	8	8
ATSEM 1 ^{ère} classe	161	161
Total	169	169

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

7 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Assistantes maternelles	83	83
Total	83	83

Aucune modification n'affecte ces emplois.

VI – FILIERE POLICE

1 – Cadre d'emplois des directeurs de la police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Directeur de Police	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Chef de service de police municipale classe supérieure	1	1
Chef de service de police municipale classe normale	6	6
Total	7	7

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des agents de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Chef de police	6	6
Brigadier chef principal	21	21
Brigadier	20	19
Gardien de police municipale	53	54
Total	100	100

Suite à mutation, transformation d'un poste de brigadier en poste de gardien de police municipale.

4 – Emplois des agents de surveillance des entrées et sorties d'école

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Agent de surveillance des entrées et sorties d'écoles (dont 20 en C.D.I.)	43	43
Total	43	43

Aucune modification n'affecte ces emplois.

5 – Emplois de surveillance

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Agent de surveillance du stationnement payant	10	10
Emplois de surveillance télévisuelle	12	12
Total	22	22

Aucune modification n'affecte ces emplois.

6 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Responsable Sécurité	1	0
Total	1	0

Suite à départ en retraite, suppression du poste de responsable Sécurité contractuel.

VII – FILIERE ANIMATION

1 – Cadre d'emplois des animateurs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Animateur chef	4	4
Animateur principal	2	2
Animateur	8	7
Total	14	13

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'animateur en poste d'attaché territorial.

2 – Cadre d'emplois des adjoints d'animation

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Adjoint d'animation principal		
- 1 ^{ère} classe	1	1
- 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint d'animation		
- 1 ^{ère} classe	10	10
- 2 ^{ème} classe	33	33
Total	45	45

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 - Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/07/11
Année scolaire		
Animateur	178	235
Sous total	178	235
Eté		
Directeur adjoint	3	3
Animateur	50	50
Régisseur	3	3
Sous total	56	56
Agent d'animation scolaire	1	1
Animateur / Educateur vie sportive (E.M.I.S.)	9	9
Sous total	10	10
Total	244	301

Les animateurs (E.M.I.S. et année scolaire) sont recrutés sur de petits volumes horaires. Malgré l'évolution du nombre d'animateurs, le nombre d'E.T.C. reste sensiblement constant.

MOYENS GENERAUX

N° 56 – **Mise en œuvre et maintenance d'un parapheur électronique. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour lancer la consultation visant à la mise en œuvre et la maintenance d'un parapheur électronique la commune d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » envisagent de constituer un groupement de commandes, en application des dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de mutualiser les procédures et de regrouper les achats pour la réalisation d'économies d'échelle.

Cela nécessite la conclusion préalable d'une convention de groupement de commandes. C'est l'objet de la présente délibération.

L'attribution du marché s'effectuera selon une procédure adaptée.

Il est proposé dans le cadre de la convention de groupement de commandes les modalités suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- l'acquisition des fournitures se fera à hauteur des besoins des membres du groupement,
- les marchés seront signés par la Ville,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de groupement de commandes relatifs à la mise en œuvre et à la maintenance d'un parapheur électronique à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 57 – **Stade omnisports d'Orléans La Source. Aménagement d'un terrain en gazon synthétique. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Mme GRIVOT – *Nous en avons parlé il y a très peu de temps et cela va démarrer très bientôt. Il s'agit d'approuver le marché pour l'aménagement d'un terrain synthétique avec les entreprises suivantes :*

- lot n° 1 : groupement EUVOVIA CENTRE/ENVIROSPORT pour ce qui est du terrain ;

- lot n ° 2 : entreprise FORCLUM pour l'éclairage.

Enfin, je vous annonce que l'U.S.O. était à Bastia ce soir et qu'ils ont fait match nul (0-0). De plus, cette équipe accède à la ligue 2.

M. le Maire – Qui passe en ligue 2 ?

Mme GRIVOT – Bastia.

M. le Maire – M. CHAPUIS, vous avez la parole.

M. CHAPUIS – C'est uniquement une remarque et une demande. La remarque est que c'est un équipement très attendu et que l'on a la chance d'avoir une équipe qui fonctionne bien. La demande est que je voulais savoir quel était le calendrier et surtout quand était prévue l'ouverture de cet équipement ?

Mme GRIVOT – Logiquement, si tout va bien par rapport aux conditions météorologiques, à la fin de l'année.

M. le Maire – Très bien. C'est d'ailleurs un tour de force. Nous sommes pressés, mais allons doucement quand même parce que sur ce genre de réalisation, ce n'est pas la peine de se précipiter et ensuite de constater que l'on n'a pas fait les choses comme il le fallait. Ce n'est pas la peine non plus d'utiliser le terrain trop vite. C'est souvent le cas, car tout le monde veut utiliser le terrain. Cependant, c'est comme cela qu'il peut être esquiné. Aussi, on met suffisamment de financement pour bien faire attention à ce que tout soit fait dans le bon ordre.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a souhaité l'implantation d'un terrain en gazon synthétique pour la pratique du football au stade omnisports d'Orléans La Source.

En conséquence, la Ville a lancé en procédure adaptée un marché pour la réalisation de ces travaux. Les travaux sont répartis en 2 lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : terrassement, fondations, drainage, réseaux secs et humides, gazon synthétique, voirie et équipements sportifs.
- Lot n° 2 : éclairage terrain gazon synthétique.

Lors de sa réunion du 11 mai 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- Pour le lot n° 1 : terrassement, fondations, drainage, réseaux secs et humides, gazon synthétique, voirie et équipements sportifs :

1 - Valeur technique (pondération 50) de l'offre jugée au regard :

- de la qualité des produits et fournitures (fiches techniques), de la qualité du revêtement synthétique jugé à partir de la notice technique et des échantillons (respect des normes, qualité de jeu et critères environnementaux du produit, aspect esthétique) (sous pondération 30),

- de la note méthodologique (sous pondération 20) ;

2 - Prix des prestations (Pondération 50)

- Pour le lot n° 2 : Eclairage terrain gazon synthétique

1 - Valeur technique de l'offre jugée au regard du mémoire technique (pondération 50)

2 - Prix des prestations (Pondération 50)

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée relatif à l'aménagement d'un terrain en gazon synthétique pour la pratique du football au stade omnisports d'Orléans La Source à passer avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Terrassement, fondations, drainage, réseaux secs et humides, gazon synthétique, voirie et équipements sportifs : Groupement EUROVIA CENTRE LOIRE/ENVIROSPORT pour un montant de 530 174,84 €T.T.C. (variante 1),

- Lot n° 2 : Eclairage terrain gazon synthétique : entreprise FORCLUM pour un montant de 138 270,76 €T.T.C.,

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville TCCO, fonction 412, article 2318, opération 03C4723. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 58 – **Marchés de maintenance des photocopieurs des écoles publiques maternelles et élémentaires, des activités périscolaires et des A.L.S.H. Approbation d'avenants de transfert.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marchés passés après appel d'offres ouvert relatifs à la maintenance des photocopieurs des écoles publiques maternelles et élémentaires, des activités périscolaires et des C.L.S.H., la société ORLEANAISE BUREAUTIQUE INFORMATIQUE a été désignée titulaire des marchés n° 09/290 R et 09/291R conclus pour une période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, reconductible expressément trois fois, chaque année civile, pour une durée maximale de quatre ans.

Le 27 décembre 2010, la société NETMAKERS (S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 273 190 €, actionnaire unique de la Société Orléanaise Bureautique Informatique) a décidé de procéder à la dissolution anticipée de cette dernière avec transmission universelle de son patrimoine à NETMAKERS, sans qu'il y ait lieu à liquidation et ce dans le cadre des dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil.

En conséquence, il convient de constater, par voie d'avenant, le transfert des marchés initiaux à la société NETMAKERS, sans modifier le montant ni les conditions de réalisation de ces marchés.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants de transfert, des marchés n° 09/290R et 09/291R, relatifs à la maintenance des photocopieurs des écoles publiques maternelles et élémentaires, des activités périscolaires et des A.L.S.H., à passer avec la société NETMAKERS, nouveau titulaire des marchés en question ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 59 – **Exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid. Approbation de marchés passés après appels d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'approuver les marchés relatifs à l'exploitation de diverses installations de chauffage pour des bâtiments administratifs et des écoles de la Ville avec la société IDEX.*

(aparté de M. le Maire avec Mme SAUVEGRAIN).

M. le Maire – *Excusez-moi de l'aparté, mais il y a des choses sur lesquelles personnellement, je vous le dis, je ne suis pas du tout satisfait de la manière dont cela se passe sur certains équipements de la Ville où il fait toujours soit trop chaud, soit trop froid et on gaspille de l'énergie en passant. Donc, je le dis publiquement, il y en a marre ! Voilà, c'est simple. Donc, c'était pour bien vérifier ce dont il s'agissait. Je vous rassure, si certains avaient les mêmes inquiétudes que moi, il ne s'agit pas de cela et à ce sujet, on va y mettre bon ordre prochainement.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, la Ville est amenée à confier à des sociétés spécialisées l'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur et de froid de divers bâtiments communaux avec garantie totale et garantie de résultat.

Des contrats arrivant à échéance le 30 juin 2011, il convient de passer pour ces installations, de nouveaux marchés qui permettront de poursuivre une gestion optimale des installations et donc, de maîtriser les consommations de chauffage.

En application du Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 15 mars 2011 en vue de conclure des marchés d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2011, reconductibles trois fois, par période d'un an, pour une durée maximale de quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 11 mai 2011 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

- Pour le lot 1 :

1. Valeur de l'engagement de consommation NB pour l'ensemble des sites soumis à intéressement, (pondération de 40 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du montant global et forfaitaire (P2+P3L+P3R de 1 année), (pondération de 35 %),
3. Valeur technique de l'offre appréciée au regard :
 - des moyens techniques et humains destinés à assurer la prestation (pondération 5 %),
 - de la pertinence du nombre d'heures de conduite (pondérations 10 %),
 - de la pertinence du nombre d'heure de petit entretien (pondération 10 %).

- Pour le lot 2 :

1. Valeur technique (pondération 55 %) de l'offre appréciée au regard :
 - des moyens techniques et humains destinés à assurer la prestation, gamme de prestations avec les fréquences et cohérence globale de la proposition (sous-pondération 25 %),
 - de la pertinence du nombre d'heures de conduite et de petit entretien P2 (sous-pondérations 30 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du montant global et forfaitaire (P2 + P3L) (pondération 45 %).

Elle a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse des sociétés suivantes :

- Lot n° 1 (14 établissements) : la Société IDEX ENERGIES pour un montant de 66 812,15 € T.T.C. pour la première année,
- Lot n° 2 (1 établissement) : la Société IDEX ENERGIES pour un montant de 47 607,98 € T.T.C. pour la première année.

En conséquence, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs à l'exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid dans différents bâtiments communaux après appel d'offres ouverts avec :

- lot n° 1 (14 établissements) : la Société IDEX ENERGIES – 72 avenue Jean-Baptiste CLEMENT – 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex, pour un montant de 66 812,15 € T.T.C. pour la première année ;

- lot n° 2 (1 établissement) : la Société IDEX ENERGIES – 72 avenue Jean-Baptiste CLEMENT – 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex, pour un montant de 47 607,98 € T.T.C. pour la première année ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 60 – Téléphonie mobile. Mise à disposition de la cheminée de l'îlot 4 sis 2 bis rue des Minimes. Approbation d'une convention à passer avec S.F.R et la S.O.D.C.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.) souhaite développer son réseau de radiotéléphonie cellulaire numérique sur l'agglomération Orléanaise. Pour ce faire, elle doit procéder à la mise en place d'émetteurs composés d'antennes, de faisceaux hertziens et d'armoires techniques.

Elle a sollicité la signature d'une convention conformément à la loi du 26 juillet 1996, pour l'installation d'une antenne et de ses équipements de transmission sur le site situé îlot 4 2 bis rue des Minimes à Orléans, dans les conditions suivantes :

- Durée : 10 ans
- Redevance Ville : 12 498,07 € net annuels
- Redevance S.O.D.C. : 1 750,00 € H.T. (T.V.A. à 19,6 % taux actuellement en vigueur).

Cette proposition ne met à la charge de la Ville aucune dépense d'investissement ou d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec S.F.R. et la S.O.D.C., relative à la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, de la cheminée de l'îlot 4 sis 2 bis rue des Minimes à ORLEANS, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 498,07 € net, valeur 3ème trimestre 2009, au profit de la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 70688, service gestionnaire TDOM. »

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Nous en avons terminé avec l'ordre du jour du Conseil Municipal, mais la séance n'est pas pour autant terminée puisqu'il y a deux questions orales. M. LEBRUN, allez-y !*

M. LEBRUN – *M. le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez annoncé récemment, les travaux de la deuxième ligne de tram sont accélérés et la réouverture de la rue Jeanne d'Arc est un soulagement pour nombre de concitoyens, et en particulier les riverains et*

les commerçants.

Les riverains du quartier des Carmes aimeraient voir le même empressement à leur égard, d'autant plus que les travaux ont commencé bien plus tôt dans cette rue et qu'ils sont de même nature. Le fait qu'il semble y avoir 2 poids 2 mesures selon le prestige de la rue est ressenti comme un mépris.

Il y a aujourd'hui de l'exaspération, voire du découragement, mais aussi de la colère quand on voit cette rue Jeanne d'Arc toute refaite et à côté, le trottoir sud de la rue des Carmes qui n'est toujours pas stabilisé et goudronné, alors que cela était pourtant promis avant la fin de l'année 2009. Cette situation provoque des chutes quotidiennes.

Cette longueur dans la réalisation des travaux est-elle une incitation à quitter le quartier comme certains l'ont déjà fait ? Et que dire de l'indemnisation des commerçants, pour la plupart indépendants, qui n'atteint même pas la moitié des pertes, sachant que ceux qui se sont installés après janvier 2008, n'ont droit au jour d'aujourd'hui à rien du tout.

Je vous demande, M. le Maire, que ces indemnisations soient regardées de plus près compte tenu de la longueur des travaux, que le trottoir sud soit planifié et goudronné, et qu'une date soit fixée pour la fin des travaux liés au chantier du tram rue des Carmes. Merci.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN pour répondre.

M. LEMAIGNEN – Je vous remercie. En raison du tracé qui traverse la ville d'est en ouest, l'aménagement du tram nécessite d'opérer à la fois par tronçon et par phase et de s'adapter aux divers aléas techniques qui peuvent contraindre ce chantier lourd à planifier.

Ces plannings de travaux ont donc été présentés à plusieurs reprises en réunion publique et les plannings ont été effectivement tenus. Pour informer régulièrement les riverains et les commerçants, nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs de communication : des visites des élus qui vont souvent sur le terrain, mais également et surtout des visites de chantier hebdomadaires, le mercredi après-midi, qui permettent de régler l'essentiel des dysfonctionnements pouvant se produire sur ce chantier.

Concernant plus particulièrement les travaux sur la rue des Carmes, nous avons procédé en 2009 au dévoiement des réseaux, à la préparation des voies en 2010 et nous procédons actuellement avec Alstom à la pose des rails comme cela avait été prévu et planifié dans le temps.

Nous sommes bien conscients évidemment que ce chantier long et lourd pénalise les riverains et les commerçants. Nous savions très bien également que ce premier semestre 2011 est particulièrement lourd, parce que cela fait longtemps que les travaux durent et c'est vrai que l'on ne voit pas exactement la fin. C'est toujours une période difficile, nous en sommes parfaitement conscients, d'autant plus que la rue des Carmes présente des contraintes particulières, notamment en raison de sa très faible largeur.

Alors quel est le planning prévu pour la fin des travaux ?

Le 22 août 2011, la plate forme sera intégralement pavée en pierres de Souppes 10 x 10, c'est-à-dire que les piétons pourront circuler sur cette plate forme qui fait à peu près 6 mètres de large, soit la moitié de la rue.

Entre le 20 septembre et le 17 octobre, nous faisons les pavages sur le trottoir nord

et entre le 20 septembre et le 31 octobre, hors aléas bien évidemment, nous faisons les pavages des trottoirs sud et de la zone piétonne.

Ce projet de tram est un véritable projet urbain et l'aménagement de la rue des Carmes d'une qualité égale à celle de la rue Jeanne d'Arc constitue un formidable plus pour ce quartier avec notamment une qualité d'aménagement et de pavage en pierres de Souppes, l'alimentation par le sol. De plus, l'ouverture totale sur la place de Gaulle instaurera une fluidité commerciale depuis la rue des Carmes jusqu'à la rue Jeanne d'Arc. Les vitrines des commerces de la rue seront ainsi mises en valeur et d'ailleurs de petites jardinières – souhait particulier de M. le Maire – seront installées sur le trottoir sud entre la place Croix Morin et la rue des Grands Champs et sur le trottoir nord entre la rue des Grands Champs et la place de Gaulle.

Concernant l'indemnisation des commerçants, la procédure est connue et identique pour tous les commerçants qui se situent sur le tracé. Là encore, nous avons organisé plusieurs réunions d'information. Et comme toutes les agglomérations ayant réalisé un tramway, nous avons mis en place un système amiable pour indemniser les commerçants dont les locaux ont été rendus inaccessibles par les travaux. Il s'agit pour l'Agglo, comme pour toutes les autres, simplement d'accélérer les procédures en devant ce qu'aurait décidé le Tribunal Administratif dans le cadre de sa jurisprudence en matière de dommages de travaux publics. Cette jurisprudence qui est, je le rappelle, très restrictive et qui par exemple interdit, pour répondre à la question que vous avez posée, d'indemniser les commerçants installés ou ayant repris un commerce après la date de déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire en l'espèce janvier 2008.

Sur la rue des Carmes, tous les dossiers de commerçants ont été examinés avec la plus grande bienveillance en essayant d'ailleurs d'aller au maximum de ce que nous permet la jurisprudence. Ainsi, 180 000 € ont déjà été versés au titre des indemnisations. A cela s'ajoute les 12 200 € qui ont été votés hier soir en Conseil d'Agglo. Cela représente dès à présent, parce qu'il y aura d'autres dossiers qui viendront rue des Carmes, plus du tiers de l'ensemble des indemnisations qui ont été versées pour la première ligne de tram. Donc, il n'y a pas eu, au contraire, de pénalisations des commerçants rue des Carmes dans ce système d'indemnisation.

Et dans ces conditions, en fonction des efforts très importants qui ont été réalisés sur place, je déplore ainsi que Muriel CHERADAME, comme Brigitte RICARD, qui sont constamment sur le terrain pourraient en parler largement aussi bien que moi, l'action actuellement menée dans ce secteur par la diffusion de tracts et d'affiches. Par ailleurs, bien au fait du travail mené par les ouvriers du chantier, je ne peux que déplorer le manque de respect à leur égard. J'en veux pour preuve les barrières renversées ce matin, ce n'est pas cela qui accélérera le chantier et ce n'est pas cela qui améliorera la sécurité du chantier. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci de ces précisions, M. LEMAIGNEN. M. BRARD, vous avez la parole.*

M. BRARD – *M. le Maire, je serai assez bref. Il s'agit d'une question sur la vie associative et culturelle. Des associations utilisatrices de la Maison des Arts et de la Musique à Orléans Saint-Marceau, nous ont indiqué avoir reçu de la mairie les informations suivantes :*

« La mairie d'Orléans ayant de nouvelles demandes d'utilisateurs, a pris la décision de nommer un jury chargé de traiter deux questions :

- Quelles sont les associations qui pourraient continuer à utiliser la Maison des Arts et de la Musique ? ;*
- Quelles sont celles qui devraient laisser leur place ? »*

Par ailleurs, il n'y aurait pas eu de propositions alternatives de remplacement faites à ces associations et je module ce propos parce qu'entre temps avec les délais réglementaires de la dépose de ce courrier que j'ai rédigé et aujourd'hui, avant hier une des associations m'a indiqué avoir reçu une proposition, qui ne semble pas convenir, de la mairie sur un autre lieu possible.

Cependant, j'ai tout de même trois questions à vous poser M. le Maire :

1) Confirmez-vous cette décision de la création d'un jury d'attribution pour ces associations en sachant que cela n'a fait l'objet d'aucune discussion, ni information en commission culture ?

2) Combien d'associations seront concernées et quelles seront les solutions alternatives qui seront proposées ?

3) Comment sera composé ce « jury » et sur quels critères devra t-il fonder ses choix ?

Je vous remercie, M. le Maire, des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. VALETTE.*

M. VALETTE – *M. le Maire, mes chers collègues. Je voudrais juste redire un tout petit peu quelles sont les vocations de la Maison des Arts et de la Musique. Il faut savoir que c'était à l'origine, et c'est toujours un outil dont s'est doté la Ville pour un soutien à la création artistique, à la diffusion et à la répétition. La Maison des Arts et de la Musique a également une vocation à être ouverte sur le quartier et favoriser la pratique amateur. Il faut savoir que jusqu'à ce jour, l'utilisation ne fait pas l'objet de facturation et est donc gratuite. Vous comprendrez que dans ces conditions, il est évident que la Maison des Arts et de la Musique bénéficie d'un certain succès, notamment sur les plages horaires de la soirée où effectivement il n'est pas exclu que dans un certain laps de temps, il y ait un petit peu d'encombrement sur ces périodes là.*

Je ne vous cache pas que nous allons regarder cela avec beaucoup d'attention, mais dans un esprit juste et évidemment bienveillant. Lorsque nous serons amenés à prendre des décisions qui pourraient être un temps soit peu contraignantes ou qui pourraient conduire à mener des politiques de sélection pour essayer de satisfaire le plus de monde possible, nous ne manquerons pas d'en informer la commission culturelle, mais pour l'instant, ces procédures ne sont pas d'actualité.

M. le Maire – *Merci M. VALETTE. Ecoutez, sur ces bonnes paroles, mes chers collègues, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.*

La séance est levée à 22 h 25.
